



Noüe des Ilions à Morteihan (Bertrix)

ANNEXES

1.	Liste des partenaires	3
2.	Présentation de l'inventaire par masse d'eau	11
3.	Bibliographie	79
4.	Liens utiles	81
5.	Liste des abréviations	85



Cette potale a été installée ici
par une religieuse de la famille habitant
sur le site de la platinerie du Maka pour
protéger cette famille de la noyade car,
lors des grandes inondations de l'hiver 1925-1926,
tout ce site était sous eau.
Les résidents du lieu se déplaçaient alors
en barque entre les bâtiments
et comme personne ne savait nager à l'époque,
une chute dans l'eau froide aurait pu être fatale.

Restaurée en 2018 par l'asbl Alisna

Potale au lieu-dit du Maka (Bouillon)

LISTE DES PARTENAIRES



1. LISTE DES PARTENAIRES

Ci-dessous sont repris les représentants des différents organismes publics et privés faisant partie du COMITE DE RIVIERE du Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl. Ces membres ne sont pas tous nécessairement porteurs d'actions. D'autres partenaires quant à eux porteurs de projets ne font pas partie du Comité de rivière.

Les membres du Conseil d'Administration sont en bleu.

1.1. COMITE DE RIVIERE

Groupe 1 - Administrations communales et Provinces

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune d'Arlon	Anne LAMESCH	Stéphane LICHTFUS, Michel BARTHOLOME
Commune d'Aubange	Vivian DEVAUX	Pénélope ESCARMELE, Frédéric MARCHAL
Commune de Bertrix	Emmanuel WAUTHIER	Michel HARDY
Commune de Bièvre	Michael MODAVE	Thierry LEONET
Commune de Bouillon	Franck ISTACE	Mélanie TASSIN, Florian DABE
Commune de Chiny	Vovo NZUZI-KAMBU	Joëlle DEBATY
Commune d'Etalle	Henri THIRY	Françoise LEQUEUX
Commune de Florenville	Caroline GODFRIN	Fabienne WALLEMME
Commune de Habay	Olivier BARTELEMY - PRESIDENT	Charlotte WARRANT
Commune d'Herbeumont	Eliane WERNER	Anne-Françoise NEMRY
Commune de Léglise	Nadia BLAISE	Vincent FOURNY
Commune de Libramont	Bertrand NIQUE	Geraldine SKA
Commune de Meix-devant-Virton	Bruno WATHELET	Marc GILSON
Commune de Messancy	Laurence LORGE - VICE-PRESIDENTE	Christiane KIRSCH, Vincent GALLE-FONTAINE
Commune de Musson	Christopher BONNIER	Chantal MICHEL
Commune de Paliseul	Alain PONCELET	Charline MALEK
Commune de Rouvroy	Philippe GUISSARD	Michel MARION

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune de Saint-Léger	Monique JACOB	Didier DEPIENNE
Commune de Tintigny	Philippe LABRANCHE - SECRETAIRE	Jean MAURICE, Cédric BAUDLET
Commune de Virton	Annie GOFFIN	Michel THEMELIN, Caroline TOUSSAINT
Commune de Vresse-sur-Semois	André ROBINET	Pascal NEMERY
Province du Luxembourg - Service des cours d'eau	Vincent ADAM	
Province de Namur - Cellule environnement et cours d'eau	Aline DIDIER	Clémentine DOR

Groupe 2 - Acteurs locaux

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
ADN - Association pour la Découverte de la Nature	Thierry DEBAERE	
IDELUX Eau	Cathy LE BARON	Stephane BASTOGNE, Carl DAMBRAIN
AVES	Jean-Paul JACOB	André WILLAME
ALBA	Michel GILLARD	Séverine LABARBE
ALISNA	Michel VAN DEN BROECK	
Ampacet Belgium SPRL	Venancio DE SA	Fabian AUDU, Pascal KLUSER
Association Mieux Vivre	Christian ROUSSEAU	Christian PSZIZOLINSKI
Burgo Ardennes SA	Frédéric VERITER	
Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois	Maxime LEONARD	
CNB (Cercles naturalistes de Belgique) - Section Semois	Jean-Pierre RAQUEZ	
Parc Naturel de Gaume	Nicolas ANCION	Anne LEGER
La Défense - Camp militaire de Lagland	Lionel RIGUELLE	Jan WILS
Défense et Promotion de la Semois asbl	Pascal LEGRAND	Léopold TOUSSAINT
Engie - Centrale de Coo	Jean-Pierre CREVECOEUR	Luc FRANCOIS
Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Semois-Chiers	Thierry THIELTGEN	Alain GEORGES

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
La Bourriche	Thierry THIELTGEN	Vincent FOSTIER
Fondation Rurale de Wallonie (équipe Semois-Ardenne)	Bruno ECHTERBILLE	Gervaise ROPARS
Gaume-Environnement asbl	Léopold TOUSSAINT	
Infrabel SA	Jean-Pierre DEFORET	
Le Gardon Stabulois	Andréas MARTENS	Didier HENRI
Mairie de Gorcy	Patrick RIZZOLO	Jacqueline FOSTY
Maison du Tourisme de Gaume	Michel REZETTE	
Maison du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier	Marianne SALMON	Louis BASTIN
Maison du Tourisme du Pays de Bouillon	Laurent DAEMS	Annelies GILBOS
Natagora - Lorraine	Jean-Claude BERGUET	Pierre LEMAIRE
Natagora - Semois Ardennaise	Julie MICHIELS	Peter HENDRICKX
SAS (Sites Archéologiques de la Semois)	Mauricette LALLEMENT	
Société de pêche de Tintigny	Jean-François MOUCHET	Daniel CLARISSE
Société Royale Forestière de Belgique	Bernard DE FORMANOIR	Michel TERLINDEN
Syndicat d'Initiative d'Etalle	Sylvain CRAVATTE	Jean-Claude LAHURE
Syndicat d'Initiative de Habay	Marianne CORNET	Jacques VAMSUYPEEME
Syndicat d'Initiative de Marbehan	Françoise DAUSSIN	Olivier BARTHELEMY
Syndicat d'Initiative de Saint-Léger	Muriel LEFEVRE	Jacques PETIT
Université de Liège - Campus d'Arlon	Philippe ANDRE	

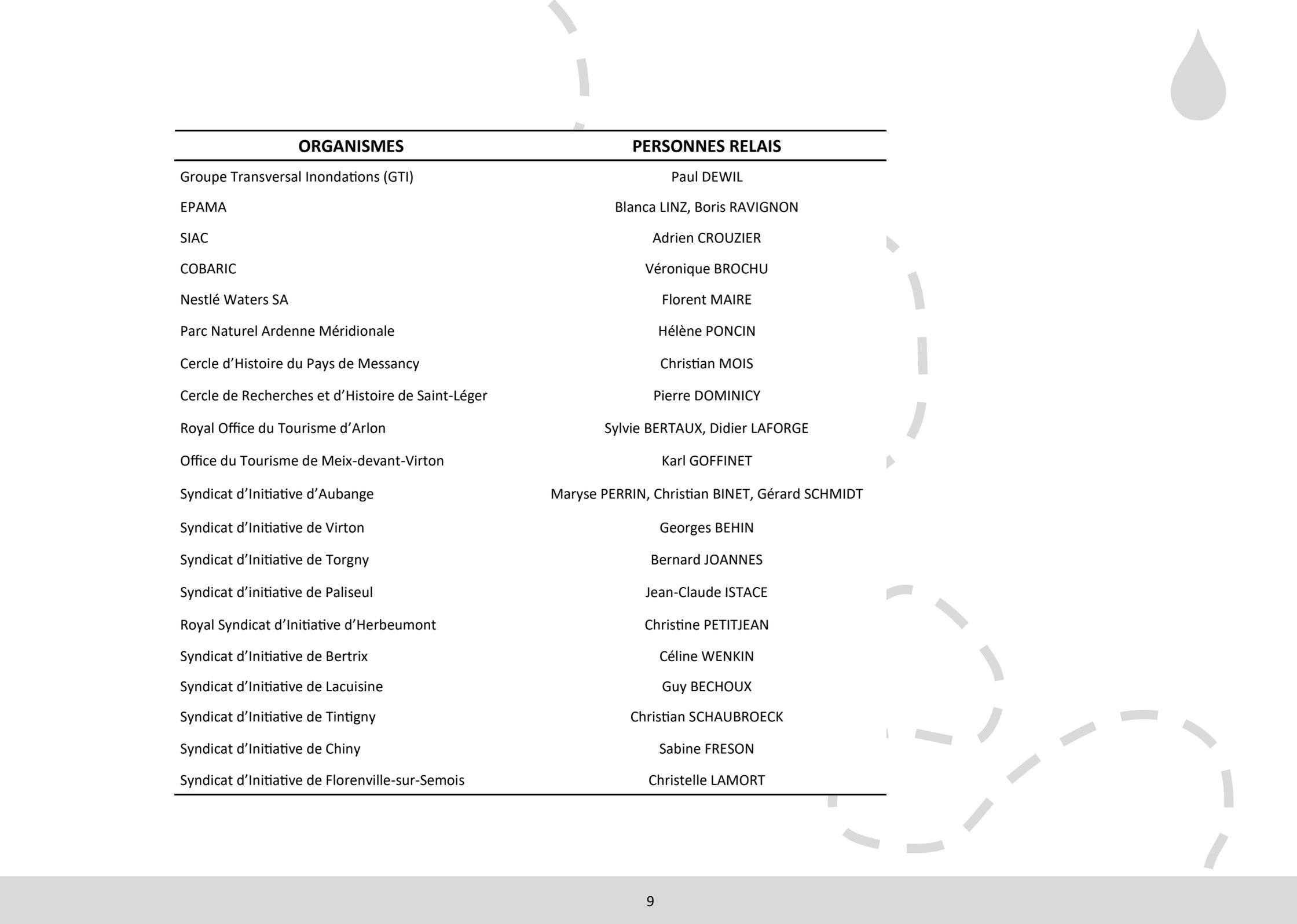
Groupe 3 - Administrations et organes consultatifs concernés



ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
SPW- MI -Direction des routes du Luxembourg	Pierre-Yves TRILLET	
SPW - MI - Département des voies hydrauliques de Namur	Laurent TONON	
SPW - ARNE - DEMNA	Patrick VANDERSMISSEN - TRESORIER	
SPW - ARNE - Département de la Nature et des Forêts	Nathalie LEMOINE	Yves HAUPTMANN
SPW - ARNE - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau	Pierre OTTE	
SPW - ARNE - Département de l'Environnement et de l'Eau - Direction des Eaux de Surface	Augustin SMOOS	Francis DELLOYE
SPW - ARNE - Cellule GISER	Arnaud DEWEZ	
SPW - ARNE - DNF - Direction d'Arlon	Marc AMEELS	Yves HAUPTMANN
SPW - TLPE - Département Energie	Jean-Jacques t'SERSTEVENS	

1.2. AUTRES ORGANISMES PARTENAIRES

ORGANISMES	Personnes relais
INASEP	Eric LEFEVRE
BEP	Carine BOMAL
ULg - Unité de zoogéographie	Vinciane SCHOCKERT
Protect'Eau	Dimitri WOUEZ
SPW-DNF-Cantonnement d'Arlon	André CULOT
SPW-DNF-Cantonnement de Virton	David STORMS
SPW-DNF-Cantonnement de Florenville	Nathalie LEMOINE
SPW-DNF-Cantonnement de Habay	Martin CLEDA
SPW-DNF-Cantonnement de Neufchâteau	Benjamin DE POTTER
SPW-DNF-Cantonnement de Bouillon	Pierre GIGOUNON
SPW-DNF-Cantonnement de Bièvre	Stephan ADANT
SPW-DNF-Cantonnement de Saint-Hubert	Dominique PAUWELS
Commissariat Général au Tourisme	Philippe PIGNOLET, Alain VISSENA EKENS
Les Contrats de Rivière wallons	Augustin SMOOS, Sven ABRAS
Maison du Tourisme du Pays d'Arlon	Anaïs LAMBOTTE, Marie-Antoinette BLANCKAERT
Musée des Celtes	Julie CAO-VAN
Musée archéologique d'Arlon	Sabine PERARD
Qualité Village Wallonie asbl	Delphine BOONEN
Natagora - Ardenne centrale	Anne-Françoise DION
Natagora - Semois ardennaise	Julie MICHIELS
CRIE de la Forêt d'Anlier	Dominique RENNOY, Anne LONCIN
Gaume Découverte	Pierre LEMAIRE

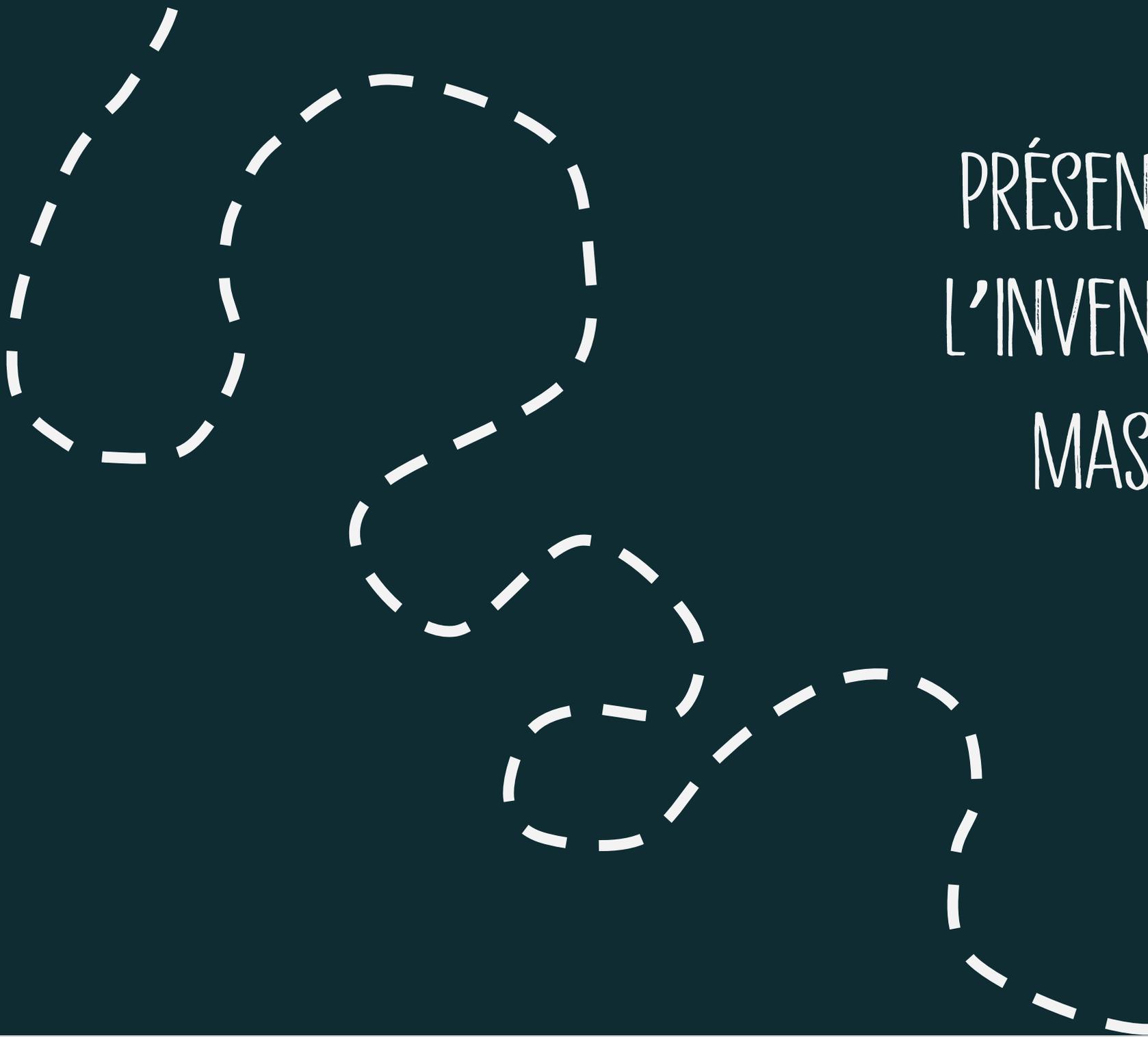


ORGANISMES	PERSONNES RELAIS
Groupe Transversal Inondations (GTI)	Paul DEWIL
EPAMA	Blanca LINZ, Boris RAVIGNON
SIAC	Adrien CROUZIER
COBARIC	Véronique BROCHU
Nestlé Waters SA	Florent MAIRE
Parc Naturel Ardenne Méridionale	Hélène PONCIN
Cercle d'Histoire du Pays de Messancy	Christian MOIS
Cercle de Recherches et d'Histoire de Saint-Léger	Pierre DOMINICY
Royal Office du Tourisme d'Arlon	Sylvie BERTAUX, Didier LAFORGE
Office du Tourisme de Meix-devant-Virton	Karl GOFFINET
Syndicat d'Initiative d'Aubange	Maryse PERRIN, Christian BINET, Gérard SCHMIDT
Syndicat d'Initiative de Virton	Georges BEHIN
Syndicat d'Initiative de Torgny	Bernard JOANNES
Syndicat d'initiative de Paliseul	Jean-Claude ISTACE
Royal Syndicat d'Initiative d'Herbeumont	Christine PETITJEAN
Syndicat d'Initiative de Bertrix	Céline WENKIN
Syndicat d'Initiative de Lacuisine	Guy BECHOUX
Syndicat d'Initiative de Tintigny	Christian SCHAUBROECK
Syndicat d'Initiative de Chiny	Sabine FRESON
Syndicat d'Initiative de Florenville-sur-Semois	Christelle LAMORT



La Semois à Dohan (Bouillon)

PRÉSENTATION DE
L'INVENTAIRE PAR
MASSE D'EAU





L'étang principal des forges d'Orval (Florenville)

Tableau des masses d'eau par commune

Nom de la commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Arlon	Messancy	SC04R
	Semois I	SC08R
Aubange	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Chiers	SC38R
	Vierre I	SC17R
	Vierre II	SC18R
Bertrix	Grandvoir	SC19R
	Aise	SC26R
	Munos	SC27R
	Semois III	SC28R
	Aleines	SC29R
	Semois IV	SC37R
	Aleines	SC29R
Bièvre	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rux au Moulin	SC35R
	Semois IV	SC37R
	Semois III	SC28R
Bouillon	Aleines	SC29R
	Tremble	SC30R
	Mambes	SC31R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rebais	SC34R
	Semois IV	SC37R

Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Chiny	Barrage de la Vierre	SC01L
	Marche	SC07R
	Breuvanne	SC16R
	Brunwyris	SC21R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Tamigean	SC24R
	Semois III	SC28R
	Vierre IV	SC41R
	Laclaireau	SC01R
Etalle	Ton I	SC02R
	Chevratte	SC03R
	Semois I	SC08R
	Semois II	SC23R
	Marche	SC07R
Florenville	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Tamigean	SC24R
	Antrogne	SC25R
	Semois III	SC28R
	Tremble	SC30R
	Semois I	SC08R
Habay	Rulles I	SC09R
	Arlune	SC10R
	Anlier	SC11R
	Rulles II	SC12R
	Mandebras	SC13R
	Mellier	SC14R
	Civane	SC15R
	Semois II	SC23R

Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Herbeumont	Vierre II	SC18R
	Grandvoir	SC19R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
	Vierre III	SC22R
	Tamigean	SC24R
	Antrogne	SC25R
	Aise	SC26R
	Semois III	SC28R
	Rulles I	SC09R
	Arlune	SC10R
	Anlier	SC11R
Léglise	Rulles II	SC12R
	Mandebras	SC13R
	Mellier	SC14R
	Civane	SC15R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
	Brunwyris	SC21R
	Vierre III	SC22R
Libramont	Semois II	SC23R
	Vierre I	SC17R
	Grandvoir	SC19R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
	Chevratte	SC03R
Meix-devant-Virton	Ton II	SC06R
	Marche	SC07R
	Thonne	SC39R
	Messancy	SC04R
Messancy	Vire	SC05R
	Chiers	SC38R
Musson	Ton I	SC02R
	Vire	SC05R

Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Paliseul	Aleines	SC29R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
Rouvroy	Rux au Moulin	SC35R
	Chevratte	SC03R
	Ton II	SC06R
	Laclaireau	SC01R
Saint-Léger	Ton I	SC02R
	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Semois I	SC08R
	Laclaireau	SC01R
Tintigny	Chevratte	SC03R
	Marche	SC07R
	Civane	SC15R
	Breuvanne	SC16R
	Brunwirys	SC21R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
Virton	Vierre IV	SC41R
	Laclaireau	SC01R
	Ton I	SC02R
	Chevratte	SC03R
	Vire	SC05R
	Ton II	SC06R
	Gros Fays	SC33R
Vresse-sur-Semois	Rebais	SC34R
	Rux au Moulin	SC35R
	Membrette	SC36R
	Semois IV	SC37R
	Saint-Jean	SC40R

Masse d'eau SC01L - RESERVOIR DE LA VIERRE - PAS BON ETAT EN 2012 - Etat-Ecologique 2013 non déterminé - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

objectif écologique 2021 bon potentiel 2015

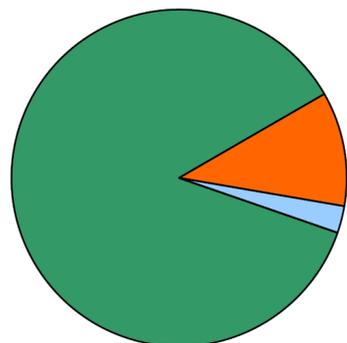
Cette petite masse d'eau (3,27 km²), fortement modifiée et essentiellement forestière, comprend le réservoir du barrage de la Vierre.

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Petits réservoirs ardennais de profondeur moyenne ».

Elle compte 8 habitants.

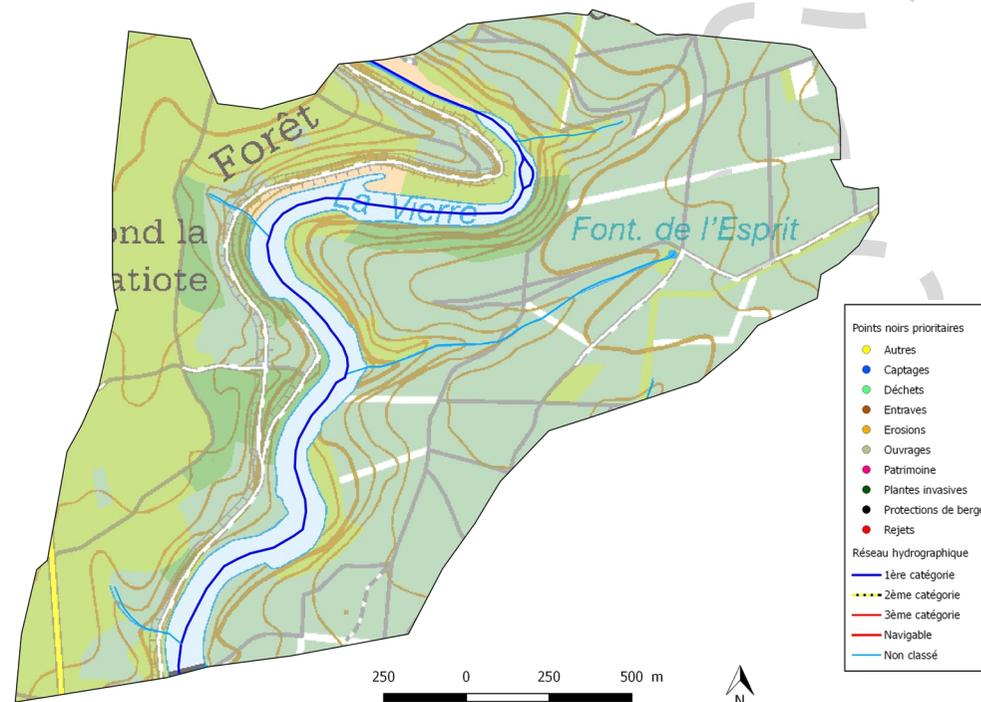
Il s'agit d'un lac de barrage créé en 1965 et exploité par Engie qui produit, avec une centrale hydro-électrique, environ 2000 kW.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (0,00 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (86,42 %)
- Territoires artificialisés (11,00 %)
- Surfaces en eau et zones humides (2,58 %)

Masse d'eau SC01L - Réservoir de la Vierre



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2017

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Masse d'eau SC01R - RUISSEAU DE LACLAIREAU - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015

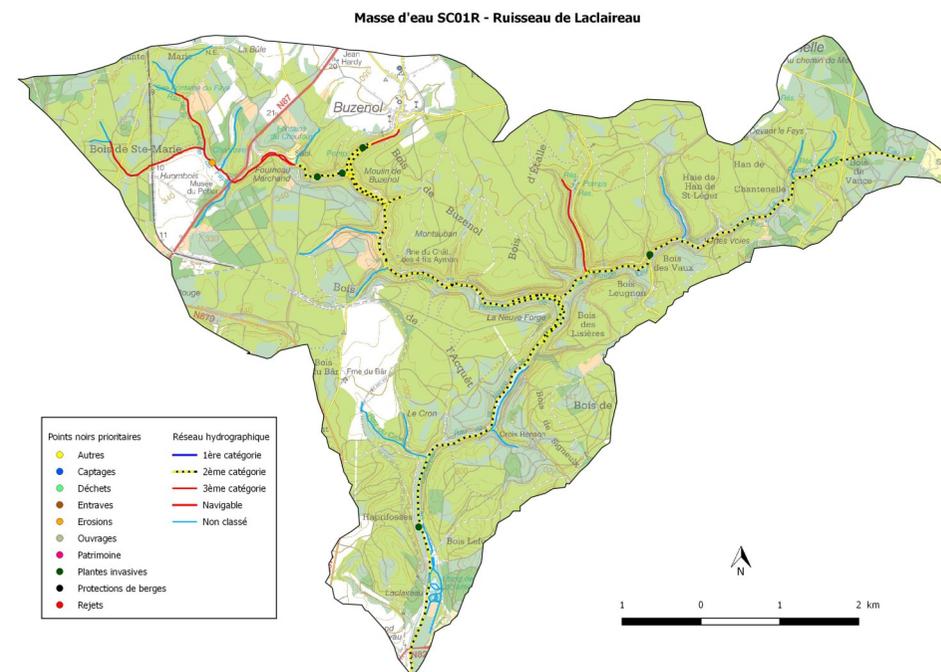
Masse d'eau naturelle de tête de bassin située sur le versant sud de la deuxième cuesta, elle est essentiellement forestière (83,27%).

Elle comprend les cours d'eau suivants : La Rouge Eau, Le Gros Ruisseau, le Ruisseau de la Neuve Forge, Le Ruisseau de Laclaireau, Le Ruisseau de l'Eau à My le Bois, le Ruisseau du Moulin de Buzenol. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux lorrains à pente forte ».

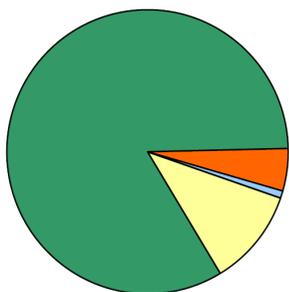
Partagée entre trois communes : Etalle, Virton et Saint-Léger.

823 habitants pour 39,55 km², soit 21 habitants/km². Elle comprend une station d'épuration, à Buzenol (500 EH).

Beaucoup de richesses patrimoniales, naturelles et historiques : La Neuve Forge (ruines d'anciennes forges), Montauban, crons, ... près de la moitié de sa superficie a été désignée Natura 2000.



OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (11,08 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (83,27 %)
- Territoires artificialisés (4,83 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,82 %)

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en mai 2018

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
3	3	1	1	2	5	0	3	6	0
0	1	0	0	0	0	0	0	6	0



© <http://sachri.be>

Trou du Pérou à Châtillon (Saint-Léger, SC02R)

Masse d'eau SC02R - TON I - PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 médiocre - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 (2010) - Objectif écologique 2021 bon état 2015

Masse d'eau naturelle de vallée située entre la deuxième et la troisième cuesta, elle comprend le Ton entre sa source et sa confluence avec la Vire.

Ses 50 km² sont partagés entre les communes de **Virton** (Virton, Ethe, Belmont), **Saint-Léger** (Saint-Léger, Châtillon) et Musson.

Elle englobe environ la moitié de la ville de Virton et les agglomérations d'Ethe, Saint-Léger et Châtillon. Sa densité de population de 149 hab./km² reflète bien la vocation résidentielle du bassin de la Chiers (7463 habitants).

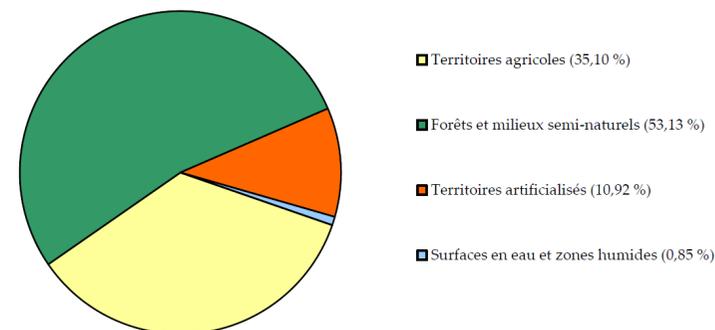
Cependant, grâce à deux zones de baignades officielles, en lacs, alimentées directement par des sources de très bonne qualité (et donc sans zones amont), cette masse d'eau gaumaise a aussi une vocation touristique qui génère en saison quelque 1.710 EH.

La zone de baignade de Saint-Léger (lac de Conchibois) dispose d'ailleurs, pour la 8^{ème} année consécutive (2019), du label international « Pavillon Bleu ».

Il est par contre à déplorer que la zone de baignade de Virton (lac de Rabais) ne soit plus praticable : pour des raisons de sécurité et suite à des noyades, la baignade est interdite.

Les problématiques principales de cette masse d'eau concernent les plantes exotiques envahissantes (essentiellement la renouée du Japon) et la gestion des eaux usées domestiques. A ce titre, la nouvelle station d'épuration de Saint-Léger (2800 EH) a été inaugurée en septembre 2018. Une autre station d'épuration reste à construire à Châtillon (900 EH).

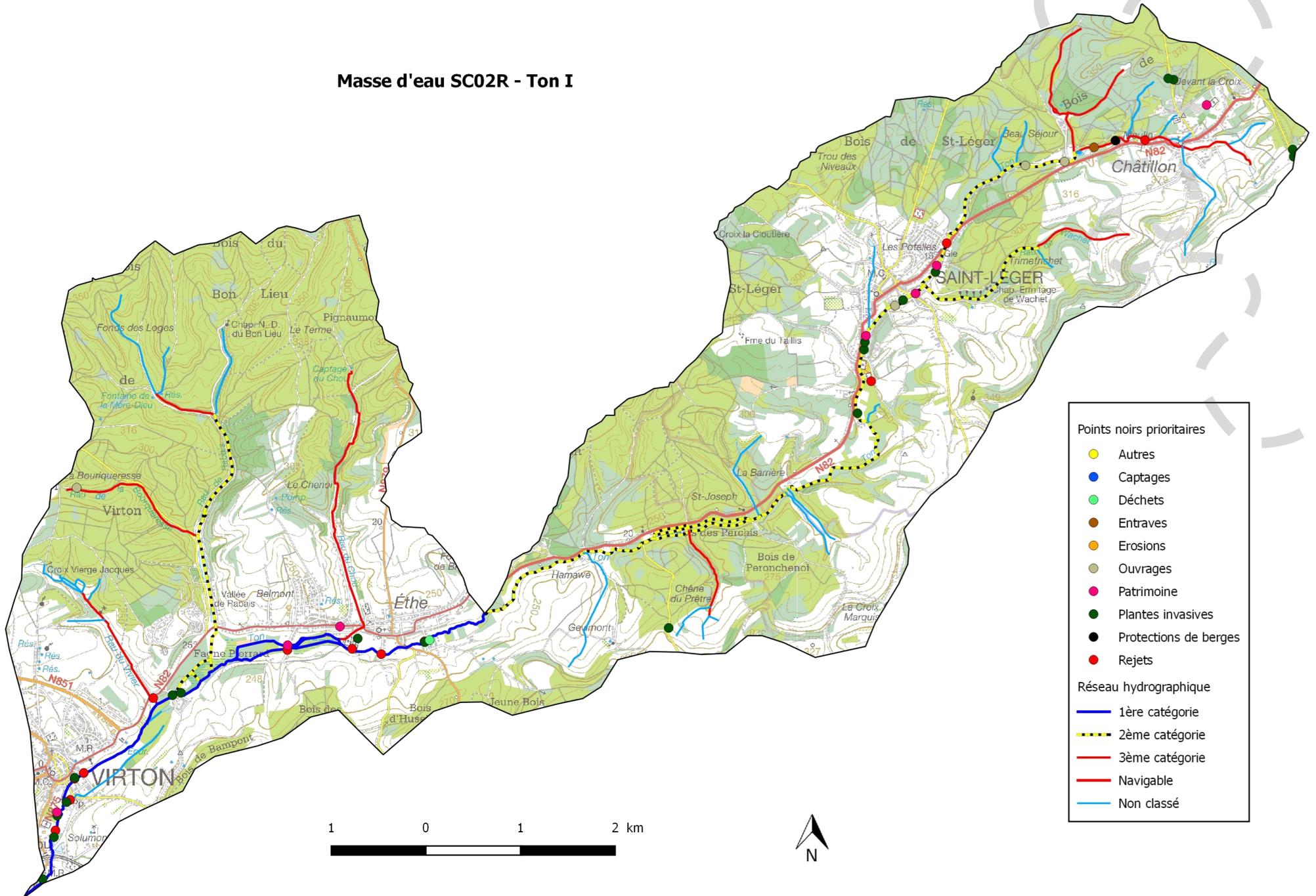
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire juin 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	4	2	14	0	13	0	24	22	0
1	0	1	12	0	4	0	7	22	0

Masse d'eau SC02R - Ton I



Points noirs prioritaires

- Autres
- Captages
- Déchets
- Entraves
- Erosions
- Ouvrages
- Patrimoine
- Plantes invasives
- Protections de berges
- Rejets

Réseau hydrographique

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Navigable
- Non classé

Masse d'eau SC03R - CHEVRATTE - PAS BON ETAT 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

Orientée nord-sud, cette masse d'eau naturelle descend le versant sud de la deuxième cuesta jusqu'à la vallée, à Dampicourt où la Chevratte rejoint le Ton.

Sa superficie de près de 58 km² est répartie sur cinq communes Etalle, **Meix-devant-Virton** (Meix-devant-Virton, Villers-la-Loue, Robelmont), Rouvroy, **Tintigny** (Lahage, Bellefontaine) et Virton.

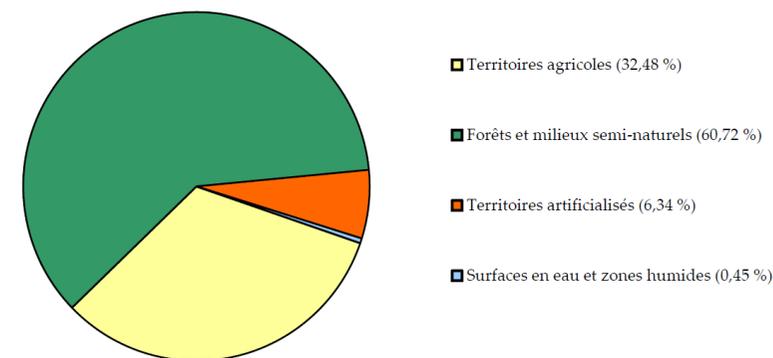
Située en tête de bassin, elle comprend les cours d'eau suivants : La Chevratte, le Ruisseau de Hambressart et le Ruisseau de Lanframba. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

Plus de 60% du territoire sont couverts par la forêt, qui sépare deux zones d'habitat, l'une au nord, avec les villages de Lahage et Bellefontaine, l'autre au sud, avec Meix-devant-Virton, Robelmont et Villers-la-Loue. Sa densité de population de 54 hab./km² (3100 habitants) peut être considérée comme moyenne par rapport à l'ensemble des masses d'eau du bassin de la Chiers, une des raisons étant la distance et surtout le réseau routier vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Elle dispose, depuis 2016, d'une station d'épuration à Bellefontaine (1200 EH). Une station d'épuration reste à réaliser à Lahage (350 EH).

En zone forestière, les cours d'eau sont très préservés, la Commune de Meix-devant-Virton exploite plusieurs captages d'eau potable sur le ruisseau de Lanframba. Une partie de cette eau est d'ailleurs distribuée en France.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

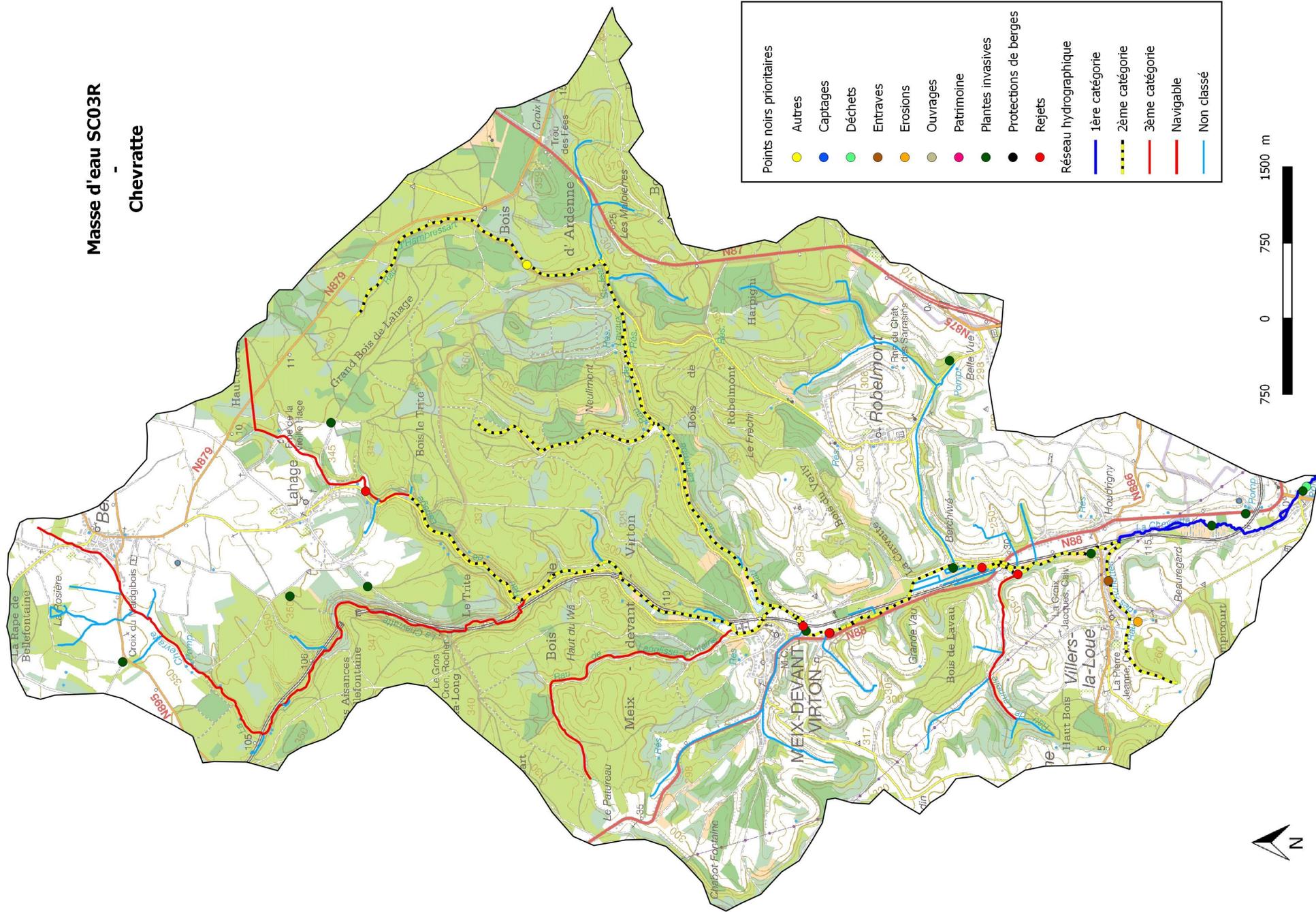


Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en août 2017 et mai 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	3	67	9	0	6	1	2	12	1
1	1	1	6	0	0	0	0	12	0

Masse d'eau SC03R

Chevratte



Masse d'eau SC04R - MESSANCY - PAS BON ETAT 2012 - Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation

Masse d'eau naturelle de tête de bassin, elle comprend l'ensemble du parcours de la Messancy et de ses ruisseaux « source », le ruisseau de Bourwies et l'Udinger Wasser. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente moyenne ».

Orientée nord-sud, elle est située à l'extrême est du sous-bassin.

Sa superficie de 63,16 km² est partagée entre les communes **d'Arlon** (Toernich, Udange), **Messancy** (Messancy, Wolkrange, Hondelange, Turpange, Habergy, Bébange) et **Aubange** (Athus, Guerlange).

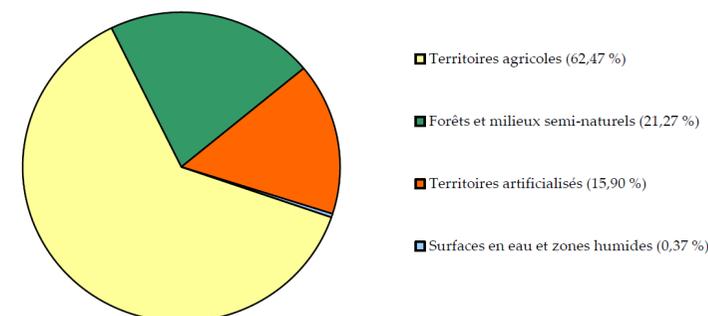
Près de 63% de son territoire sont occupés par des terrains agricoles (avec une majorité de prairies permanentes), 21,27% par des bois et 15,9% sont artificialisés.

Cette proportion importante s'explique par une pression résidentielle constamment croissante. Les surfaces commerciales y occupent également une grande part.

On y compte en effet 14.808 habitants (soit **11%** des habitants du sous-bassin), répartis en une densité de 234 hab./km². On peut considérer que la tête de la masse d'eau est naturelle (sur Arlon et Messancy), mais la partie aval est artificialisée dans la traversée d'Athus jusqu'à sa confluence avec la Chiers.

Malgré un taux d'égouttage et d'épuration important, on relève encore assez bien de rejets d'eaux usées domestiques. Elle dispose de deux stations d'épuration à Hondelange (800 EH) et Wolkrange (800 EH), mais quatre stations sont encore à construire à Udange (1150 EH), Sesselich (250 EH), Habergy (500 EH) et Bébange (300 EH).

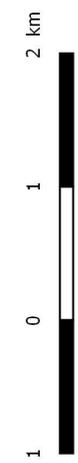
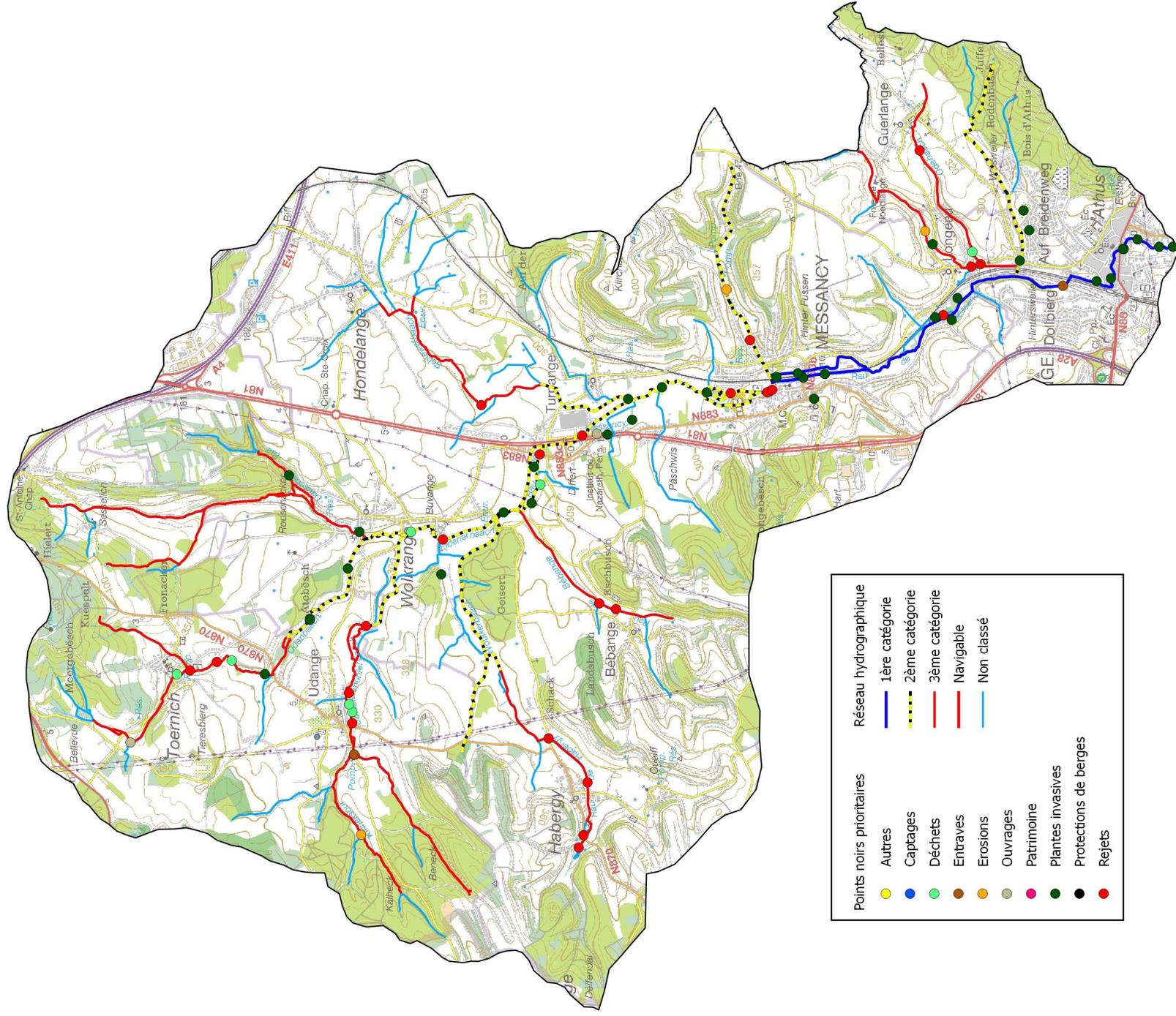
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en mai 2017 et juillet 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
21	18	11	32	0	13	0	11	36	2
7	3	2	23	0	2	0	0	36	0

Masse d'eau SC04R - Messancy



Masse d'eau SC05R - VIRE - PAS BON ETAT 2012 - Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation

Frontalière avec la France, la masse d'eau de la Vire se situe entre la deuxième et la troisième cuestas. Elle est partagée entre cinq communes : **Aubange** (Rachecourt, Battincourt, Halanzy), **Musson** (Musson, Baranzy, Mussy-la-Ville, Signeulx, Willancourt), Messancy, Saint-Léger et Virton (Bleid, Saint-Remy). Par leur proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, ces villages ont une vocation principalement résidentielle.

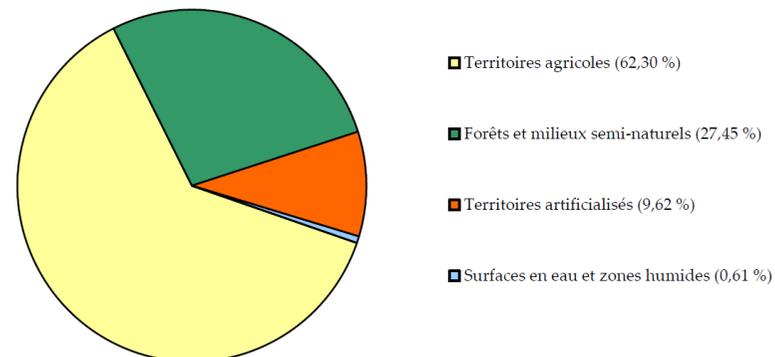
Elle comprend les cours d'eau suivants : la Batte, la Vire, le Ruisseau de Cussigny et le Ruisseau du Fond de Haza.

Les bois et les milieux naturels n'y représentent que 27,45%, mais on y trouve des zones humides d'une grande richesse classées Natura 2000 (Marais de la Cussignière). Sur une population de 9257 habitants (133 hab. /km²), 85% voient actuellement leurs eaux usées épurées. Deux stations d'épuration fonctionnent à Musson (6300 EH) et, depuis 2015, à Signeulx (3100 EH). A noter que des tronçons de collecteurs sont encore à placer afin d'épurer par exemple les eaux usées provenant de Mussy-la-Ville vers la station d'épuration de Signeulx. Trois stations restent à réaliser à Battincourt (600 EH), Rachecourt (800 EH) et Willancourt (250 EH).

On trouve le long de la Batte à Musson et de la Vire les premiers massifs de balsamines de l'Himalaya de cette vallée.

Etant donné l'importance de la partie agricole de cette masse d'eau, 10 érosions provoquées par le piétinement du bétail ont été répertoriées, dont 5 points sont considérés comme prioritaires.

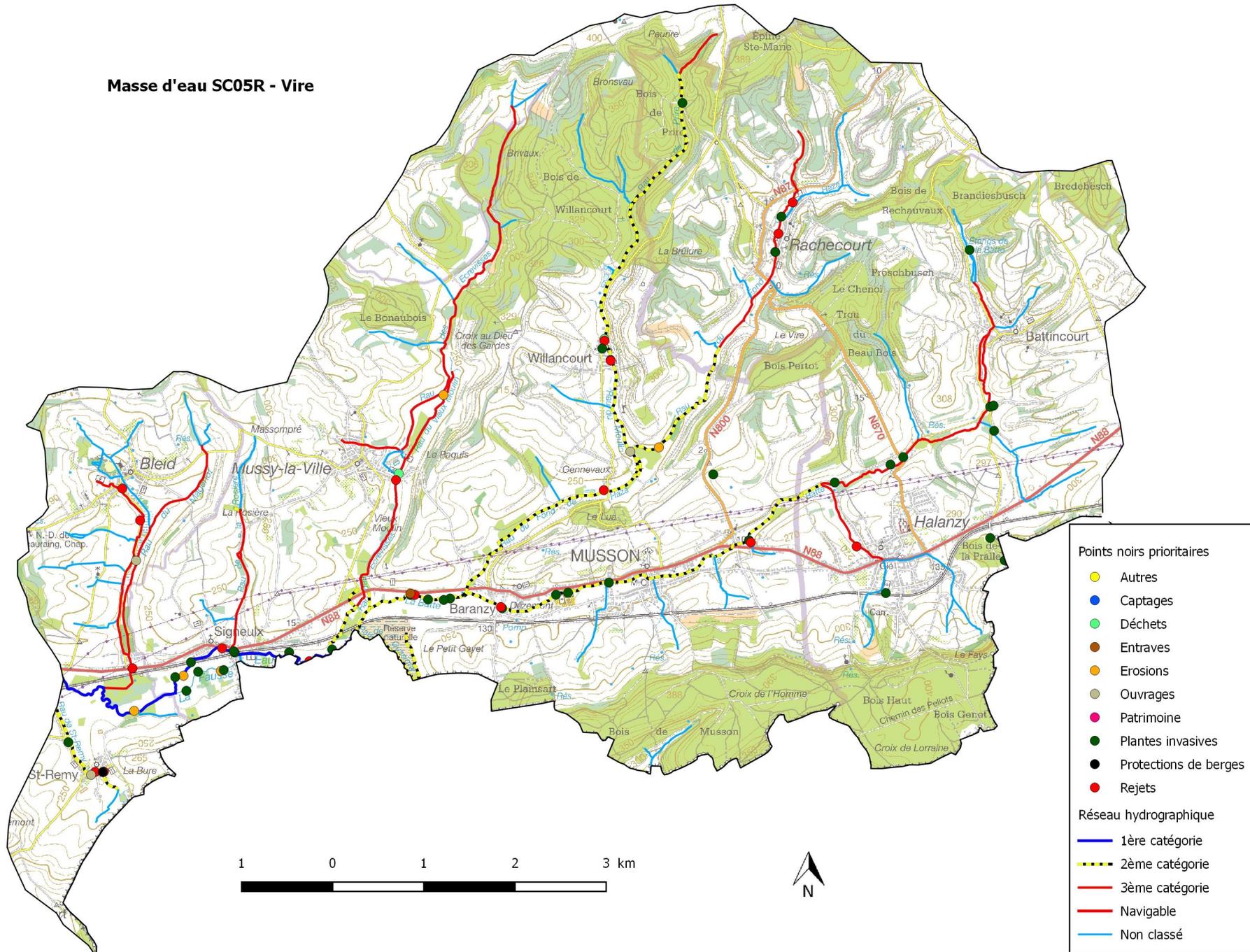
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en septembre 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	10	12	22	0	10	3	11	38	0
2	5	1	17	0	3	1	0	38	0

Masse d'eau SC05R - Vire



Points noirs prioritaires

- Autres
- Captages
- Déchets
- Entraves
- Erosions
- Ouvrages
- Patrimoine
- Plantes invasives
- Protections de berges
- Rejets

Réseau hydrographique

- 1ère catégorie
- - - 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Navigable
- Non classé

Masse d'eau SC06R - TON II - PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Dérogation

Dernière masse d'eau (70,43 km²) des vallées réunies de la Vire et du Ton, avec la confluence avec la Chiers frontalière. Elle comprend les cours d'eau suivants : la Chiers, la Vire et le Ton. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente moyenne ».

Cette masse d'eau naturelle et frontalière est partagée entre **Rouvroy** (Dampicourt, Lamorteau, Harnoncourt, Torgny), **Virton** (Virton, Saint-Mard, Chenois, Latour, Gomery, Ruelle) et **Meix-devant-Virton**. Avec une densité de population de 110 hab./km², elle fait partie des masses d'eau à vocation résidentielle du bassin (les axes routiers et ferrés Virton-Aubange permettent d'accéder rapidement au Grand-Duché de Luxembourg).

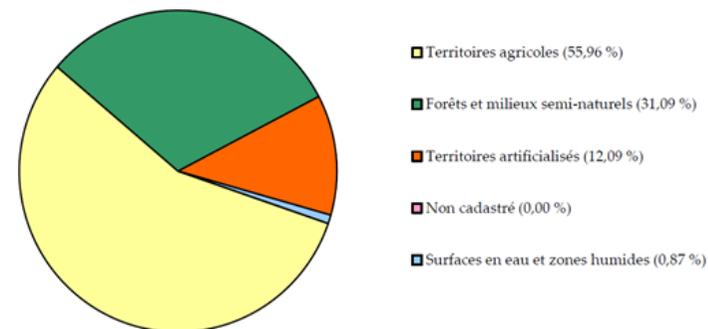
Près de 50% de sa superficie (dont une bonne partie des cuestas) sont cependant repris comme sites Natura 2000, signe que malgré cela, le potentiel de son territoire est bien réel. Précédé par une zone humide, un bel étang accueille les oiseaux migrateurs à Latour et, même si elles sont situées en hauteur, citons aussi les prairies calcaires de Torgny parmi les atouts de cette masse d'eau, d'où l'on a une vue magnifique sur la vallée.

La présence de la balsamine de l'Himalaya s'intensifie le long des cours d'eau principaux (Vire, Ton et Chiers) jusqu'à former par endroits un cordon continu.

La station d'épuration (18.500 EH) de Dampicourt permet de résoudre bon nombre de problèmes de rejets. Deux autres stations d'épuration sont à réaliser à Torgny (300 EH) et Couvreur (135 EH). A noter que les eaux usées de Lamorteau, Ruelle, Grandcourt et Gomery ne sont pas encore épurées. L'important zoning industriel de Latour et l'usine Burgo Ardennes SA (pâte à papier et papeterie) sont eux en assainissement autonome.

Avec plus de 55% est en zone agricole, cela se répercute sur les érosions provoquées par le bétail. 23 érosions ont été inventoriées dont 8 sont des points noirs prioritaires.

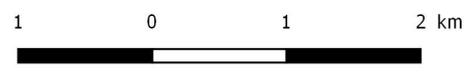
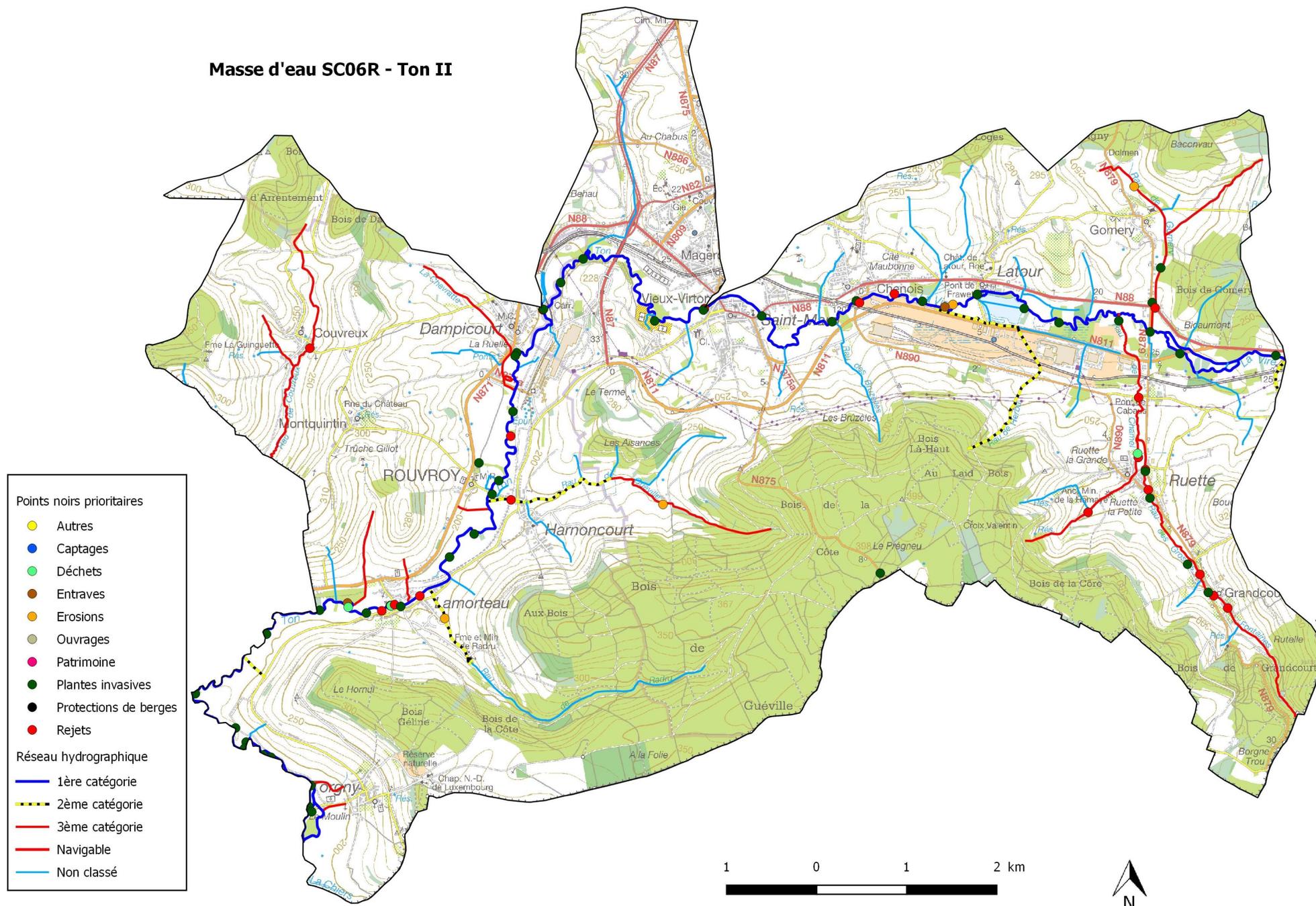
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juin 2017 et mai 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
11	23	22	43	0	11	3	15	87	1
5	8	3	36	0	4	1	0	67	0

Masse d'eau SC06R - Ton II



Masse d'eau SC07R - MARCHE - BON ETAT EN 2012 - BON état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

Très belle masse d'eau (73,74 km²) de tête de bassin, naturelle, essentiellement forestière (75,94%), s'étendant sur les communes de **Florenville** (Villers-devant-Orval), **Meix-devant-Virton** (Gérouville, Limes), Tintigny et Chiny. La densité de population est de 25 hab./km².

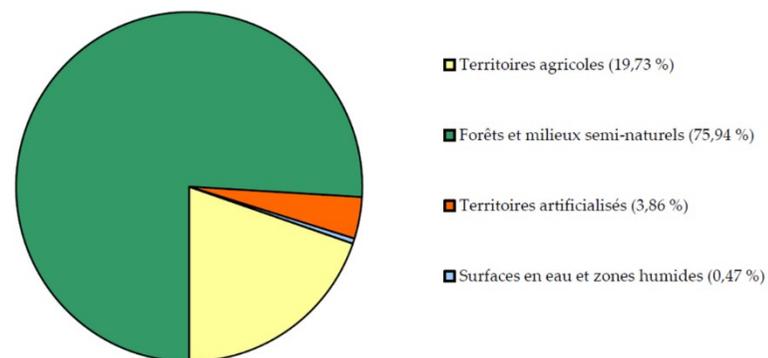
Elle comprend les cours d'eau suivants : la Marche (ou la Marge), la Soye, le Ruisseau de Courwez, le Ruisseau de la Fontaine au Bouillon, le Ruisseau de Lamouline et le Ruisseau de Williers. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

La Marge ou Marche est un affluent direct de la Chiers qu'elle rejoint en France, après un parcours belge et frontalier de 4,5 km et français de 14 km. Il s'agit donc de la tête d'une masse d'eau transfrontalière.

A part les rejets des eaux usées des villages de Villers-devant-Orval et Limes (où deux stations d'épuration sont à construire, de plus 8% de la population sont situés en zone d'épuration autonome), peu de problèmes rencontrés, mais beaucoup d'atouts (étangs et forges de la Soye, Abbaye d'Orval, riche patrimoine naturel bien préservé).

A noter également la présence, de plus en plus importante, de balsamine de l'Himalaya en aval de Villers-devant-Orval, à la frontière française.

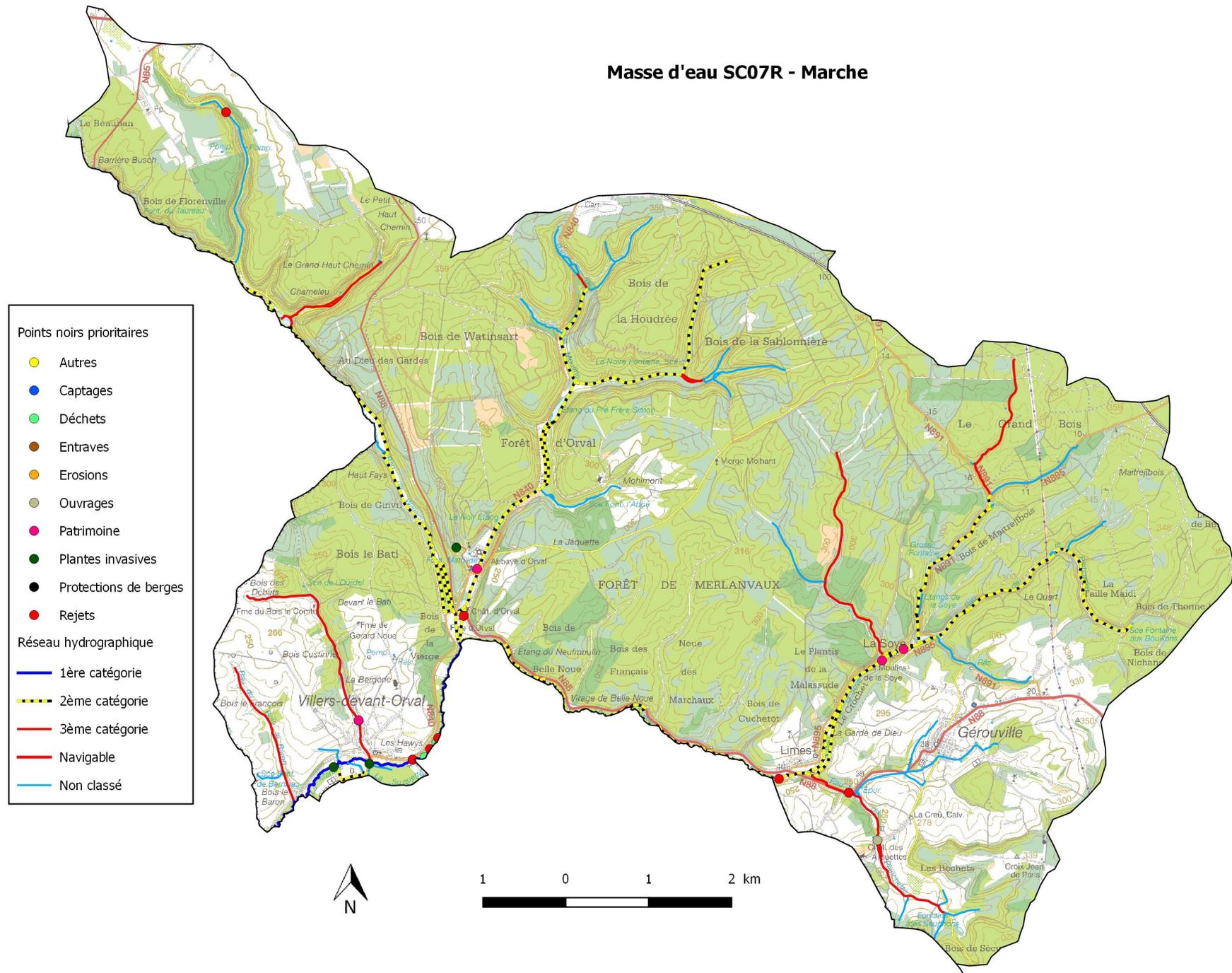
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en août 2017 et juillet 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	7	32	9	1	3	2	13	7	1
2	0	0	7	0	1	0	4	7	0

Masse d'eau SC07R - Marche



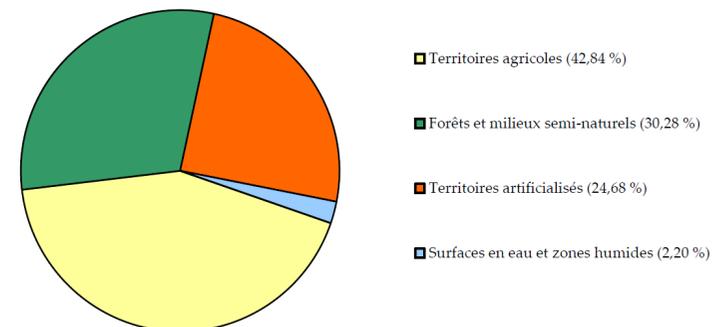
Masse d'eau SC08R - SEMOIS I - PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 médiocre - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation

Masse d'eau naturelle de tête de bassin (sources de la Semois) de 126 km², partagée sur les territoires des communes d'**Arlon** (Arlon, Viville, Freyrange, Stockem, Heinsch, Fouches, Sampont), **Etalle** (Etalle, Sivry, Chantemelle, Vance), **Habay** (Habay, Hachy, Nantimont), Saint-Léger (Meix-le-Tige). On y trouve également les villages de Lottert et Tattert, dépendant de la commune d'Attert.

Elle comprend les cours d'eau suivants : la Semois, la Vieille Rivière, le Ruisseau de la Tortrue, le Ruisseau des Fanges, le Ruisseau de Lagland, le Ruisseau du Trou de Longwy. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente moyenne ». Ici aussi, la population totale de la masse d'eau (22.831 habitants) est due à sa proximité avec le Luxembourg. Cependant, sa taille est telle que la densité de population n'est que de 182 hab./km².

Le patrimoine naturel y est largement présent, avec le Camp militaire de Lagland (Natura 2000 : 25 km²) et les marais de la Haute Semois (Natura 2000 : 17 km²). C'est aussi dans cette masse d'eau que se situe le Centre de Tri et de Traitement des déchets de Idelux Environnement.

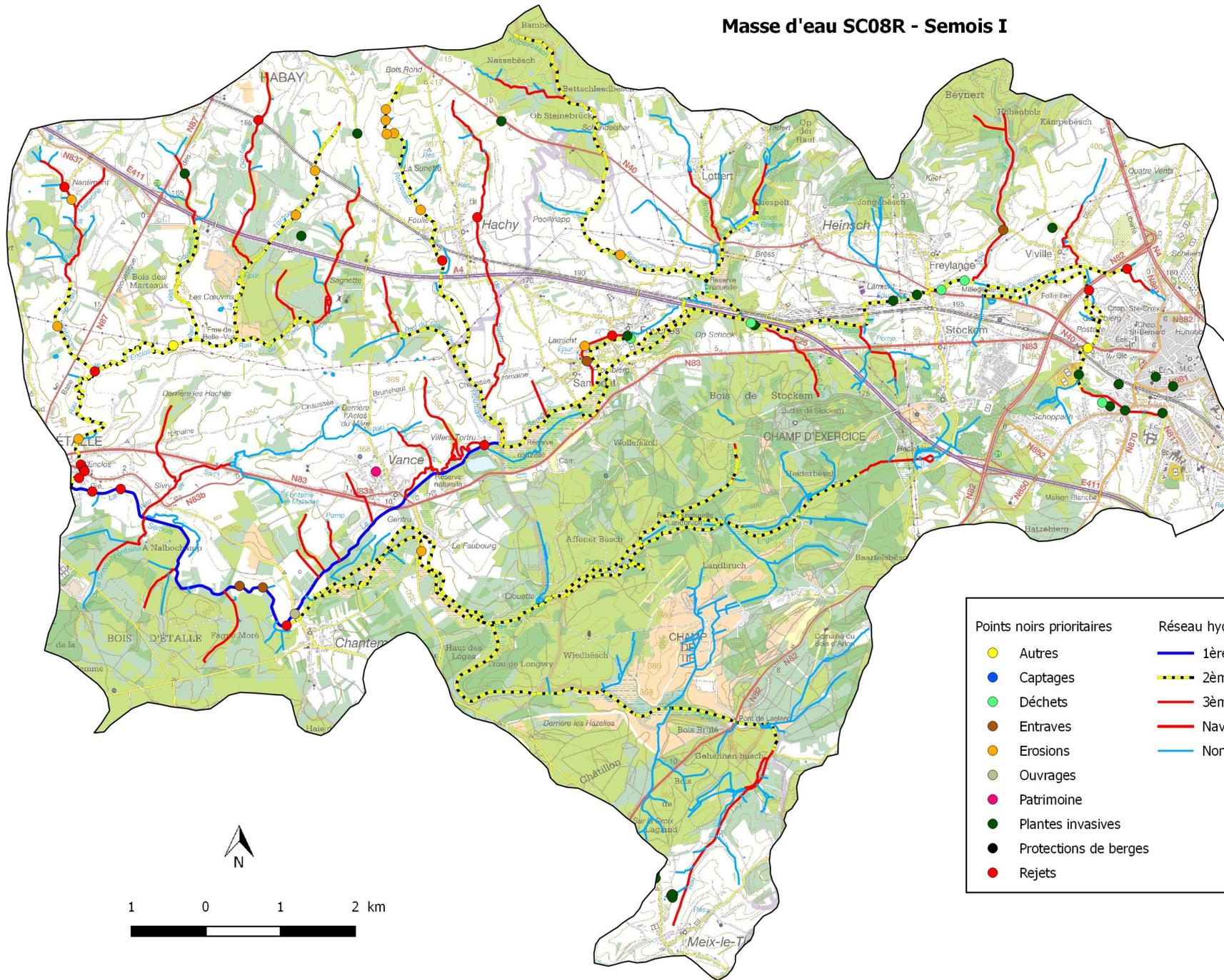
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril et septembre 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
12	54	67	25	0	2	0	11	21	1
5	13	4	17	0	1	0	2	21	0

Masse d'eau SC08R - Semois I



Points noirs prioritaires		Réseau hydrographique	
●	Autres	—	1ère catégorie
●	Captages	---	2ème catégorie
●	Déchets	—	3ème catégorie
●	Entraves	—	Navigable
●	Erosions	—	Non classé
●	Ouvrages		
●	Patrimoine		
●	Plantes invasives		
●	Protections de berges		
●	Rejets		

Masse d'eau SC09R - RULLES I - TRES BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état

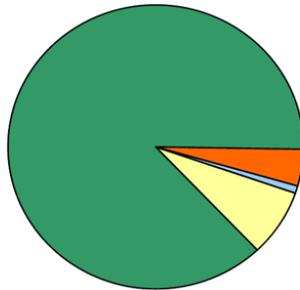
Masse d'eau naturelle de 49 km², elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels à 90%.

Elle comprend deux cours d'eau : la Rulles et le Ruisseau de Heinstert. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente moyenne ».

Trois communes sont concernées : Habay, Léglise et Attert.

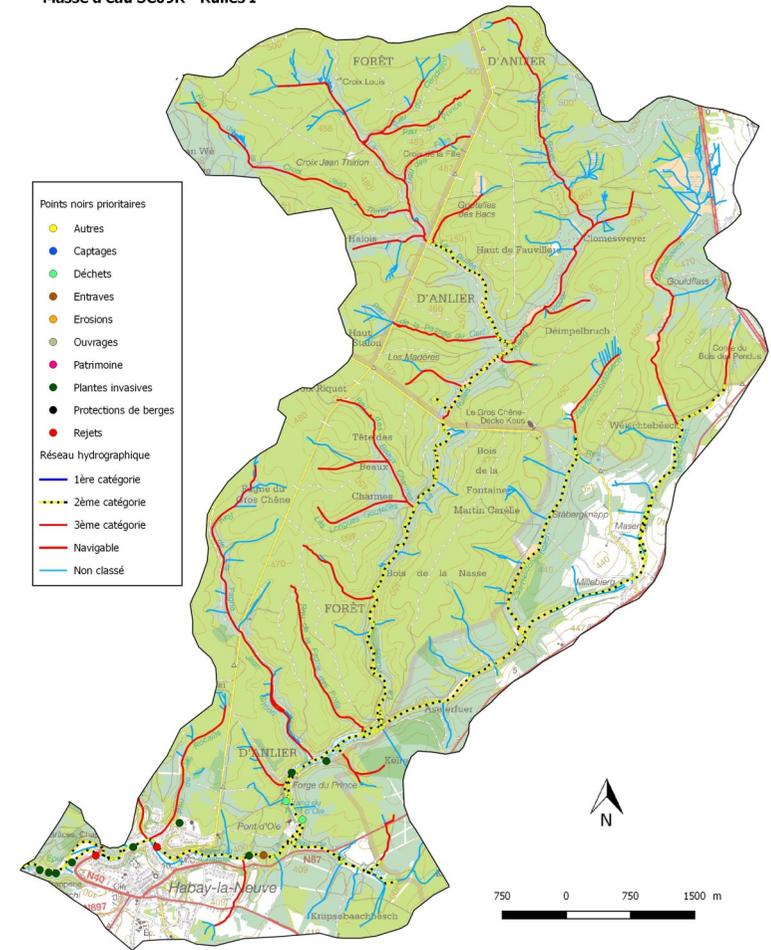
Une seule agglomération, Habay-la-Neuve, avec 2.469 habitants ce qui donne par calcul 51 hab./km², mais ceux-ci sont concentrés sur 4,19% de la superficie de la masse d'eau. Celle-ci dispose d'une station d'épuration (2520 EH), 3,44% de la population se situe en assainissement autonome.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (7,65 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (87,33 %)
- Territoires artificialisés (4,19 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,83 %)

Masse d'eau SC09R - Rulles I



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en septembre 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
3	0	5	3	0	7	0	2	9	1
2	0	1	2	0	0	0	0	9	0

Masse d'eau SC10R - RUISSEAU D'ARLUNE - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015

Masse d'eau naturelle de tête de bassin. Elle ne comprend qu'un seul cours d'eau, le Ruisseau d'Arlune. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

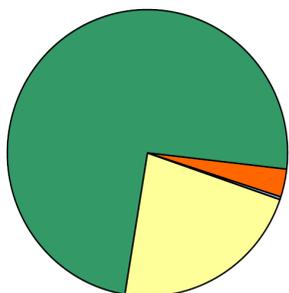
Deux communes concernées : Léglise et Habay. Un seul village, Vlessart situé en tête de la masse d'eau.

74% de forêts et territoires semi-naturels, 22% d'agriculture, 539 habitants (28 hab./km²). Il n'y a pas de station d'épuration sur la masse d'eau. Mais le village de Vlessart est raccordé à la station d'épuration d'Anlier. 8% de la population se situe en zone d'assainissement autonome.

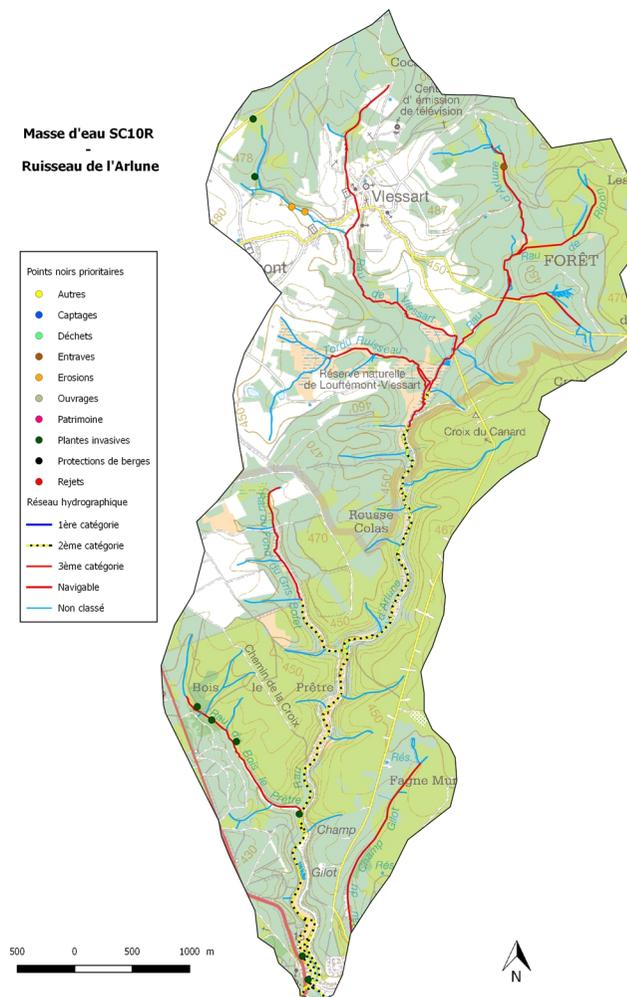
Très verte, 16 km² sur les 19 km² de la masse d'eau sont en zone Natura 2000.

Souvent forestiers, les cours d'eau y sont souvent entravés par des chablis ou investis par les castors, ce qui explique sa problématique principale : les entraves. La Rau d'Arlune alimente également l'étang Remy avant sa confluence avec la Rulles. Cet étang servait historiquement de piscine. Un projet communal de réhabilitation de cet espace de baignade est en cours.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (22,30 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (74,23 %)
- Territoires artificialisés (3,16 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,30 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en septembre 2017 et avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	5	10	2	0	3	0	2	13	2
0	2	1	0	0	0	0	0	13	0

Masse d'eau SC11R - RUISSEAU D'ANLIER – PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015

Masse d'eau naturelle de tête de bassin de 30 km².

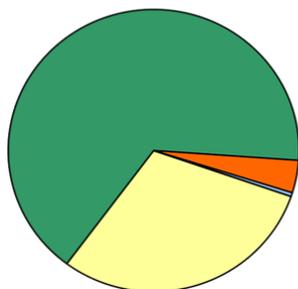
Deux communes concernées : Léglise et Habay. Trois villages : Anlier, Louftémont, Behême situés dans la partie centrale de la masse d'eau, les extrémités sud et nord étant forestières. Son cours d'eau principal est le Ruisseau d'Anlier. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

65,93% de forêts et territoires semi-naturels, 30% d'agriculture, 933 habitants (31 hab./km²).

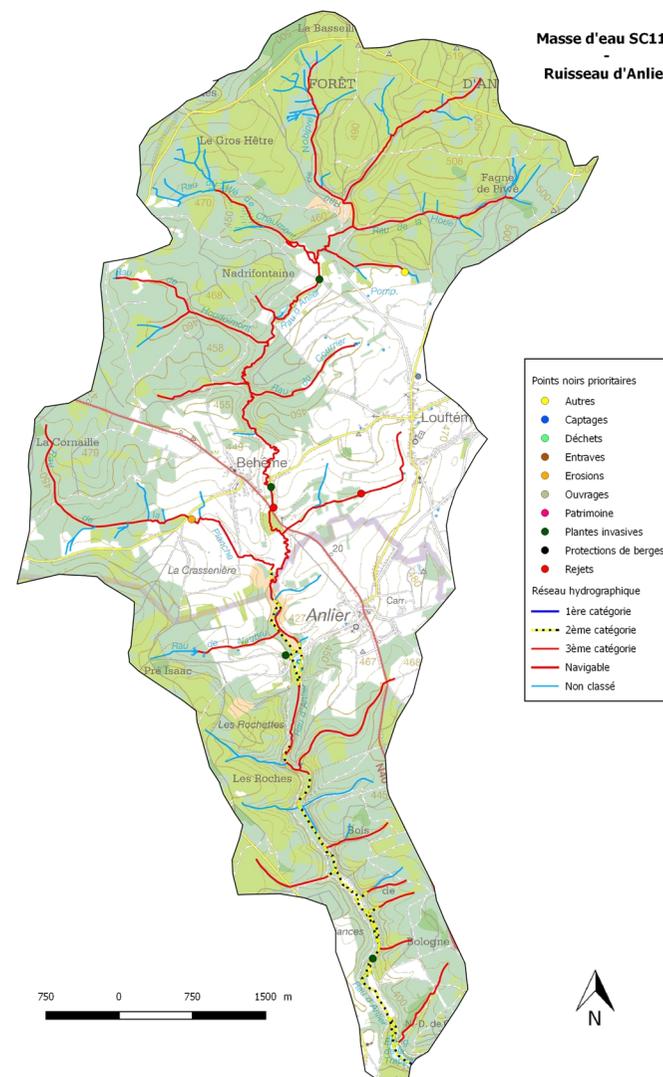
Elle dispose d'une station d'épuration à Anlier (1080 EH) sur lesquels sont ou seront raccordés les villages de Behême, Louftémont et Vlessart. Près de 21 % de la population se situe en zone d'assainissement autonome.

Grande superficie protégée, 25 km² sur les 30 km² de la masse d'eau sont en zone Natura 2000.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (29,91 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (65,93 %)
- Territoires artificialisés (3,73 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,43 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	P/Berges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	6	7	3	1	1	0	0	4	3
0	1	0	2	0	0	0	0	4	1

Masse d'eau SC12R - RULLES II - BON ETAT 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Bon état atteint

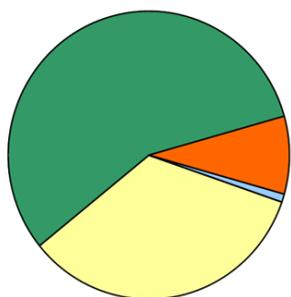
La Rulles coule d'est en ouest dans le sud de cette masse d'eau de 24 km² dont toute la moitié nord est occupée par de la forêt, elle-même en Natura 2000.

Entièrement située sur la Commune de Habay (Habay-la-Vieille et Houdemont), elle compte 2079 habitants installés dans la vallée (85 hab./km²).

Elle dispose d'une station d'épuration à Habay-la-Vieille (900 EH). Une station d'épuration reste à construire à Houdemont (550 EH). Près de 9% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

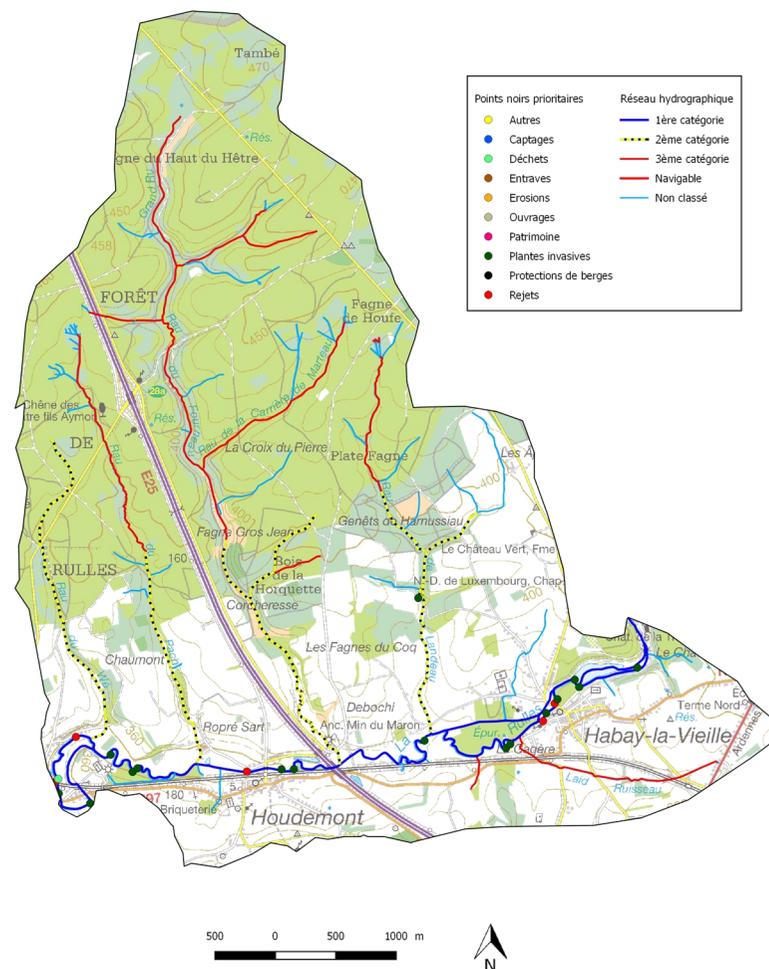
Les principales problématiques sont les rejets (5 points noirs prioritaires) et les plantes invasives. Trois rejets se trouvent dans des villages qui ne sont pas équipés, par contre 2 rejets, situés à Habay-la-Vieille, nécessitent une attention particulière car ils se trouvent en zone collective équipée d'une STEP.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (33,89 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (56,46 %)
- Territoires artificialisés (8,74 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,90 %)

Masse d'eau SC12R - Rulles II



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en septembre 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	9	8	5	0	6	0	0	17	1
1	0	0	5	0	0	0	0	17	0

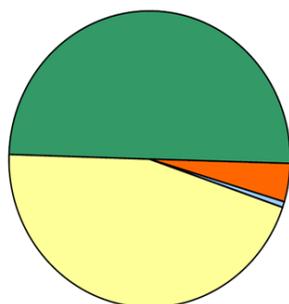
Masse d'eau SC13R - MANDEBRAS - PAS BON ETAT 2012 - Bon état écologique 2013 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

Masse d'eau naturelle de tête de bassin de 21 km², s'étendant sur les territoires des communes de **Léglise** (Thibessart, Rancimont) et Habay. Elle ne comprend qu'un cours d'eau, La Mandebras.

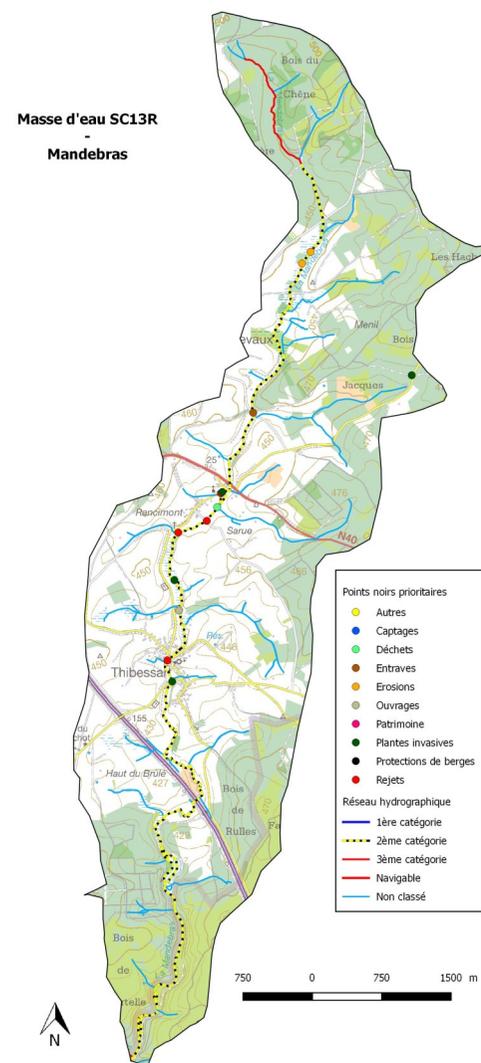
Sa superficie est partagée entre forêts et agriculture à parts presque égales, cette masse d'eau occupe surtout le fond de vallée qui est aussi une zone Natura 2000.

Les 412 habitants de la masse d'eau (20 hab./km²) sont tous situés en zone d'épuration autonome, des rejets d'eaux usées ont été relevés à hauteur des deux villages.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (45,23 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (49,96 %)
- Territoires artificialisés (4,20 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,62 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	8	4	4	0	2	0	1	4	0
1	2	1	4	0	1	0	0	4	0



Les forges de Mellier (Léglise)

Masse d'eau SC14R – RUISSEAU DE MELLIER – PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Bon état atteint

2093 habitants occupent cette masse d'eau naturelle de 59 km²(35hab./km²), dont environ la moitié en prairies (permanentes et temporaires).

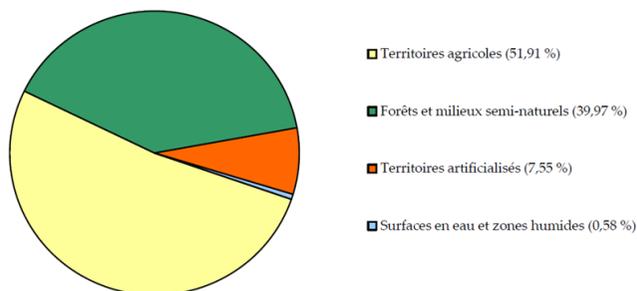
Située en tête de bassin, elle comprend les cours d'eau suivants : le Ruisseau de Lavaux, le Ruisseau de Léglise, le Ruisseau de Lundifontaine, le Ruisseau de Mellier. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Répartie sur trois communes, **Léglise** (Léglise, Mellier, Wittimont), Neufchâteau (Marbay, Namoussart), Habay.

Près de 40 % de la population se situe en zone d'assainissement autonome. Elle ne dispose pas de station d'épuration mais trois sont à réaliser : Mellier (700 EH), Léglise (350 EH) et Marbay (450 EH).

La principale problématique rencontrée sur cette masse d'eau est la problématique des rejets. En effet, sans station d'épuration, toutes les eaux sales des zones collectives sont rejetées aux cours d'eau.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)

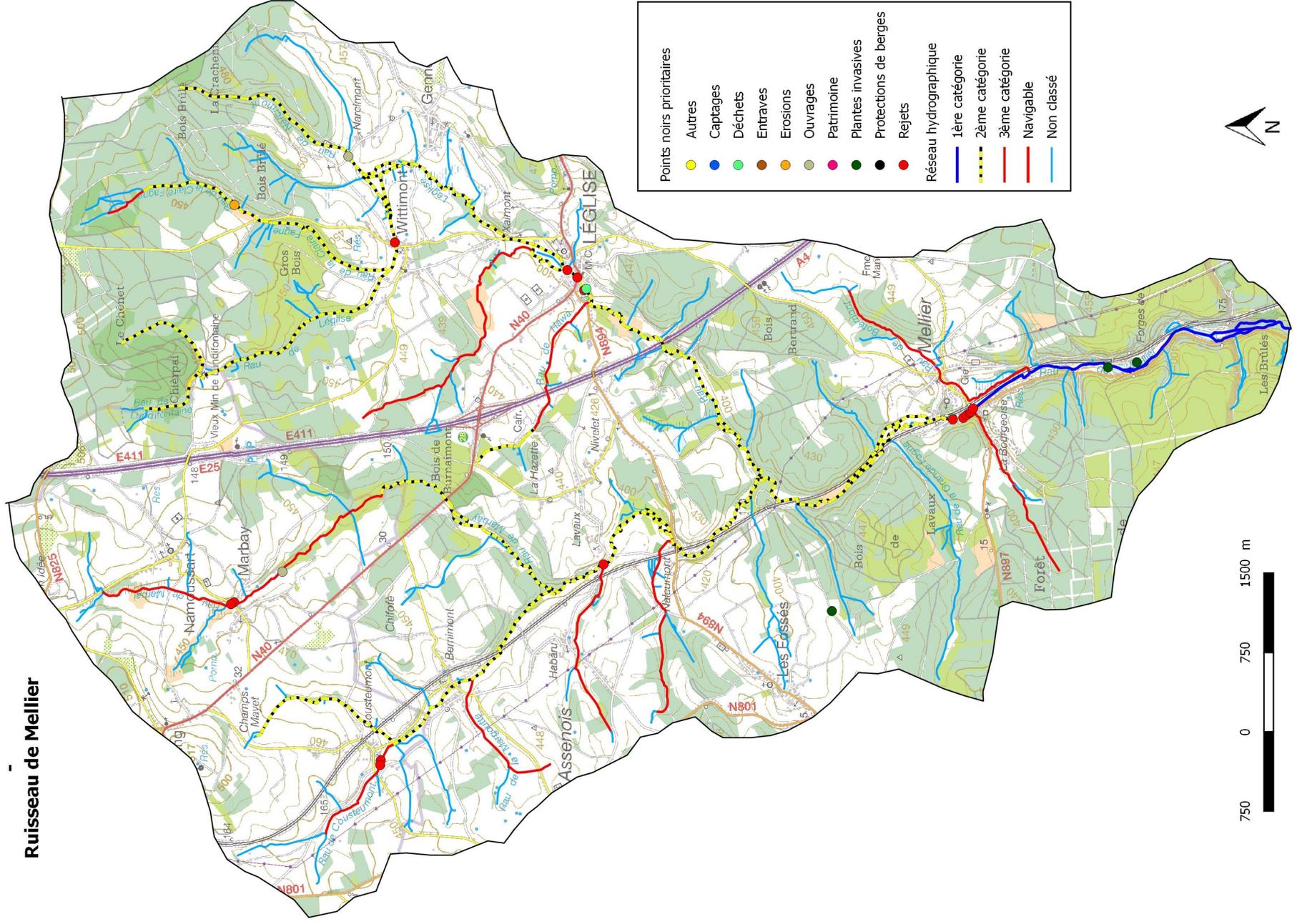


Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	18	7	22	0	18	0	3	4	1
2	1	0	15	0	2	0	0	4	0

Masse d'eau SC14R

Ruisseau de Mellier



Points noirs prioritaires
Autres
Captages
Déchets
Entraves
Erosions
Ouvrages
Patrimoine
Plantes invasives
Protections de berges
Rejets
Réseau hydrographique
1ère catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
Navigable
Non classé

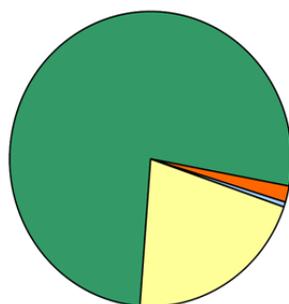
Masse d'eau SC15R - CIVANE - BON ETAT EN 2012 - Très bon état écologique 2013-TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 - Très bon état atteint

Petite masse d'eau naturelle de 13,58 km² pour 127 habitants (9 hab./km²), répartie sur trois communes, Tintigny, Habay et Léglise.

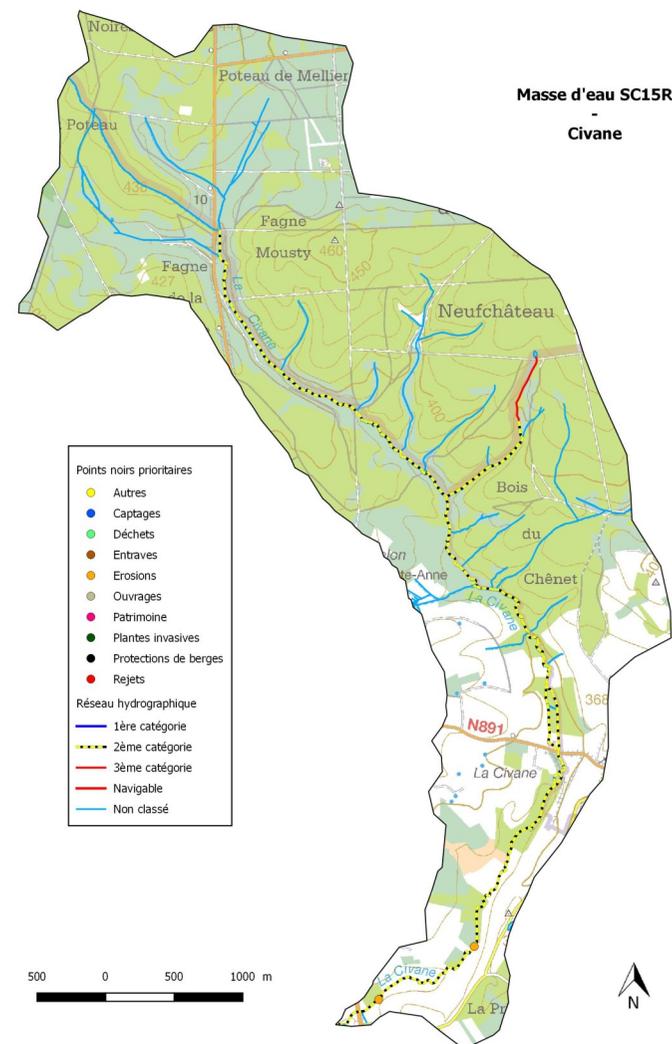
Située en tête de bassin, elle comprend la Civane, affluent direct de la Semois. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (77 %) ainsi que par des prairies (21 %).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (20,94 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (76,73 %)
- Territoires artificialisés (1,79 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,54 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	7	10	0	0	2	0	0	0	0
0	2	0	0	0	0	0	0	0	0

Masse d'eau SC16R – BREUVANNE – PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint.

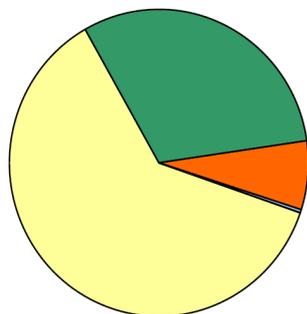
Petite masse d'eau (17 km² pour 860 habitants : 49 hab./km²) naturelle de tête de bassin où l'agriculture est prédominante (62%) et 31% de forêts.

Elle comprend un seul cours d'eau, la Breuvanne. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente moyenne ».

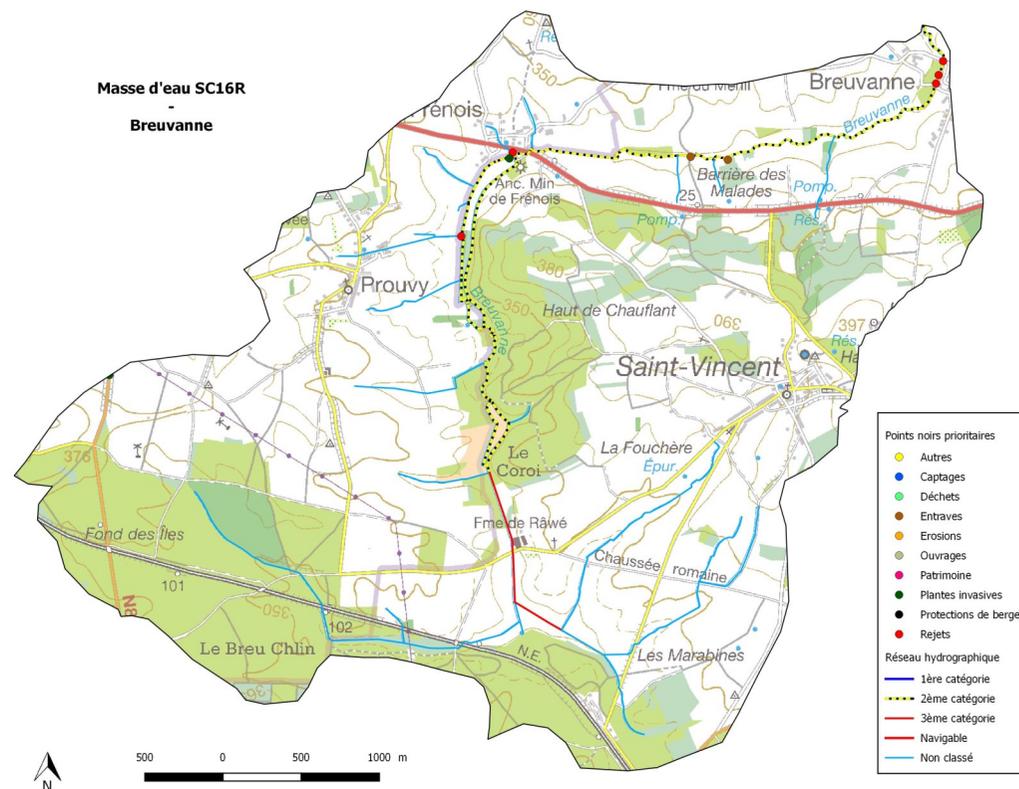
Partagée entre les communes de **Tintigny** (Saint-Vincent, une partie de Breuvanne) et **Chiny** (Prouvy, Frenois). Elle comprend une station d'épuration à Saint-Vincent (450 EH), 13% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

La partie amont de la Breuvanne est en zone Natura 2000, mais c'est dans la partie aval (point de contrôle) que les perturbations sont les plus fortes.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (61,51 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (30,90 %)
- Territoires artificialisés (7,25 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,34 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	9	3	5	0	0	0	2	2	0
0	0	2	5	0	0	0	0	2	0

Masse d'eau SC17R - VIERRE I - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

938 habitants résident sur cette masse d'eau naturelle de 28,74 km² (33 hab./km²), répartie sur trois communes, Bertrix (à 75%), Libramont et Neufchâteau.

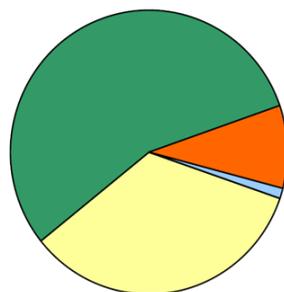
Située en tête de bassin, de la source du ruisseau du Saupont qui deviendra la Vierre jusqu'à la confluence de cette dernière avec le Ruisseau Ori.

Elle dispose de deux stations d'épuration : Bertrix Blezy (540 EH) et Bertrix Courbeure (540 EH). 5% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

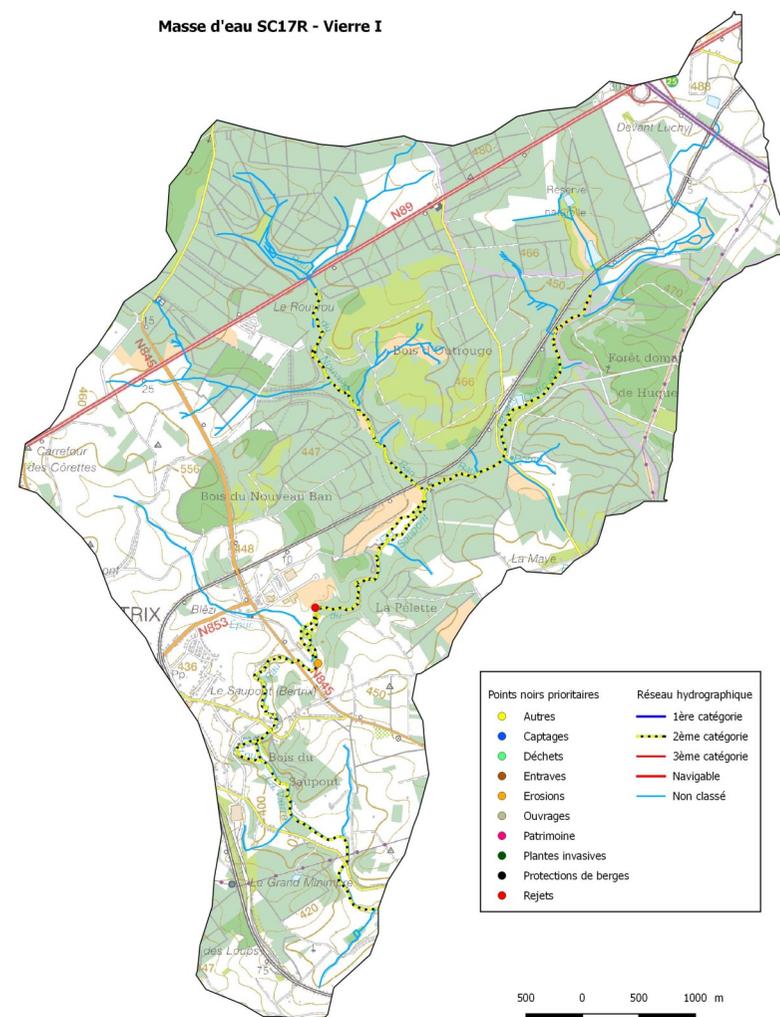
Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (55 %) ainsi que par des prairies (34 %).

On n'y retrouve que peu de points noirs prioritaires, un pour le rejet du zoning industriel du Saupont et un point pour un dépôt de déchets à l'arrière de ce dernier.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (33,97 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (55,42 %)
- Territoires artificialisés (9,44 %)
- Surfaces en eau et zones humides (1,17 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en août 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	8	4	4	2	0	0	0	0	0
0	1	0	1	0	0	0	0	0	0

Masse d'eau SC18R - VIERRE II - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015

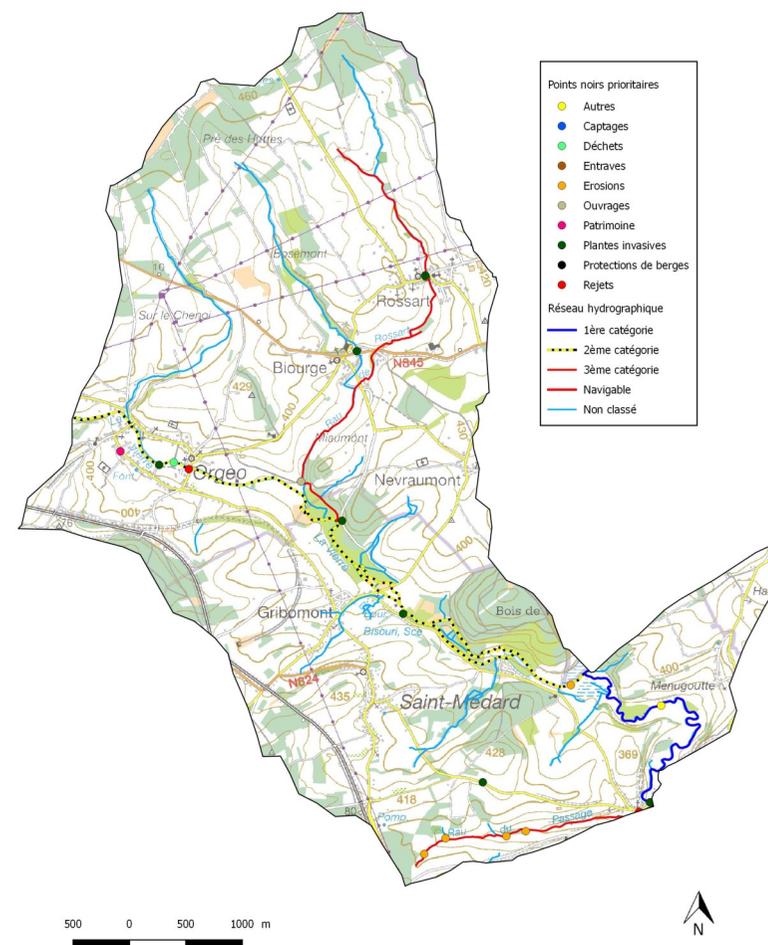
Masse d'eau naturelle de 24 km², essentiellement agricole, se partageant entre **Bertrix** (Orgeo, Nevraumont, Rossart, Biourge), **Herbeumont** (Saint-Médard, Gribaumont) et une pointe sur Neufchâteau. Elle comprend principalement un cours d'eau, la Vierre. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente moyenne ».

Elle dispose de deux stations d'épuration : Saint-Médard (540 EH) et, depuis 2016, Orgéo (1200 EH) qui collecte également les rejets de Biourge et Rossart. 14% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

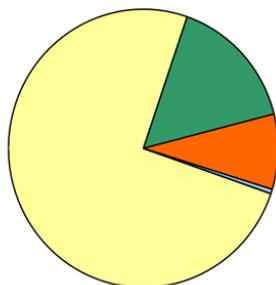
Elle compte 1.483 habitants, soit 63 hab./km².

La problématique principale de cette masse d'eau est le rejet d'eaux usées, cependant, avec la récente construction de la station d'épuration d'Orgéo, cette problématique va régresser.

Masse d'eau SC18R - Vierre II



OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (74,99 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (15,76 %)
- Territoires artificialisés (8,75 %)
- Non cadastré (0,00 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,51 %)

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en mai et août 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
3	21	4	2	0	2	1	4	7	1
1	5	1	1	0	1	0	1	7	1

Masse d'eau SC19R - RUISSEAU DE GRANDVOIR - BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2021

Masse d'eau naturelle (56 km²) située presque exclusivement sur les communes de Libramont et Neufchâteau.

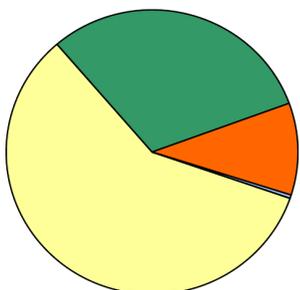
Elle comprend deux cours d'eau : le Ruisseau de Grandvoir et le Ruisseau de Lamouline.

Elle compte 5115 habitants répartis sur 10,5% du territoire. 58% du territoire est constitué de territoires agricoles, 31% de forêts et milieux semi-naturels.

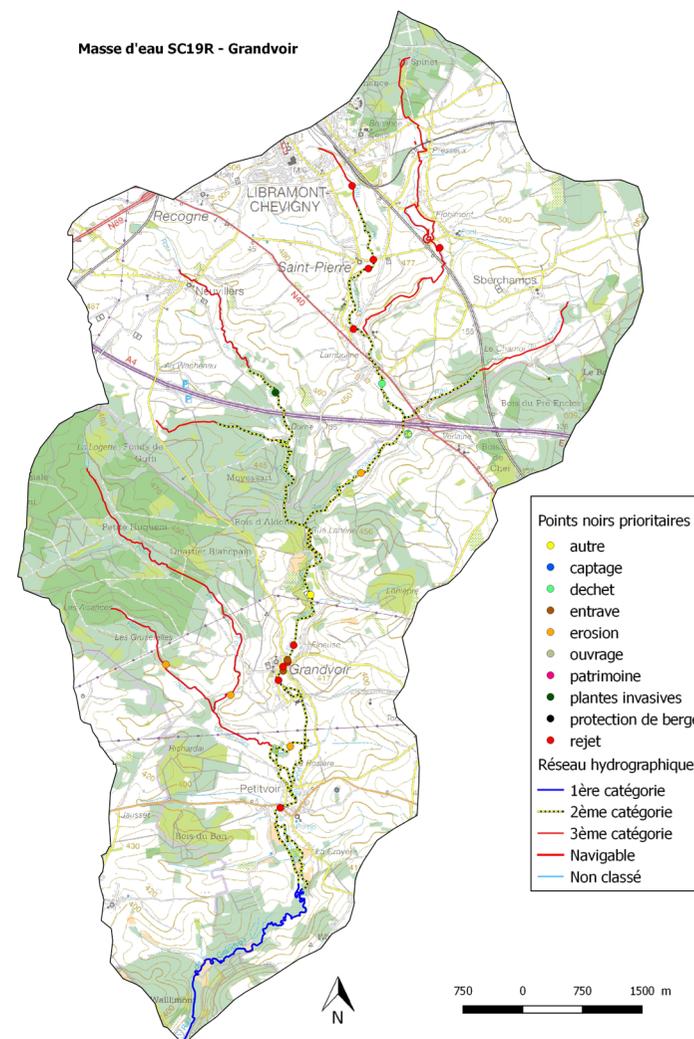
Une station d'épuration est présente à Libramont (5490 EH), deux restent à construire à Neuvillers (1100 EH) et Sberchamps (250 EH). Près de 10% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

La commune de Neufchâteau n'est pas partenaire du Contrat de Rivière Semois-Chiers. La commune de Libramont a rejoint le Contrat de Rivière pour le programme d'actions 2017-2019.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (58,43 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (30,72 %)
- Territoires artificialisés (10,47 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,38 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juin 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
6	34	14	15	0	8	2	8	2	0
1	4	2	8	0	0	1	0	2	0

Masse d'eau SC20R - RUISSEAU DE NEUFCHATEAU - PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015

MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Masse d'eau de la commune de Neufchâteau comprenant une zone de baignade - à problèmes récurrents - et sa zone amont.

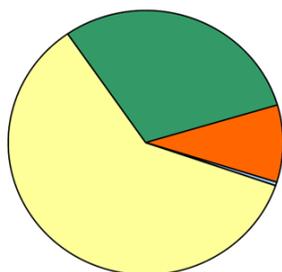
Située en tête de bassin, elle comprend 3 cours d'eau : le Ruisseau de Banibois, le Ruisseau de Longlier, le Ruisseau de Neufchâteau. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Elle compte 5580 habitants pour une superficie de 55,59 km².

Elle dispose d'une station d'épuration à Neufchâteau (9000 EH). 20% de la population se situe en zone d'épuration autonome.

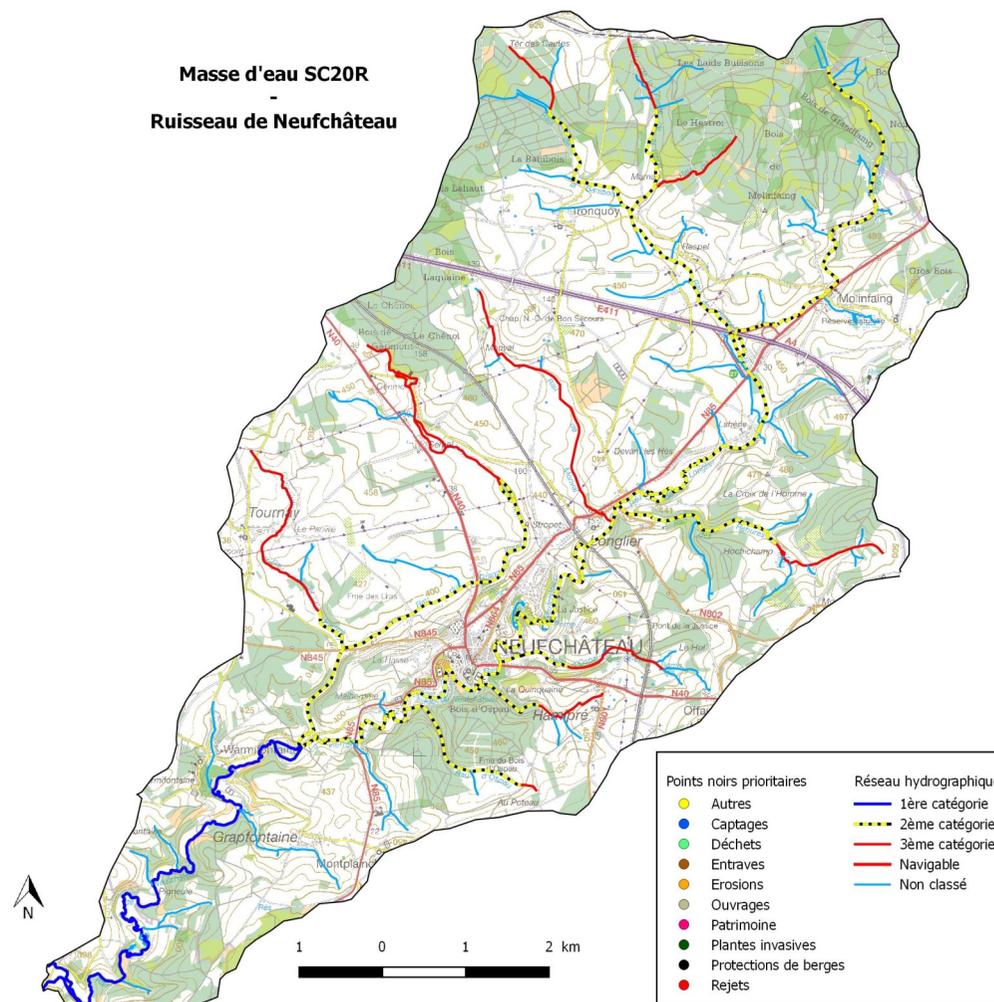
Etant donné que la commune de Neufchâteau n'est pas partenaire du Contrat de Rivière, l'inventaire n'a pas été réalisé.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (60,12 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (30,01 %)
- Territoires artificialisés (9,44 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,43 %)

Masse d'eau SC20R - Ruisseau de Neufchâteau



Masse d'eau SC21R - RUISSEAU DE BRUNWIRYS - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2015

Masse d'eau naturelle de 26,55 km², répartie sur quatre communes, **Léglise**, Tintigny, Chiny et **Neufchâteau**.

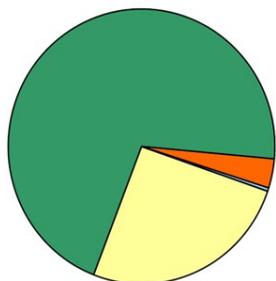
Elle compte 720 habitants, soit 27 hab./km².

Située en tête de bassin, elle comprend quatre ruisseaux (Bereaupré, Brunwirys, des Vieilles Roches et Ruisseau du Bochet Dumont). La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente moyenne ».

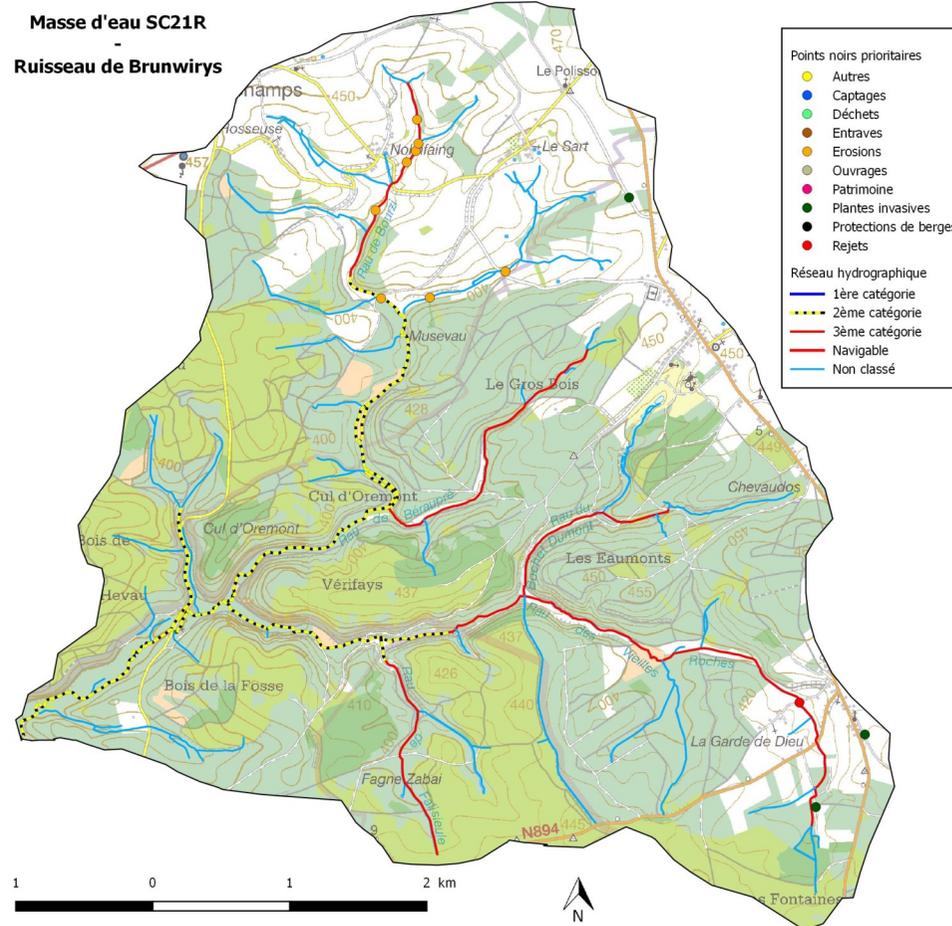
Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (71 %) ainsi que par des prairies (26 %). Près de 35 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

Etant donné que la commune de Neufchâteau n'est pas partenaire du Contrat de Rivière, l'inventaire n'a pas été actualisé (depuis 2013, date du retrait de cette commune) sur le territoire de cette commune.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (25,57 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (70,59 %)
- Territoires artificialisés (3,44 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,39 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	13	14	1	0	2	0	0	4	0
0	8	0	1	0	0	0	0	4	0



La Vierre à Straimont (Herbeumont)

Masse d'eau SC22R – VIERRE III – BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013-BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2021

Masse d'eau naturelle de 39,25 km², répartie sur quatre communes, **Herbeumont** (Straimont), Tintigny, **Chiny** (Suxy) et Neufchâteau.

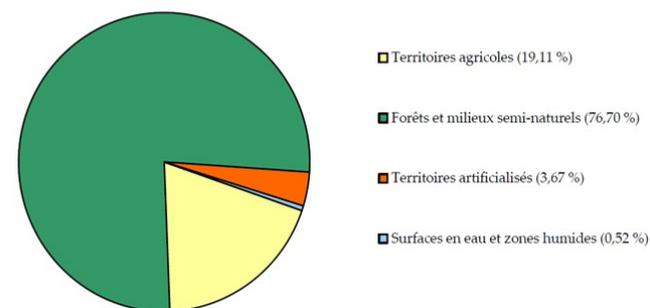
Elle compte 665 habitants, soit 17 hab./km².

Elle comprend la Vierre depuis sa confluence avec le Ruisseau de Neufchâteau jusqu'à l'entrée du réservoir du Barrage de la Vierre. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente moyenne ».

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (77 %) ainsi que par des prairies (19 %). Près de 39 % de son territoire se situe en zone Natura 2000. La longueur de cours d'eau en amont de la zone de baignade de Lacuisine est de 1,12 km.

Deux stations ont été construites récemment à Straimont (270 EH) et Martilly (180 EH). Une station d'épuration est également à réaliser à Suxy (600 EH). 13% de la population se trouve en zone d'épuration autonome.

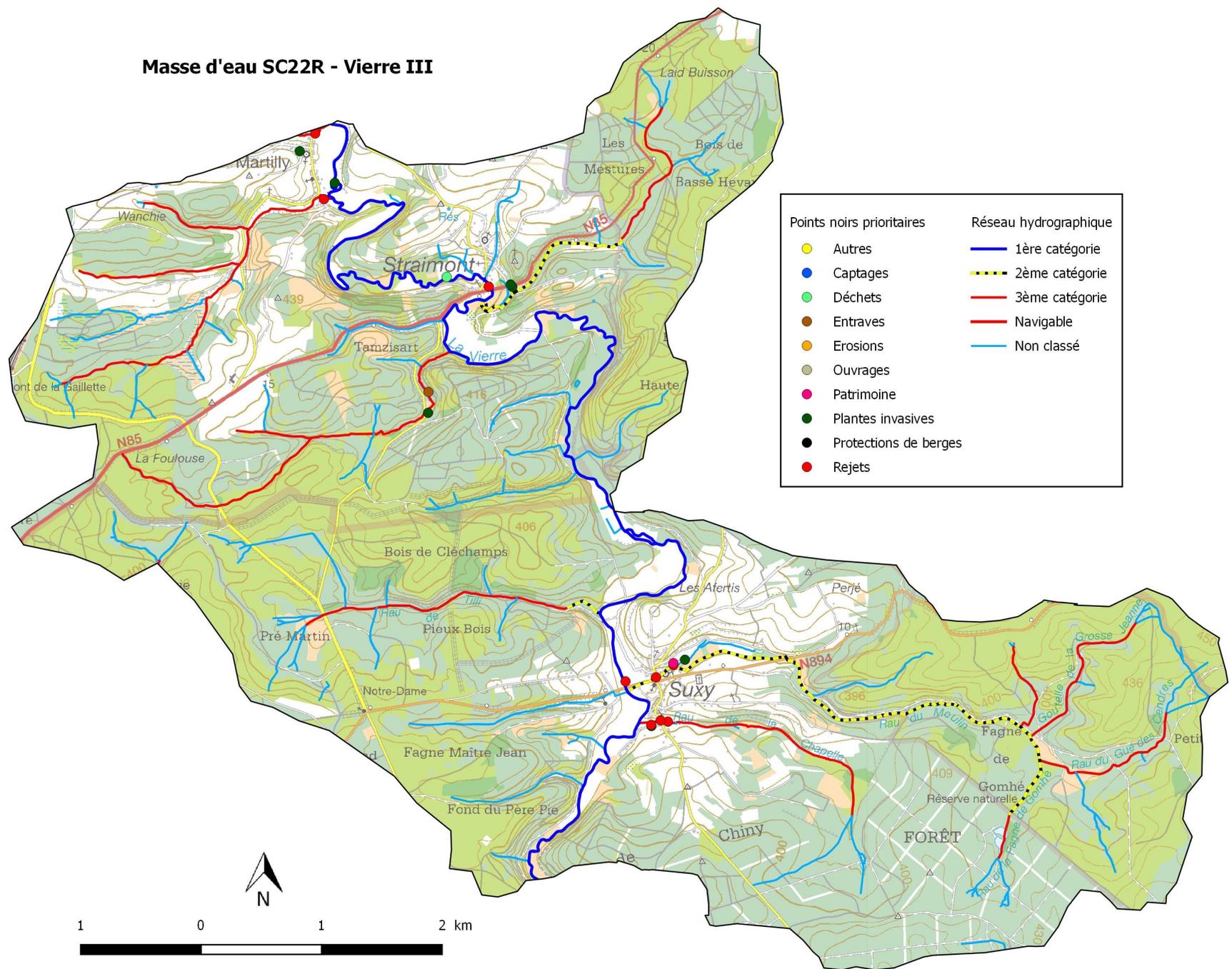
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en mai et juillet 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	13	20	12	0	1	1	3	8	2
1	0	1	10	0	0	0	1	8	0

Masse d'eau SC22R - Vierre III



Masse d'eau SC23R - SEMOIS II - PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

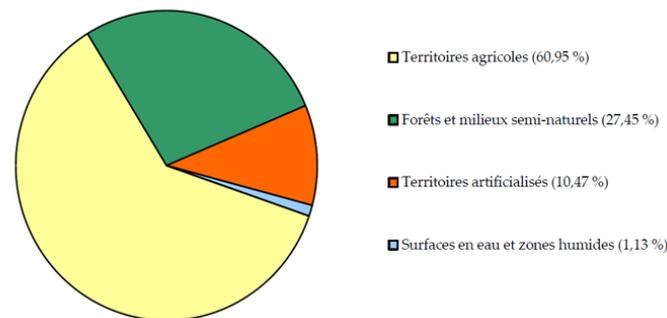
Cette grande masse d'eau (107,48 km²) naturelle s'étend sur les communes de **Chiny** (Pin, Izel, Moyen, Jamoigne, Valansart, Termes), **Tintigny** (Tintigny, Rossignol, ½ Bellefontaine, Poncelle), **Etalle** (Sainte-Marie-sur-Semois, ¾ Etalle, Fratin, Villers-sur-Semois), Florenville, Habay. L'ensemble de ces villages abritent quelques 10.916 habitants (102 hab./km²), auxquels il faut ajouter la charge des 1.530 EH générés par le tourisme (6 campings).

Elle comprend les cours d'eau suivants : la Mandebras, la Rulles, la Semois et le Ruisseau de Mellier. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente moyenne ».

Le taux de traitement des eaux s'est nettement améliorée ces dernières années : outre les stations d'épuration d'Izel (3600 EH) et Han (100 EH), celles de Vance (1200 EH) et Etalle (5300EH) et Ansart (1400 EH) ont été mise en fonctionnement en 2015 et 2016. Deux stations doivent encore être réalisées à Termes (600 EH) et Villers-sur-Semois (250 EH).

Les terres agricoles occupent 61 % de la superficie de la masse d'eau (essentiellement élevage), pour 27 % de zones boisées.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



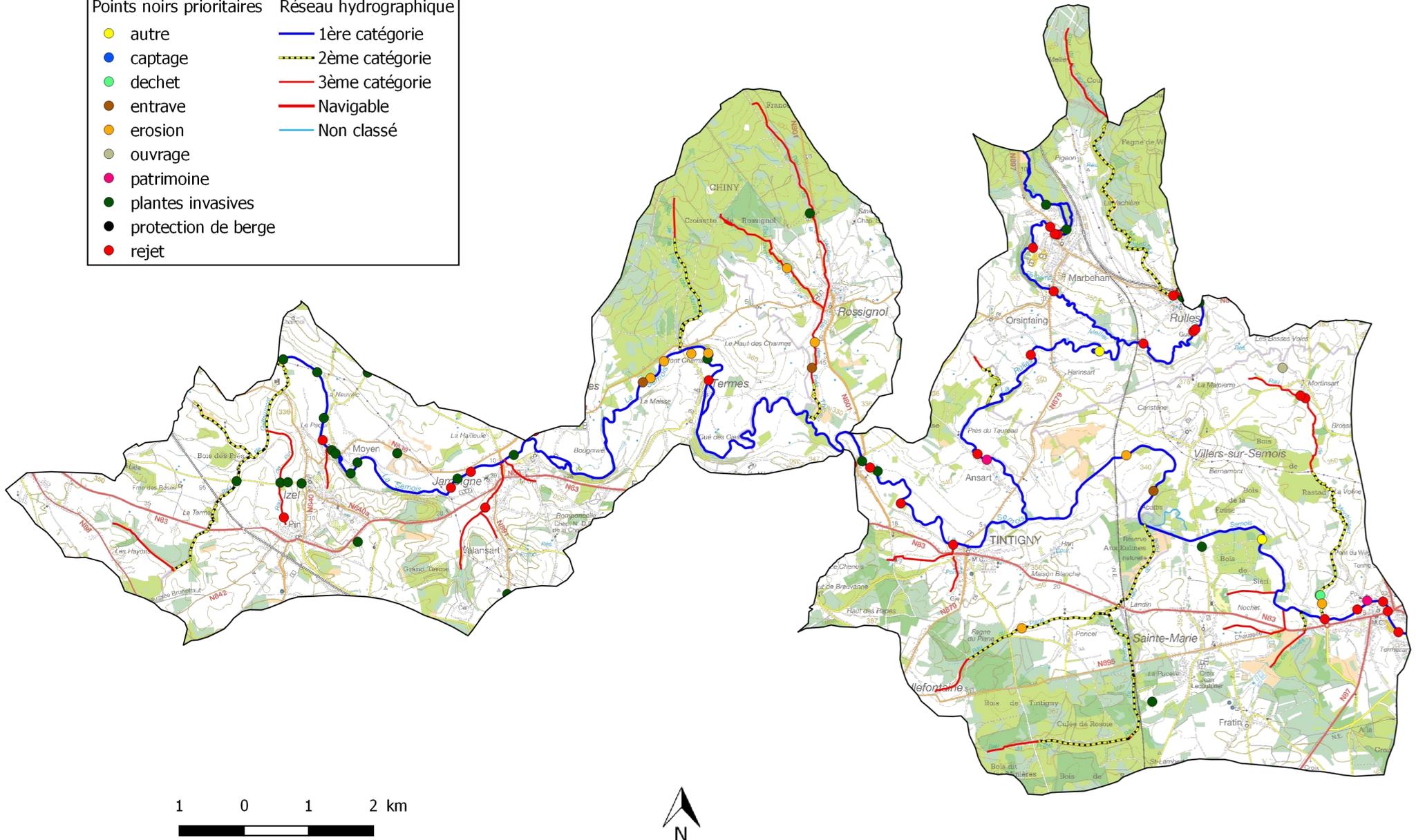
Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en avril et juillet 2017, avril 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	47	27	20	0	2	1	4	29	2
1	6	3	16	0	0	0	1	29	0

Masse d'eau SCR23R - la Semois II

Points noirs prioritaires Réseau hydrographique

- | | |
|-----------------------|------------------|
| ● autre | — 1ère catégorie |
| ● captage | — 2ème catégorie |
| ● déchet | — 3ème catégorie |
| ● entrave | — Navigable |
| ● érosion | — Non classé |
| ● ouvrage | |
| ● patrimoine | |
| ● plantes invasives | |
| ● protection de berge | |
| ● rejet | |



Masse d'eau SC24R - RUISSEAU DE TAMIGEAN - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Bon état atteint

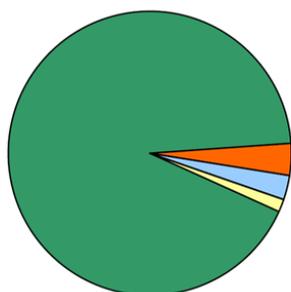
Masse d'eau naturelle de 13,09 km², répartie sur deux communes : **Florenville** (4/5) et Herbeumont.

Elle compte 20 habitants, soit 2 hab./km².

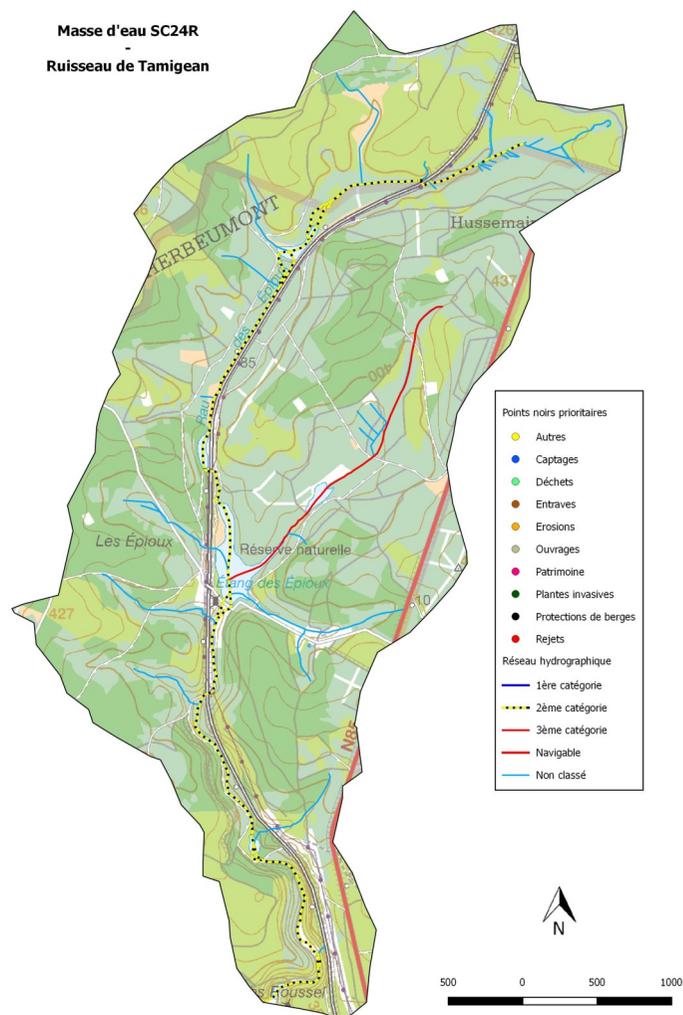
Située en tête de bassin, elle comprend les ruisseaux des Epioux et de Tamigean. La typologie de ce cours d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (92,14 %) ainsi que par des zones d'eau et humides. Près de 45 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (1,46 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (92,14 %)
- Territoires artificialisés (3,64 %)
- Surfaces en eau et zones humides (2,76 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	0	0	0	4	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

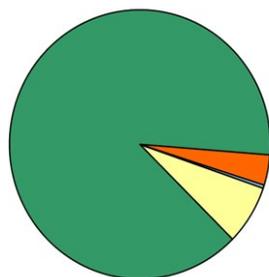
Masse d'eau SC25R - ANTROGNE - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

Petite masse d'eau naturelle (17,57 km²), située en tête de bassin et à 89% forestière, toute entière sur la commune d'Herbeumont. Seule une frange de l'agglomération est présente sur la masse d'eau (107 personnes), représentant une densité de population de 6 hab. /km².

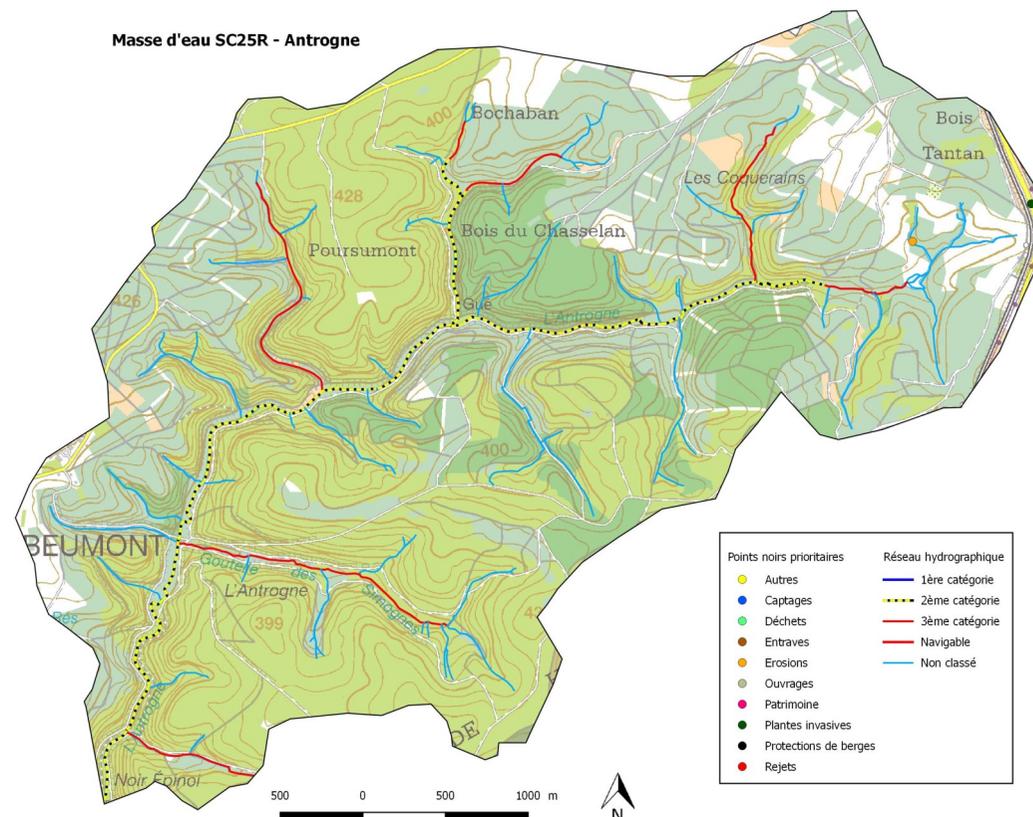
11,66 km² sont repris en Natura 2000.

Les 3,75 derniers km de l'Antrogne sont en zone amont de zone de baignade (en zone forestière).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (7,16 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (88,82 %)
- Territoires artificialisés (3,66 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,37 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en mai 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	P/Berges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	1	1	0	0	1	0	0	2	0
0	1	0	0	0	0	0	0	2	0

Masse d'eau SC26R - RUISSEAU D'AISE - TRES BON ETAT EN 2012 - Très bon état écologique 2013 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état atteint

Petite masse d'eau naturelle de 14,19 km² située en tête de bassin, répartie sur deux communes, Herbeumont et Bertrix.

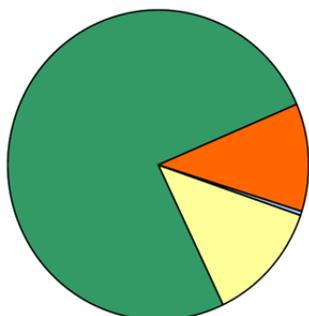
Elle compte 110 habitants, soit 8 hab./km².

Elle comprend les ruisseaux d'Aise, de l'Ardoisière et de la Morépire. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Essentiellement forestière, près de 39 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

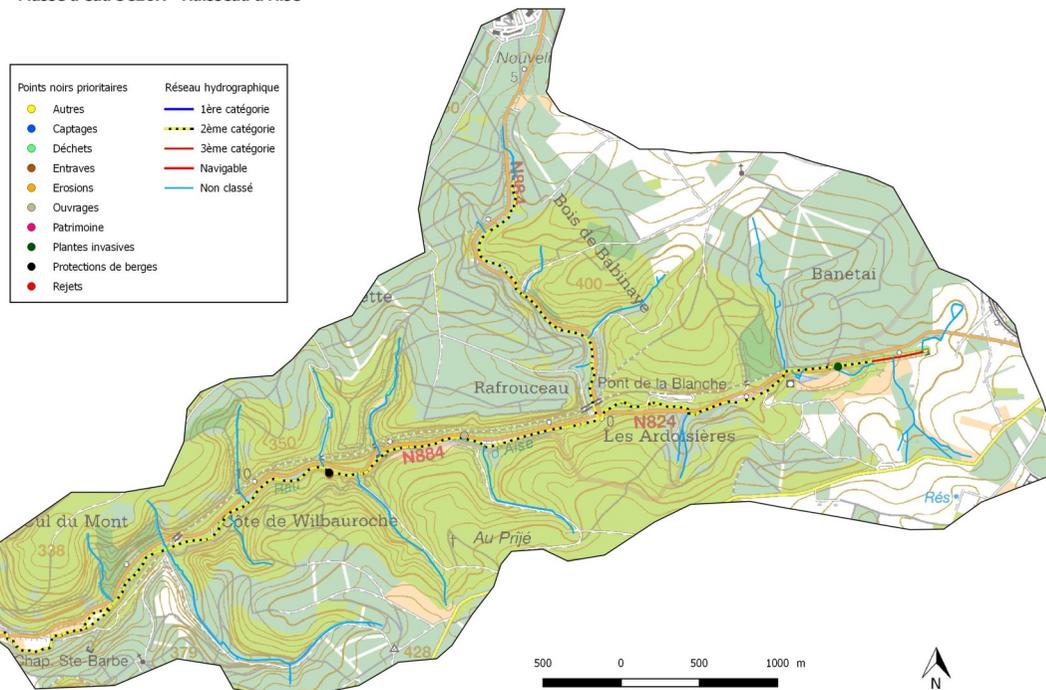
25 % de la population se situe en zone d'épuration autonome.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (12,64 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (75,68 %)
- Territoires artificialisés (11,26 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,42 %)

Masse d'eau SC26R - Ruisseau d'Aise



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en mai et août 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	1	7	2	1	3	1	2	3	4
0	0	0	1	0	1	1	0	3	0



Animation « castors », ruisseau des Munos (Bertrix)

Masse d'eau SC27R - RUISSEAU DES MUNOS - PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état 2015

Entièrement située sur le territoire de la commune de **Bertrix**, la masse d'eau du ruisseau des Munos comprend à l'amont de sa source une grande partie de son agglomération. Cela représente une population de 4.918 habitants, soit 245 hab./km². Comparativement aux 41 autres masses d'eau du sous-bassin Semois-Chiers, c'est le deuxième taux parmi les plus élevés.

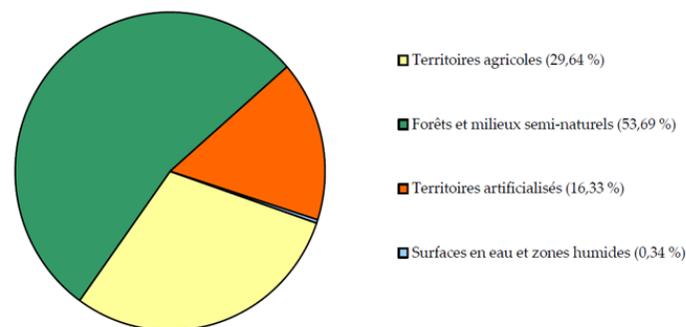
La typologie de cette masse d'eau située en tête de bassin correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Les eaux usées de cette importante population sont traitées notamment par la station d'épuration par lagunage de Bertrix (7650 EH) située le long du cours d'eau, à hauteur de son premier quart amont.

Dès l'aval de la station d'épuration, la vallée est classée Natura 2000 jusqu'à l'exutoire de la masse d'eau.

Un important travail de lutte contre la Balsamine est en cours sur cette masse d'eau.

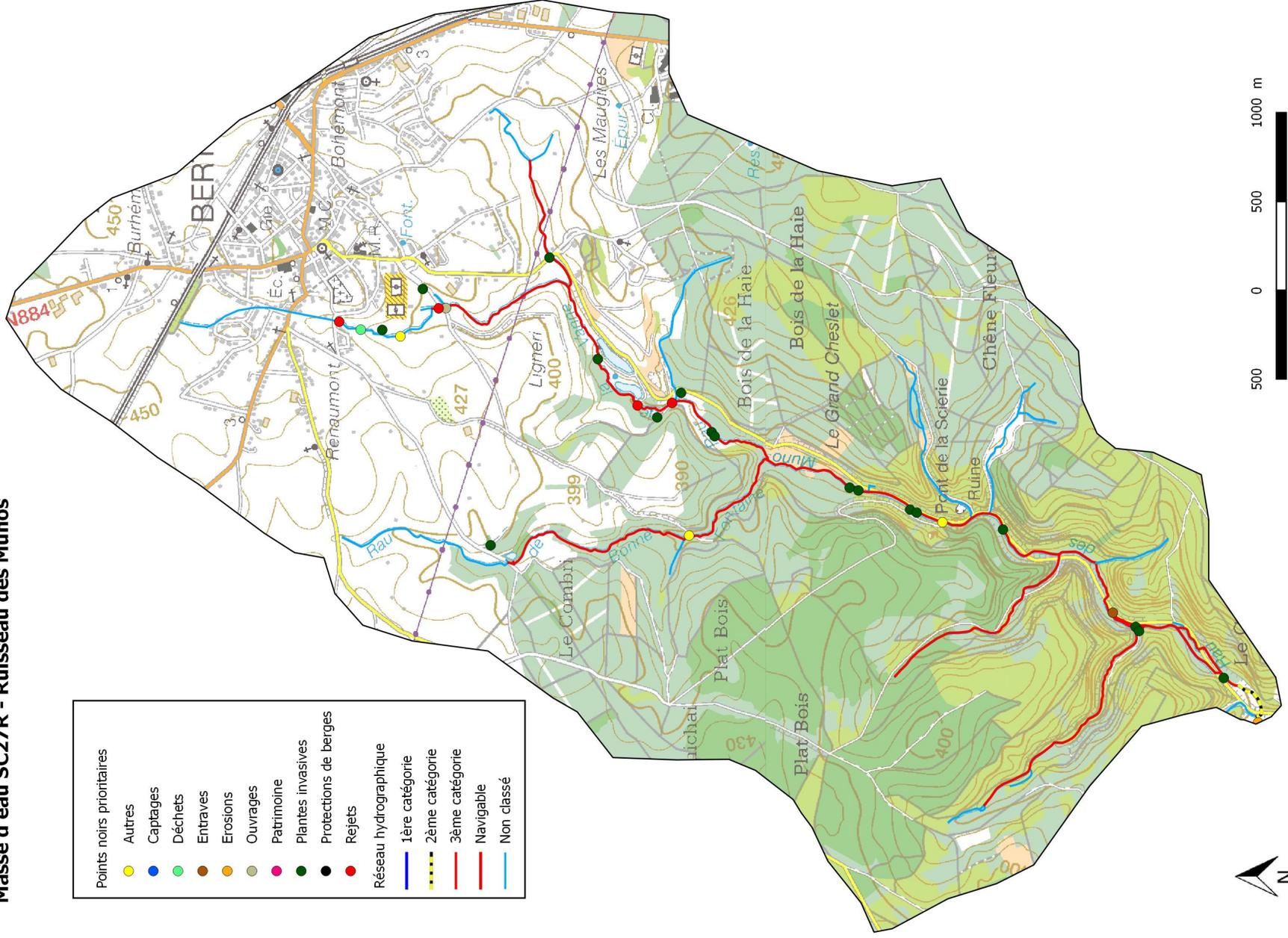
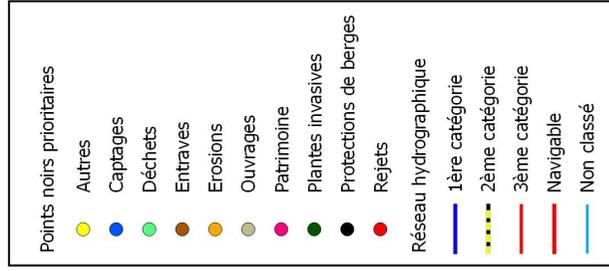
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en août 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	10	6	5	0	2	0	2	19	6
1	1	1	4	0	1	0	0	19	3

Masse d'eau S27R - Ruisseau des Munos



MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

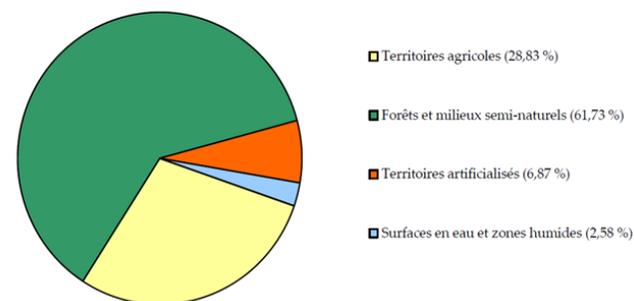
Masse d'eau de 105,19 km² partagés entre les communes de **Florenville** (Florenville, Sainte-Cécile, Fontenoille, Chassepierre, Laiche, Martué, Lacuisine), **Chiny** (Chiny), **Herbeumont** (Herbeumont), Bertrix (Cugnon, Morteihan), Bouillon. La pression du tourisme est ici bien réelle. A une population résidente pas très dense de 4941 habitants (soit 47 hab./km²) vient en effet s'ajouter l'été une charge de quelque 5424 EH.

En matière d'épuration, quatre stations d'épuration sont actuellement fonctionnelles, à Herbeumont (1080 EH), Sainte-Cécile (383 EH), Florenville (5400) et, depuis 2016, à Chiny (1200 EH). Les villages de Morteihan (1400 EH), Chassepierre (850 EH) et Fontenoille (300 EH) doivent encore être équipés.

Trois zones de baignade en Semois sont présentes dans cette masse d'eau, à Chiny, Lacuisine et Herbeumont. Leurs zones amont dans la masse d'eau sont respectivement de 20, 29 et 25 km.

La problématique des rejets y est bien réelle, devancée en nombre par les points noirs plantes invasives avec la présence de nombreuses balsamines de l'Himalaya notamment.

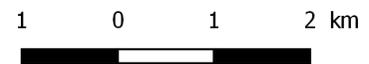
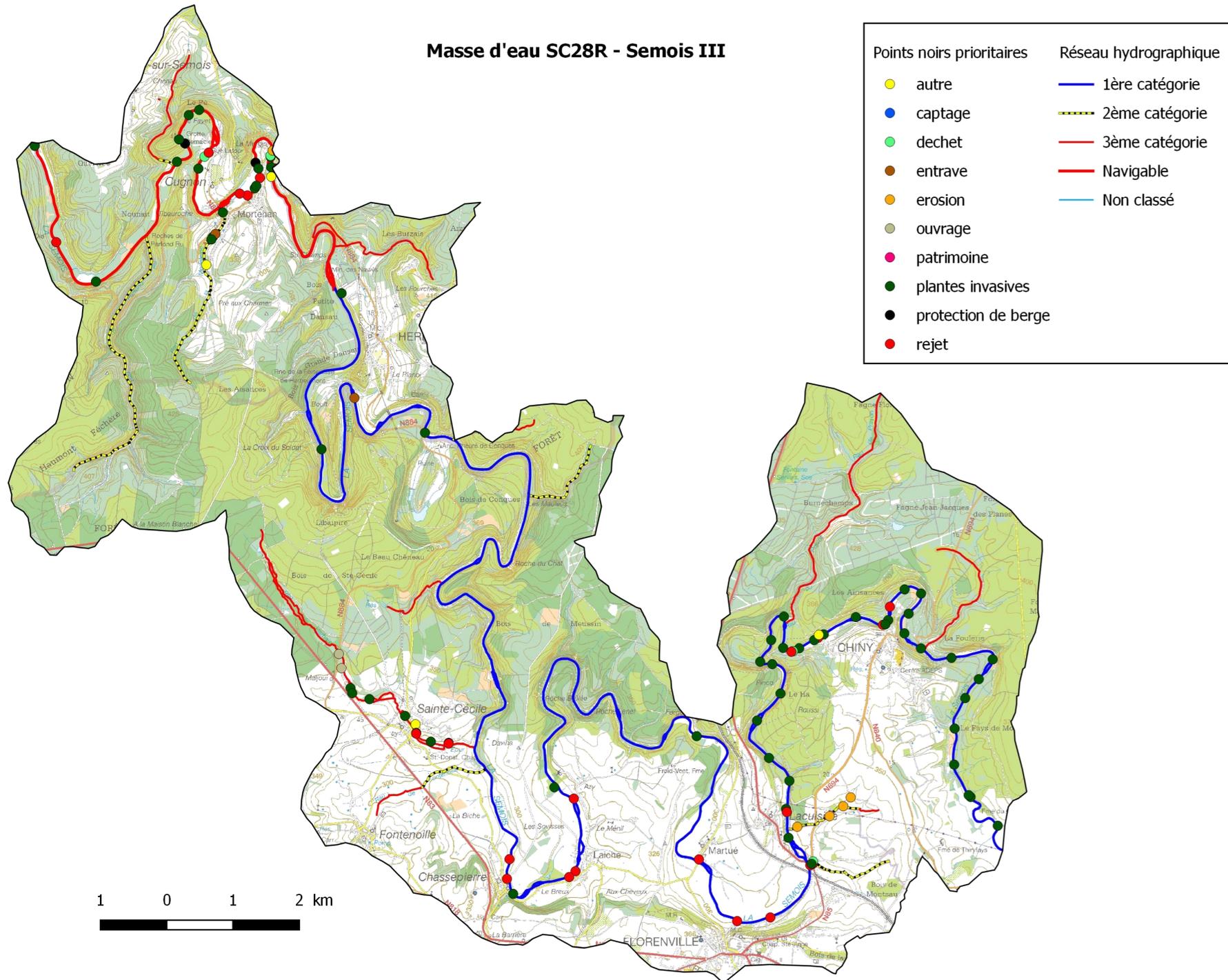
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet et mai 2017, juillet 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
12	31	18	24	0	5	2	22	64	8
4	5	2	23	0	2	2	0	64	3

Masse d'eau SC28R - Semois III



Masse d'eau SC29R - RUISSEAU DES ALEINES - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

Masse d'eau naturelle de 86,83 km², dont environ la moitié en prairies (permanentes et temporaires), l'autre partie étant occupée par de la forêt.

Elle comprend les cours d'eau suivants : le Ruisseau de Fays-les-Veneurs, le Ruisseau de Plainevaux, le Ruisseau de Waillimont, le Ruisseau des Alleines et le Ruisseau d'Offagne. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Répartie sur trois communes, **Paliseul** (Fays-les-Veneurs, Offagne, Nollevaux), Bouillon (Bellevaux) et Bertrix (Auby).

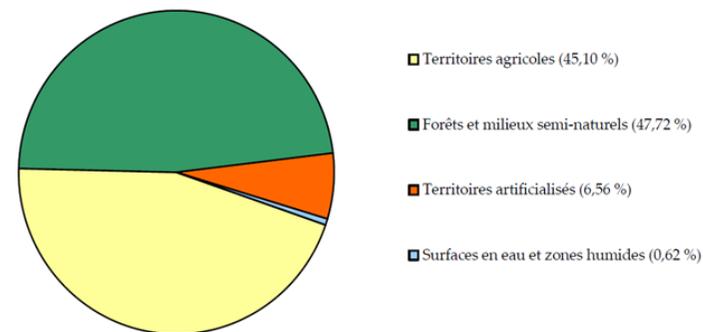
Elle est assez peu peuplée (2.421 hab., 28 hab./km²), mais le tourisme y génère presque autant d'équivalent-habitants en saison (1817 EH).

Elle dispose d'une station d'épuration à Auby-sur-Semois (270EH). Deux stations d'épuration sont à réaliser à Fays-les-Veneurs et Offagne.

Près de 50% des habitants sont sous le régime d'assainissement autonome.

Les problèmes principaux sont liés aux érosions (la surface est pour près de 50% en zone agricole) et aux plantes invasives.

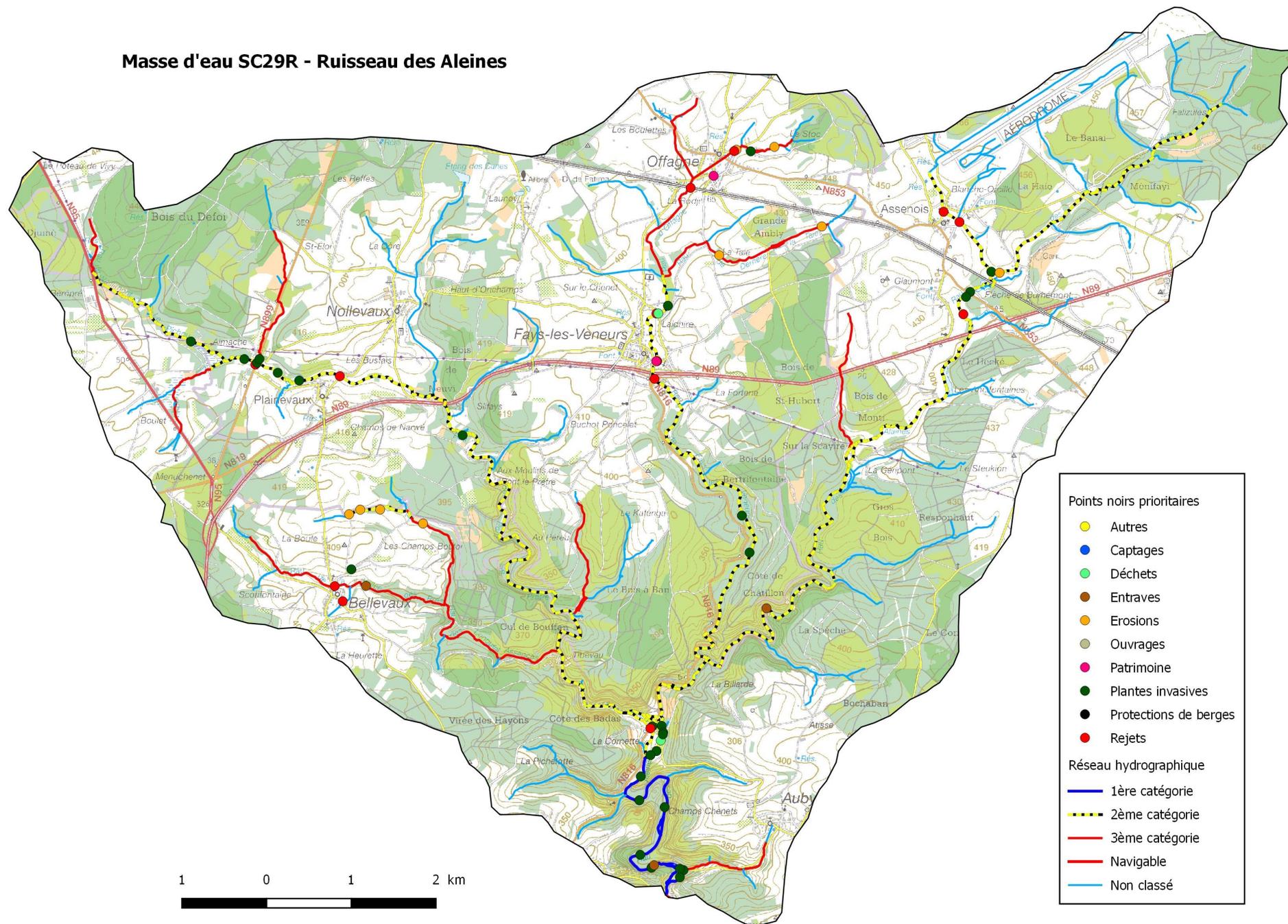
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juin et août 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
3	57	8	13	0	2	0	8	32	6
2	9	3	13	0	0	0	2	32	0

Masse d'eau SC29R - Ruisseau des Aleines



Masse d'eau SC30R - RUISSEAU DU TREMBLE - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

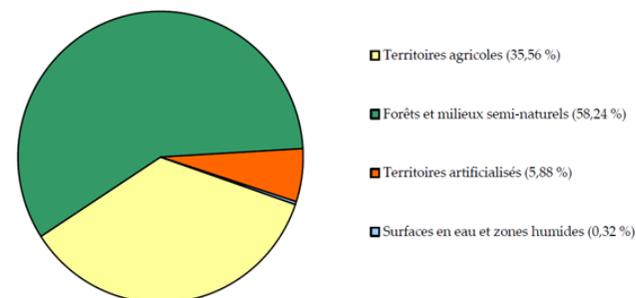
Masse d'eau de tête de bassin d'un bassin transfrontalier, elle compte trois villages de la commune de **Florenville** (Muno, Lambermont, Watrinsart) et un hameau de la commune de Bouillon (Grand Hé).

Elle comprend les cours d'eau suivants : le Ruisseau des Cailloux, le Ruisseau du Haut Pont et le Ruisseau du Tremble. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

Elle est couverte par des forêts pour 58 % de son territoire, sa population s'élève à 720 personnes (15 hab./km²), aucune station d'épuration n'épure actuellement leurs eaux usées. Deux stations sont prévues à Muno (400 EH) et Lambermont (250 EH), vu leurs faibles capacités, elles ne sont pas prioritaires. Remarquons que près de 54% des habitants sont en zone d'épuration autonome.

Peu de points noirs rencontrés, à l'exception de la pression exercée sur le cours d'eau due au bétail.

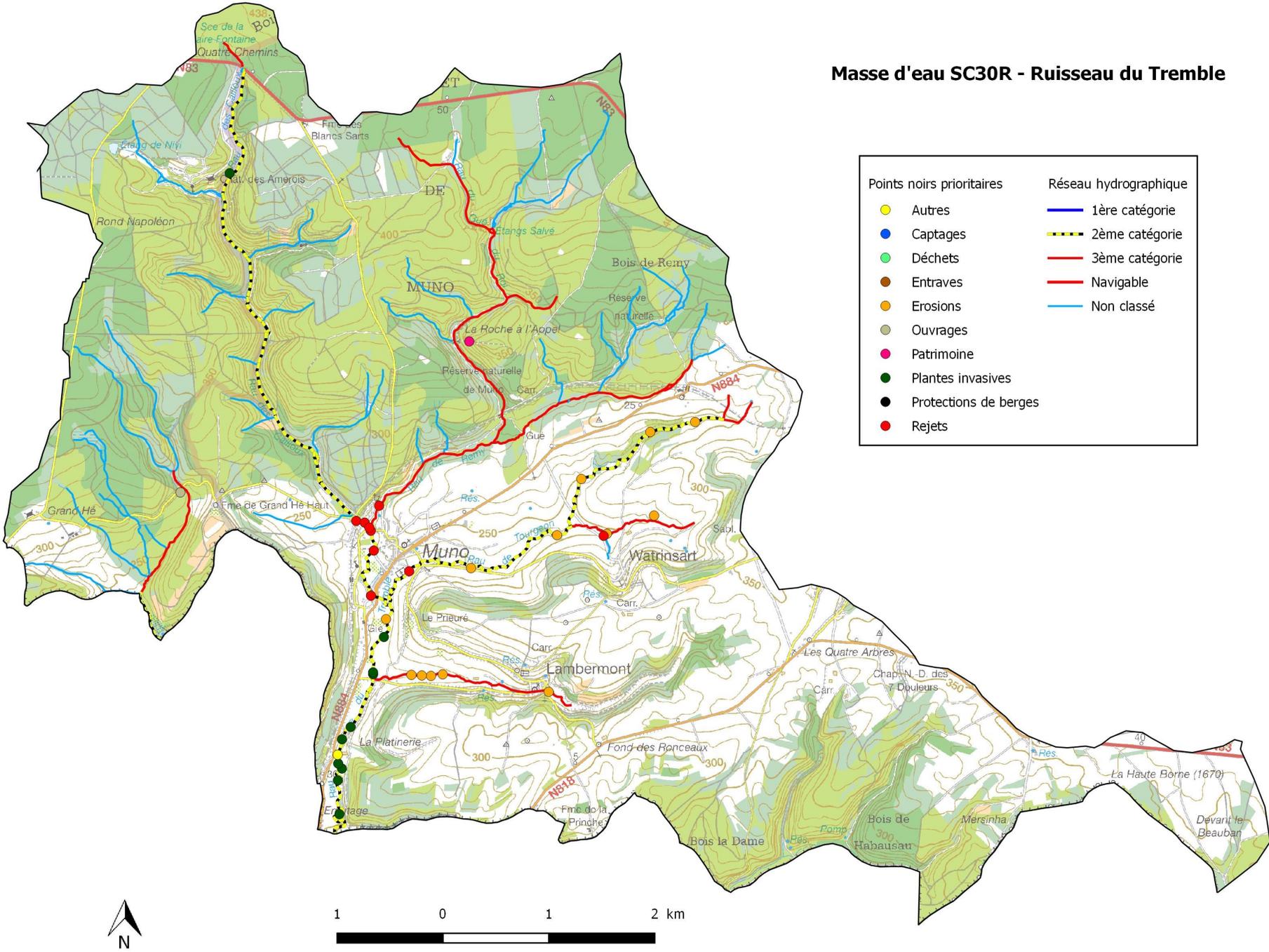
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet et août 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	38	3	13	0	8	1	6	10	1
0	13	0	9	0	1	0	1	10	1

Masse d'eau SC30R - Ruisseau du Tremble



Points noirs prioritaires		Réseau hydrographique	
●	Autres	—	1ère catégorie
●	Captages	- - -	2ème catégorie
●	Déchets	—	3ème catégorie
●	Entraves	—	Navigable
●	Erosions	—	Non classé
●	Ouvrages		
●	Patrimoine		
●	Plantes invasives		
●	Protections de berges		
●	Rejets		

Masse d'eau SC32R - LIRESSE - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

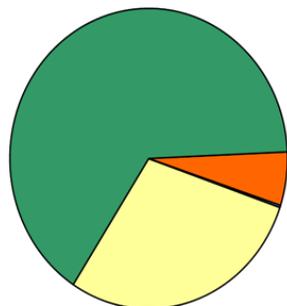
Masse d'eau naturelle de 13,25 km², située en majorité sur la commune de Bouillon. Elle comprend la Liresse (depuis son point d'origine jusqu'à sa confluence avec la Semois) et compte 297 habitants répartis sur trois villages (Mogimont, Vivy et une partie de Rochehaut) soit une densité de population de 22 hab./km².

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à forte pente ».

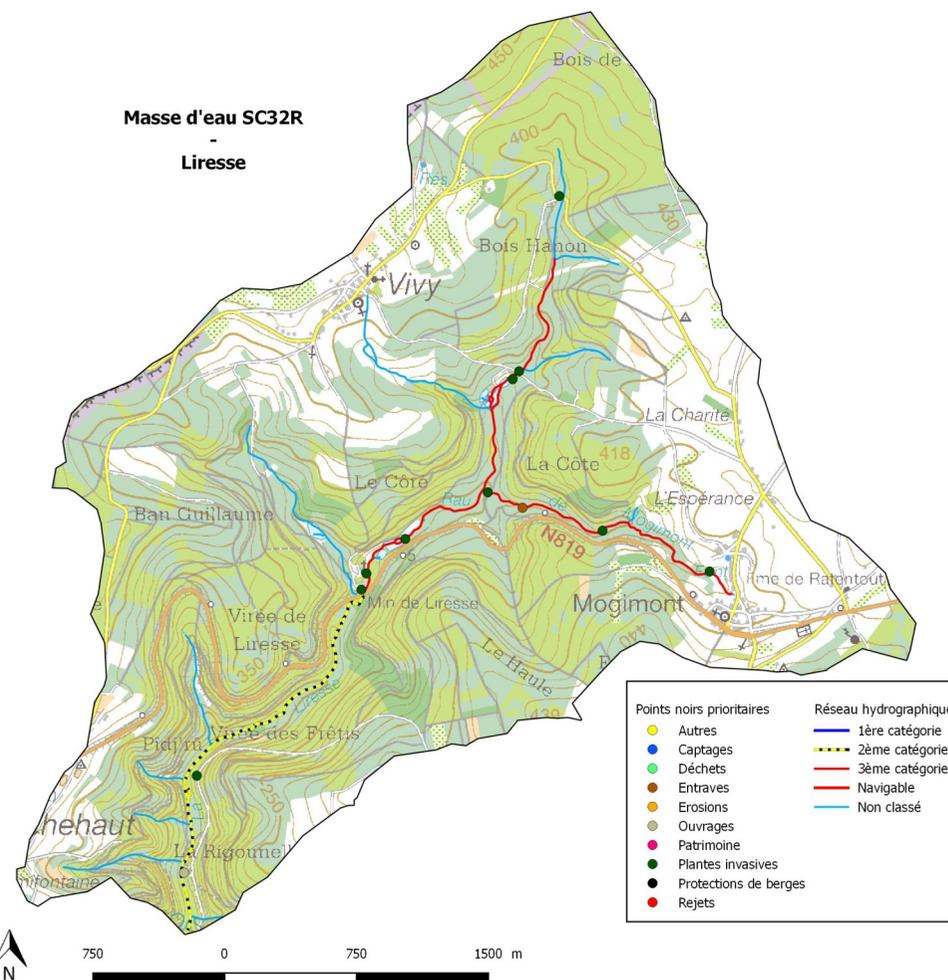
La réalisation d'une station d'épuration est prévue, à Mogimont (250 EH). 38 % de la population se situe en zone d'épuration autonome.

Située en tête de bassin, elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (65 %) ainsi que par des prairies et cultures (29 %).

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (28,87 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (65,15 %)
- Territoires artificialisés (5,76 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,22 %)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en aout 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	4	0	0	1	0	0	10	0
0	0	1	0	0	1	0	0	10	0

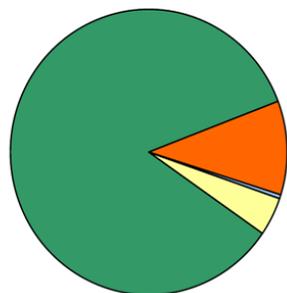
MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Petite masse d'eau (9,96 km²), essentiellement forestière (85%), pratiquement sans habitat (135 habitants), soit une densité de population de 14 hab./km².

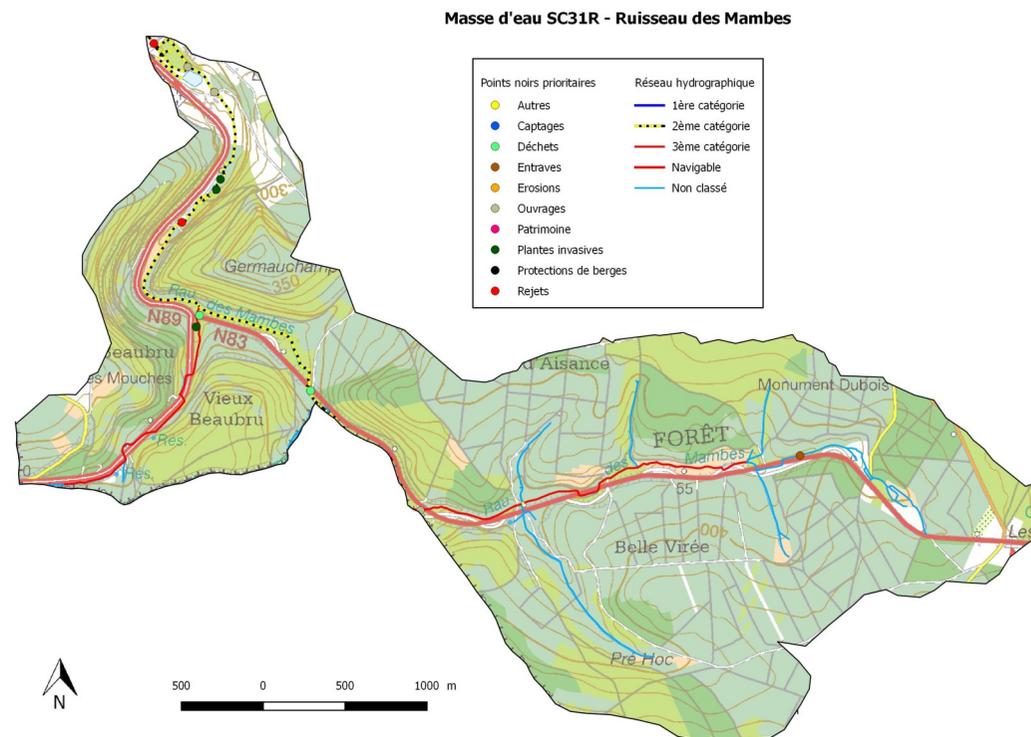
La typologie de cette masse d'eau frontalière correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Elle comprend 15 km de zones amont pour les deux zones de baignade en Semois à Bouillon.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (4,37 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (84,55 %)
- Territoires artificialisés (10,64 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,43 %)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en août 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	1	10	4	0	7	0	0	3	0
2	0	1	2	0	3	0	0	3	0

MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

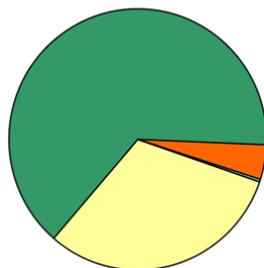
Masse d'eau de 17 km², située sur les communes de **Bièvre** (Gros-Fays, Cornimont), Vresse-sur-Semois, Bouillon, Paliseul.

Située en tête de bassin, elle comprend le Ruisseau de Gros-Fays et le Ruisseau de Wez. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à forte pente ».

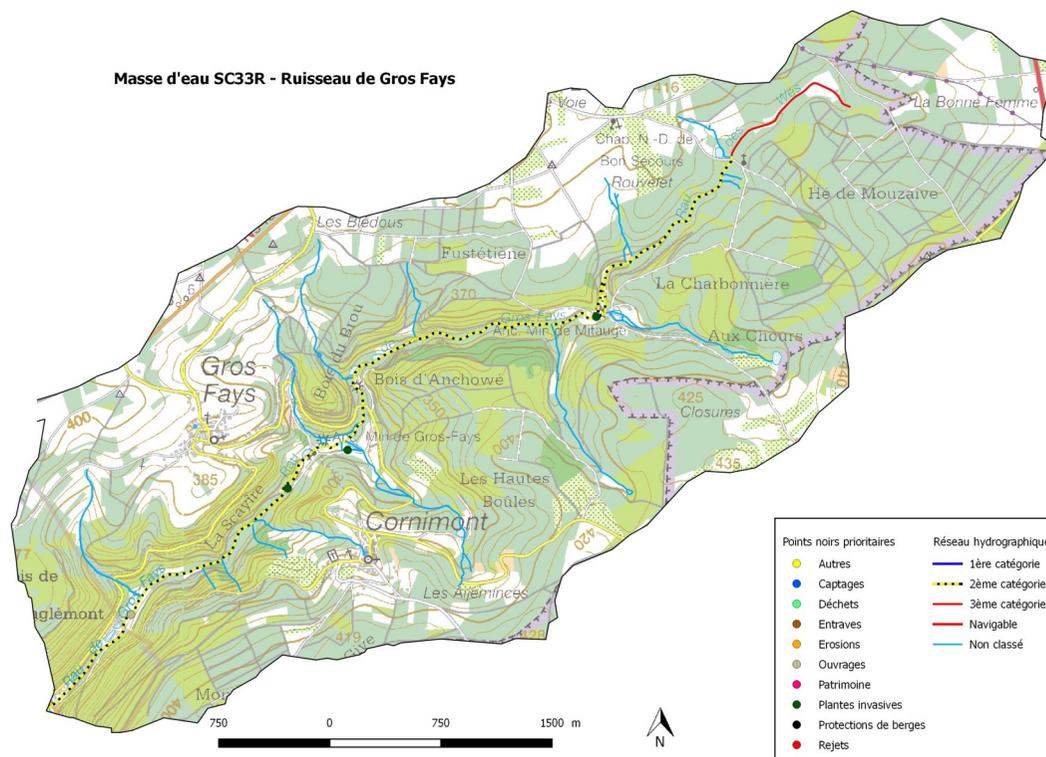
Les villages de Gros-Fays et Cornimont comptent ensemble 229 habitants (13 hab./km²), dont les eaux usées ne sont pas épurées (une station est prévue, 120 EH, non prioritaire).

Le ruisseau de Gros-Fays et quelques-uns de ses affluents sont en zone amont de zone de baignade (zone de baignade de Vresse-sur-Semois) sur une longueur cumulée de 21 km.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (31,03 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (64,35 %)
- Territoires artificialisés (4,30 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,31 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en mai 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	2	0	0	1	0	3	3	0
0	0	0	0	0	1	0	0	3	0

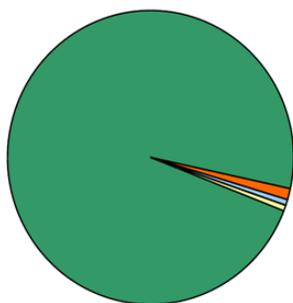
MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Petite masse d'eau frontalière (11,93 km²), située en tête de bassin et exclusivement forestière, pratiquement sans habitat (26 habitants).

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

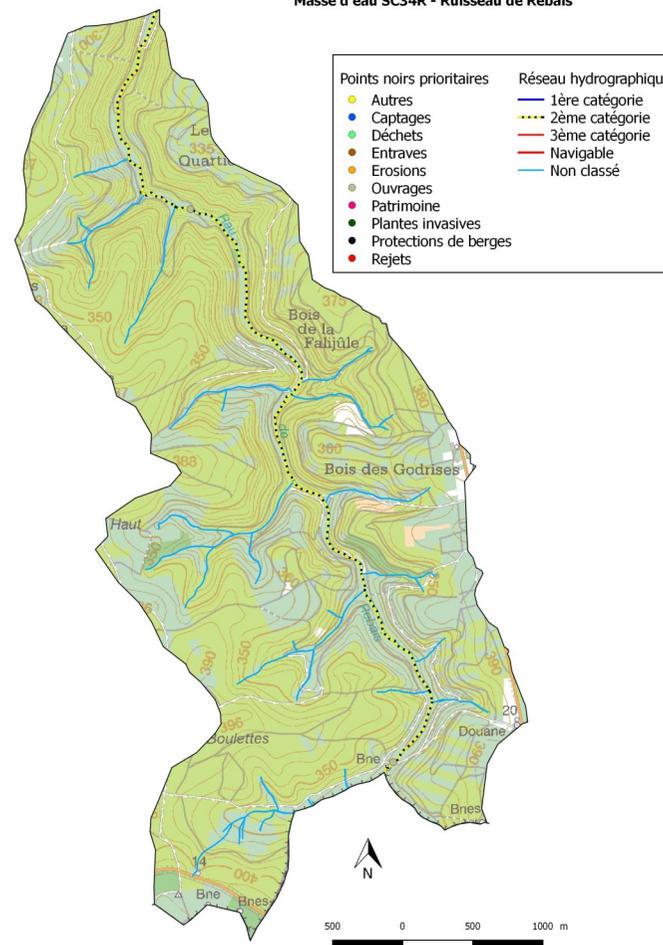
22 km de zone amont pour les deux zones de baignade en Semois sur la commune de Vresse-sur-Semois.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (0,65 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (97,48 %)
- Territoires artificialisés (1,24 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,63 %)

Masse d'eau SC34R - Ruisseau de Rebaiss



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	2	5	0	0	3	0	1	0	0
0	0	0	0	0	2	0	0	0	0

MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Masse d'eau naturelle de 60,85 km², comportant de nombreux cours d'eau. Elle s'étend sur les communes de **Bièvre** (Petit-Fays, Monceau-en-Ardenne, Baillamont, Oizy, Six Planes), Vresse-sur-Semois (1/3 Vresse, Orchimont, Nafraiture), Gedinne.

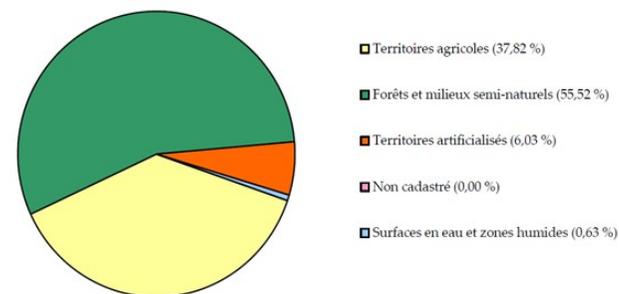
Située en tête de bassin, cette masse d'eau comprend de nombreux cours d'eau : le Ruisseau de Bellefontaine, le Ruisseau de Fayait, le Ruisseau de Fumait, le Ruisseau de la Vanne, le Ruisseau de Nafraiture, le Ruisseau des Blancs Cailloux, le Ruisseau d'Orchimont, le Ruisseau du Hêtre et le Ruisseau du Ru au Moulin.

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Les vallées sont plutôt forestières, sauf dans leurs zones amont où les cours d'eau coulent dans des prairies, prairies qui couvrent les plateaux. La zone amont de la zone de baignade de Vresse-sur-Semois (les 5 derniers kilomètres avant Vresse) coule donc en zone forestière.

Présence de nombreux villages, mais constitués en villages agricoles. Deux stations d'épuration sont à réaliser à Monceau (300 EH) et Nafraiture (300EH). A noter que plus de la moitié de la population se situe en zone d'épuration autonome. La population totale de la masse d'eau atteint 1274 personnes soit 21 hab./km².

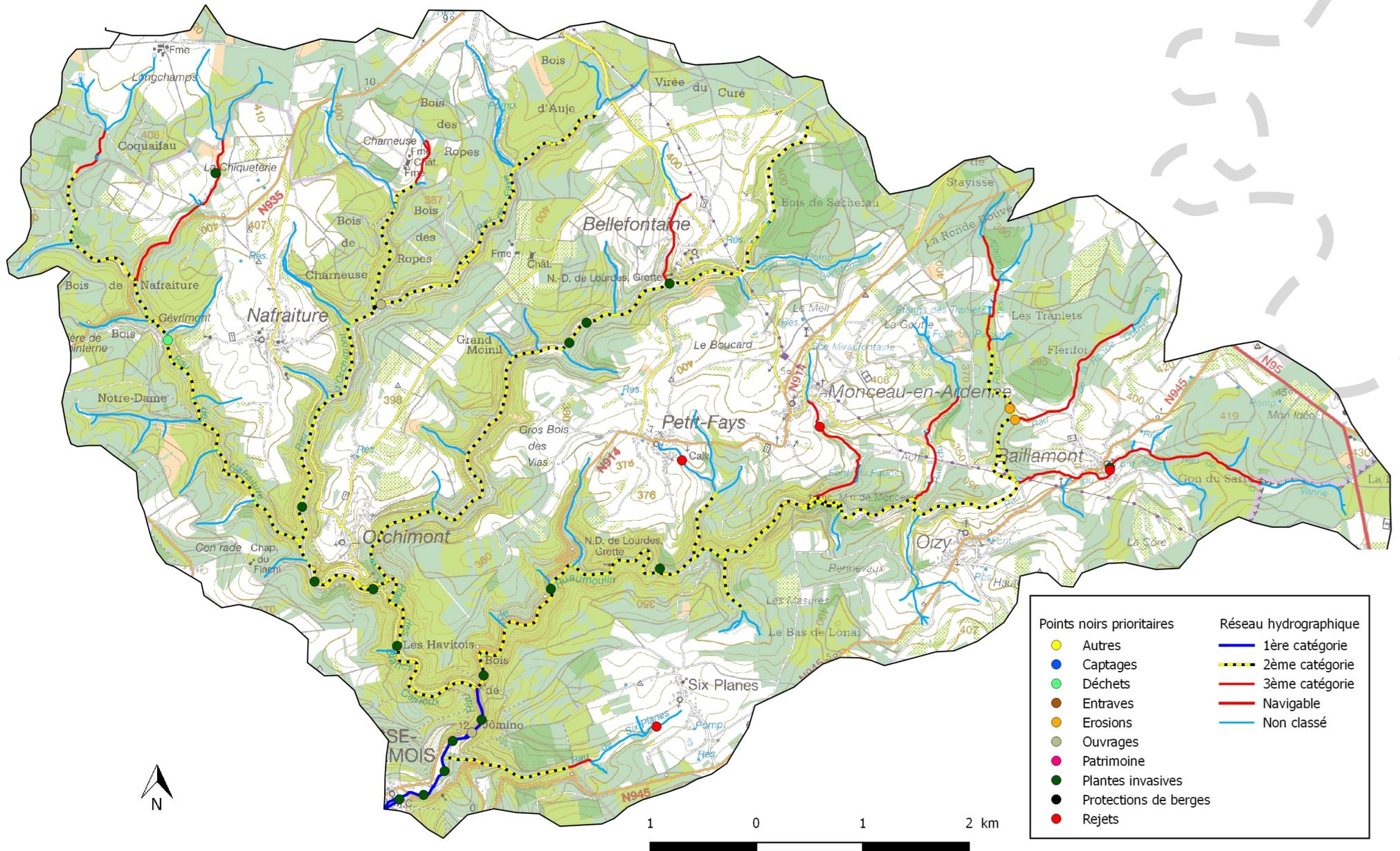
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2017 et mai 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	8	2	4	0	11	0	7	17	5
1	2	0	4	0	2	0	0	17	0

Masse d'eau SC35R - Ruisseau du Rux au Moulin



Masse d'eau SC36R - RUISSEAU DE MEMBRE - BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

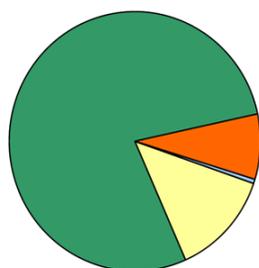
Masse d'eau naturelle de 16.68 km², située sur la commune de Vresse-sur-Semois. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Située à la frontière française, elle comprend le Ruisseau de Membre et compte 283 habitants, soit 17 hab./km². Le tourisme est également bien présent avec 642 EH (camping).

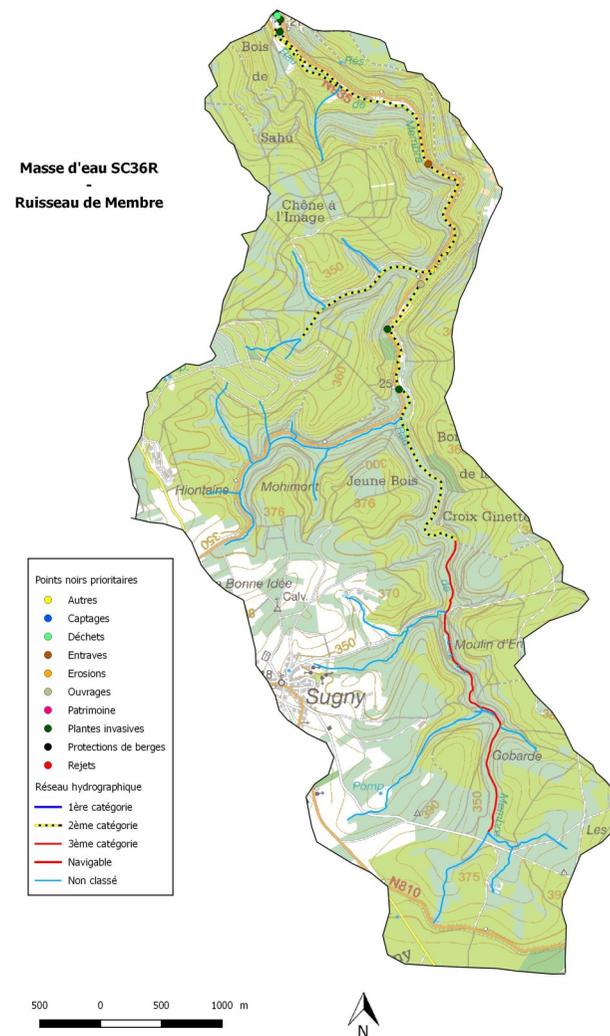
La réalisation d'une station d'épuration est prévue, par l'INASEP, à Sugny (550 EH). Ce village est partagé entre les deux sous-bassins Semois-Chiers et Haute-Meuse. 11 % de la population se situe en zone d'épuration autonome.

Située en tête de bassin, elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (78 %) ainsi que par des prairies et cultures (13 %). Près de 24 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (13,11 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (78,22 %)
- Territoires artificialisés (8,14 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,52 %)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
1	0	7	0	0	6	0	0	5	2
1	0	1	0	0	1	0	0	5	0



© Maison du Tourisme de Bouillon en Ardenne

Point de vue devant le Mont à Poupehan (Bouillon)

MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Suivant les 2/3 aval de la Basse Semois, cette dernière longue masse d'eau (80 km de Semois) traverse, depuis la confluence avec le Ruisseau des Aleines, les communes de **Bouillon** (Les Hayons, Dohan, Bouillon, Noirefontaine, Sensenruth, Ucimont, Botassart, Corbion, Poupehan, Frahan, Rochehaut), puis **Vresse-sur-Semois** (Alle, Mouzaive, Chairière, Laforêt, 2/3 Vresse, Membre, Bohan) jusqu'à la frontière française.

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « grandes rivières ardennaises à pente moyenne ».

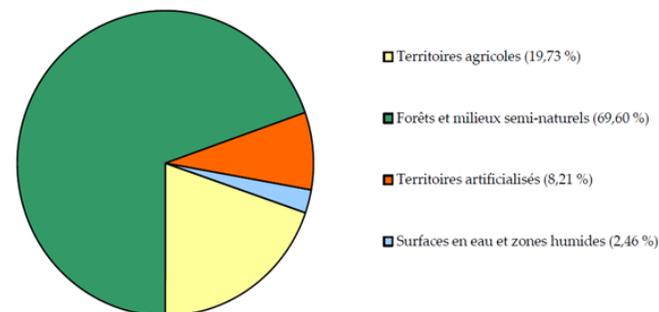
Ses 136,67 km² sont pour 70 % recouverts de forêts ou de milieux semi naturels et pour 20 % de territoires agricoles.

La population résidente n'est pas très nombreuse (6285 habitants, soit 46 hab./km²) mais le tourisme (principalement campings) y génère 12.745 EH.

Elle comprend les stations d'épuration suivantes : Bouillon (6750 EH), Noirefontaine (630 EH), Corbion (810 EH), Rochehaut (900 EH), Membre (1080 EH), Vresse-sur-Semois (400 EH), Alle-sur-Semois (1000 EH), Laforet (300 EH). La station d'épuration de Chairière (270 EH) n'est pas terminée. Trois stations d'épuration restent à réaliser à Poupehan (1600 EH), Frahan (350 EH) et Bohan (600 EH).

Cette masse d'eau compte quatre zones de baignade en Semois (Bouillon - Pont de la Poulie, Bouillon - Pont de France, Alle-sur-Semois et Vresse-sur-Semois) auxquelles y sont adjoints 101 km de zones amont.

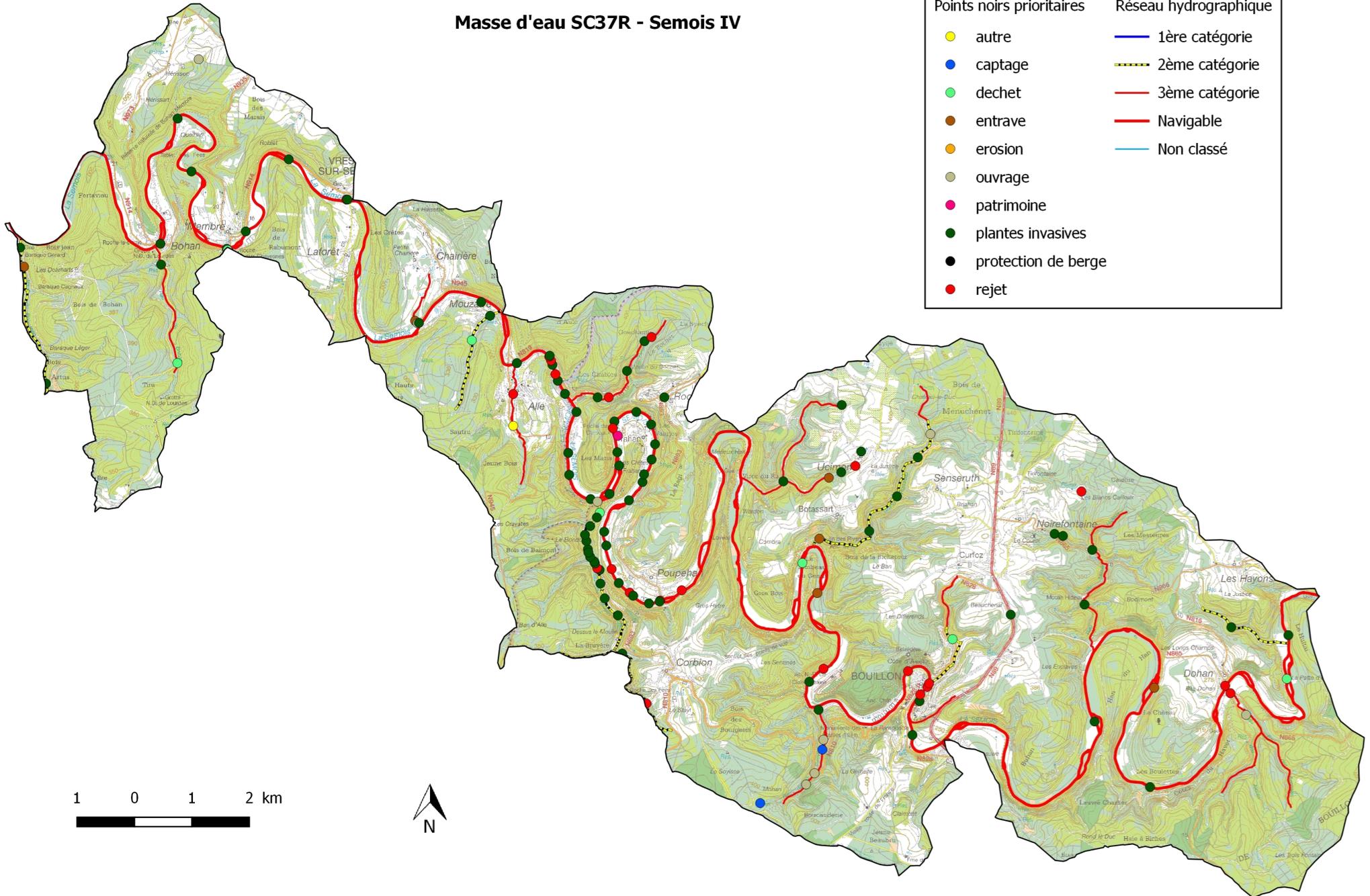
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



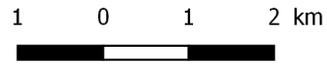
Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2017 et août 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
10	4	15	42	2	19	2	21	81	16
5	0	6	23	2	8	0	1	81	1

Masse d'eau SC37R - Semois IV



Points noirs prioritaires		Réseau hydrographique	
● autre	● captage	— 1ère catégorie	— 2ème catégorie
● dechet	● entrave	— 3ème catégorie	— Navigable
● erosion	● ouvrage	— Non classé	
● patrimoine	● plantes invasives		
● protection de berge	● rejet		



Masse d'eau SC38R - CHIERS - PAS BON ETAT 2012 - Etat écologique 2013 moyen - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 dérogation

A part une petite partie (sans cours d'eau) sur la commune de Messancy, cette masse d'eau est entièrement située sur le territoire de la commune d'**Aubange** (Aix-sur-Cloie, Aubange et un quartier frontalier d'Athus). La typologie d cette masse d'eau correspond aux « rivières lorraines à pente moyenne ».

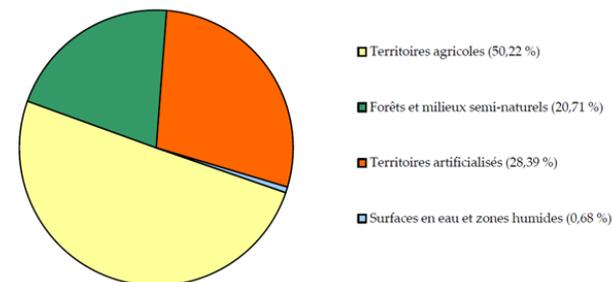
Petite masse d'eau transfrontalière (France et Grand-Duché de Luxembourg). Elle est caractérisée comme fortement modifiée. C'est le cas de la Chiers qui entre en Belgique à Athus en provenance du Grand-Duché, qui a un parcours exclusivement urbain et industriel de 2,7 km dont un km frontalier, avant de poursuivre son cours vers la France en repassant par le Grand-Duché. C'est aussi le cas du Brüll depuis son entrée dans l'agglomération d'Aubange jusqu'à sa confluence avec un affluent de la Chiers à Mont Saint-Martin (F).

Elle est située dans l'ancien bassin minier, 28 % de son territoire sont artificialisés (habitat et zones industrielles), pour 21 % de forêts et milieux semi-naturels et pour 50 % de terrains agricoles.

Elle dispose de deux stations d'épurations, à Athus (17500 EH) et Aubange (6000 EH). Si dans les parties urbaines des rejets sont encore à déplorer alors que 100% des eaux usées sont théoriquement traitées, c'est le bétail qui altère la qualité du Brüll dans sa partie amont.

Quant à la Chiers, l'état dans lequel elle entre dans la masse d'eau, et donc en Belgique, est tellement mauvais qu'on peut difficilement estimer la part qui pourrait être attribuée à son petit parcours chez « nous ». Avec 392 hab./km², cette masse d'eau est la plus densément peuplée de toutes celles du sous-bassin Semois-Chiers (5.883 habitants pour 15 km²).

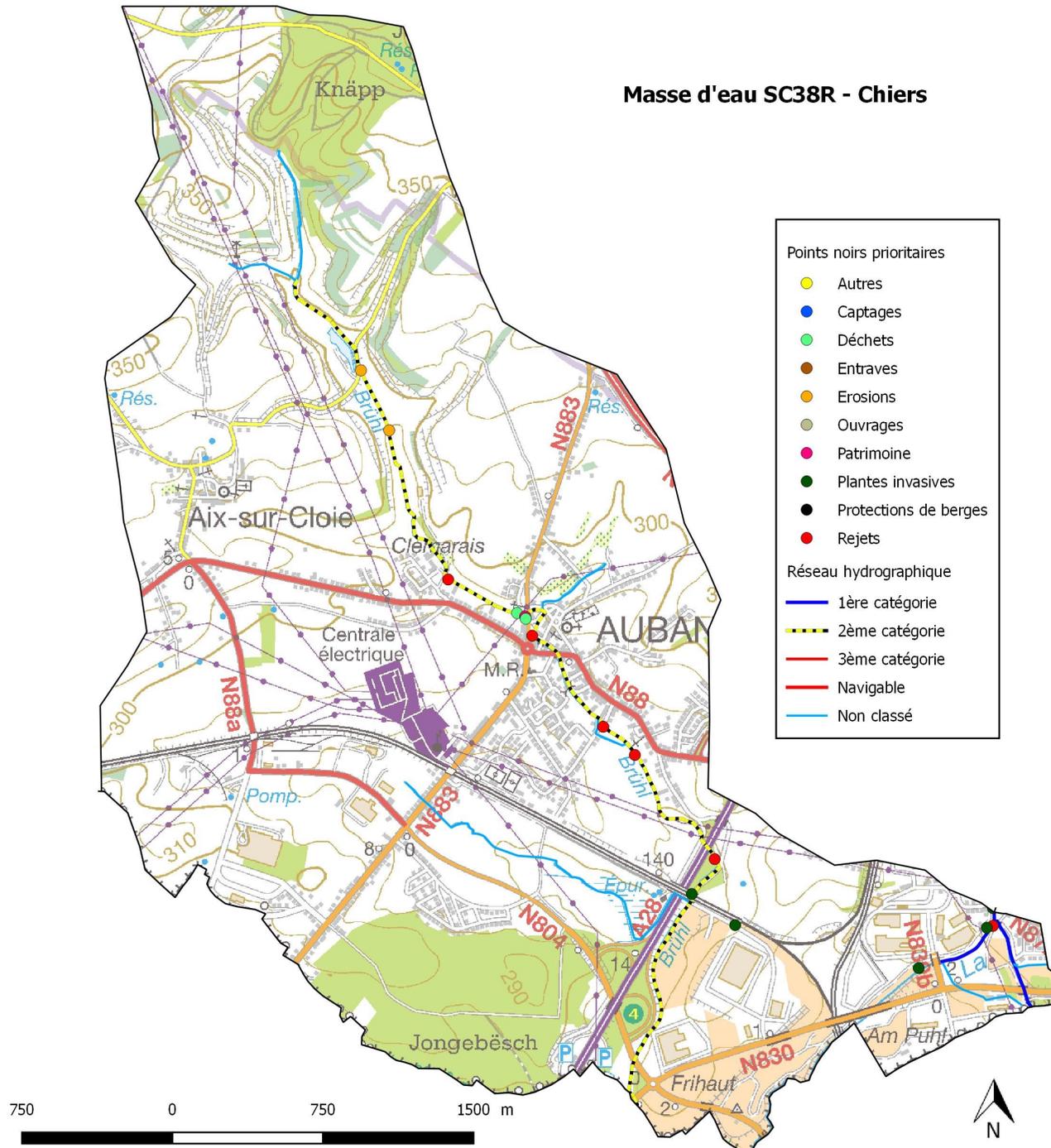
OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2018 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	6	1	7	0	1	1	5	5	0
2	2	0	6	0	0	0	1	5	0

Masse d'eau SC38R - Chiers



Masse d'eau SC39R - THONNE - PAS BON ETAT EN 2012 - Etat écologique 2013 moyen - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 Dérogation

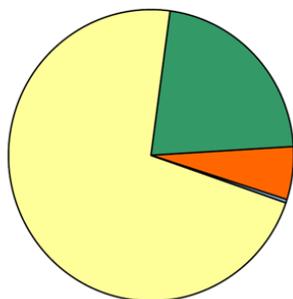
Très petite (7,26 km²) masse d'eau naturelle en tête d'un bassin transfrontalier (avec la France). Elle compte 72 % de territoires agricoles (dont environ 60% de prairies permanentes) pour 22 % de forêts. Un seul village, Sommethonne, appartenant à la Commune de Meix-devant-Virton, avec une population de 259 habitants (36 hab./km²).

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux lorrains à pente forte ».

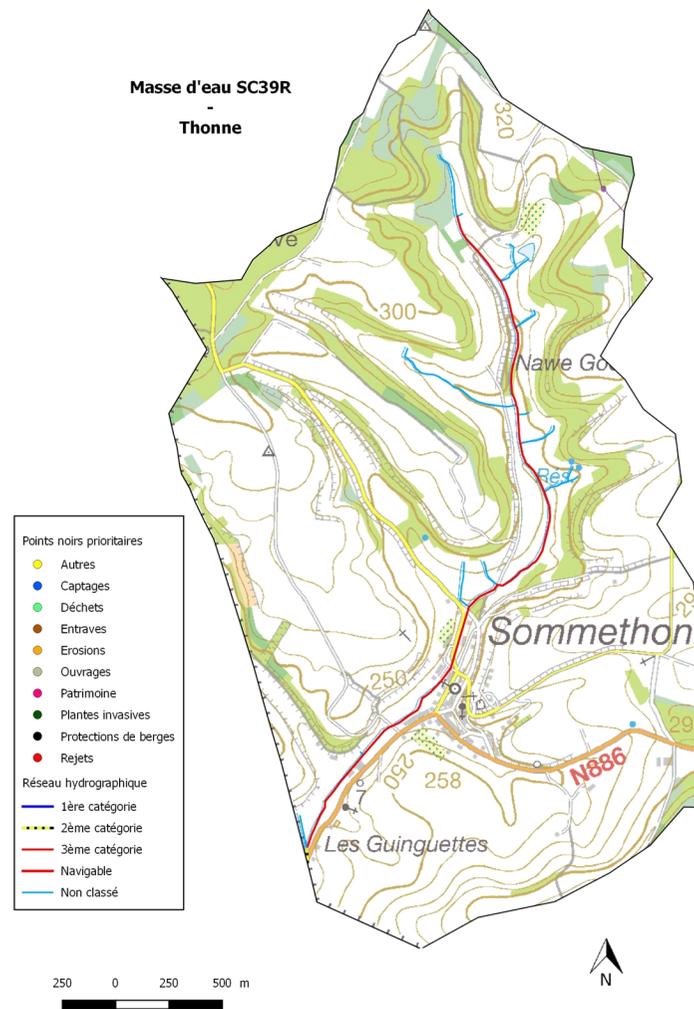
Pas encore d'épuration, une station d'épuration de 400 EH est prévue à Sommethonne.

L'état douteux de cette masse d'eau est dû à deux facteurs : d'une part, une forte pression agricole, avec de nombreux points de libre accès au cours d'eau, d'autre part, la (très) courte distance (900 m) entre le village (et ses rejets domestiques souterrains) et la frontière, où est situé le point de contrôle.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (71,86 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (21,91 %)
- Territoires artificialisés (5,88 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,35 %)



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en août 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Masse d'eau SC40R – RUISSEAU DE SAINT-JEAN – BON ETAT EN 2012 - Très bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 très bon état 2021

Petite (8 km²) masse d'eau naturelle et transfrontalière avec la France, répartie sur deux communes, **Gedinne (3/4)** et Vresse-sur-Semois.

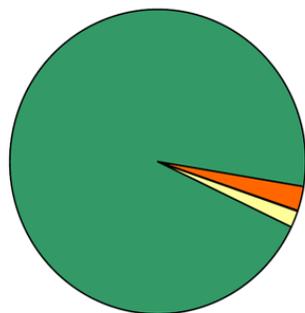
La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux ardennais à pente forte ».

Pratiquement entièrement couverte de forêts, elle comprend le Ruisseau de Saint-Jean, situé sur la commune de Gedinne.

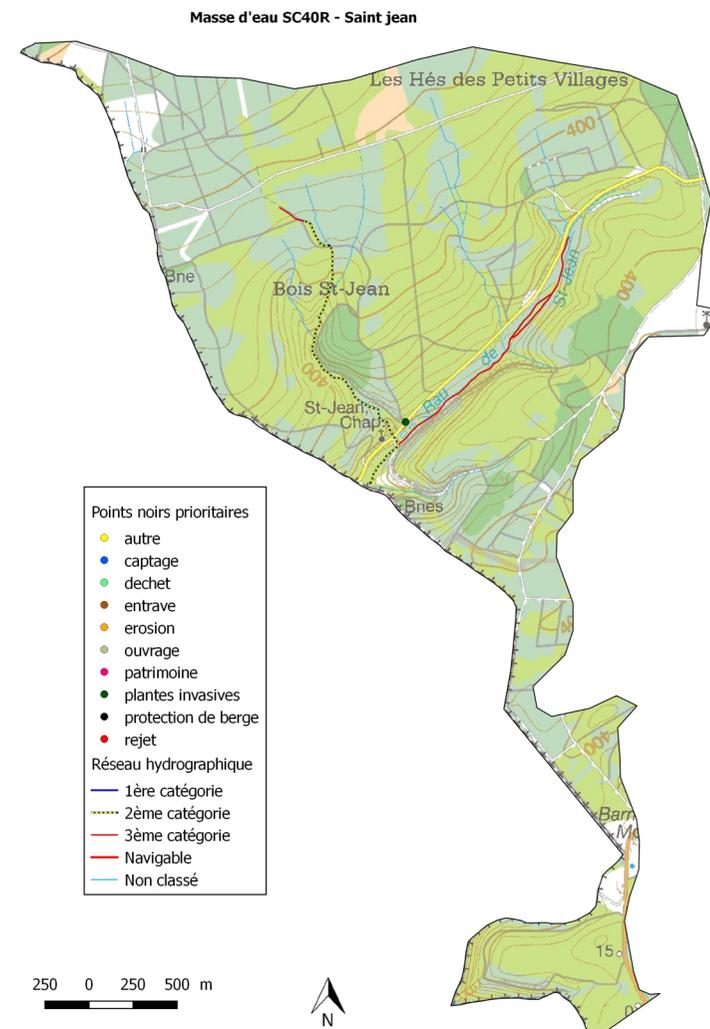
Cette commune ne participe pas au Contrat de Rivière Semois-Chiers au vu de son minuscule territoire concerné par notre sous-bassin.

Près de 55% de son territoire se situe en zone Natura 2000.

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (1,79 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (95,56 %)
- Territoires artificialisés (2,60 %)
- Surfaces en eau et zones humides (0,06 %)



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2017 :

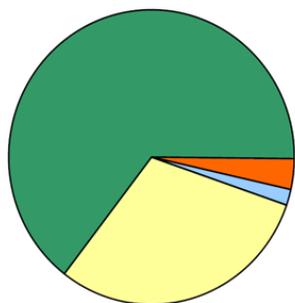
Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0

Masse d'eau SC41R - VIERRE IV - PAS BON ETAT EN 2012 - Bon état écologique 2013 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 - Objectif écologique 2021 bon état atteint

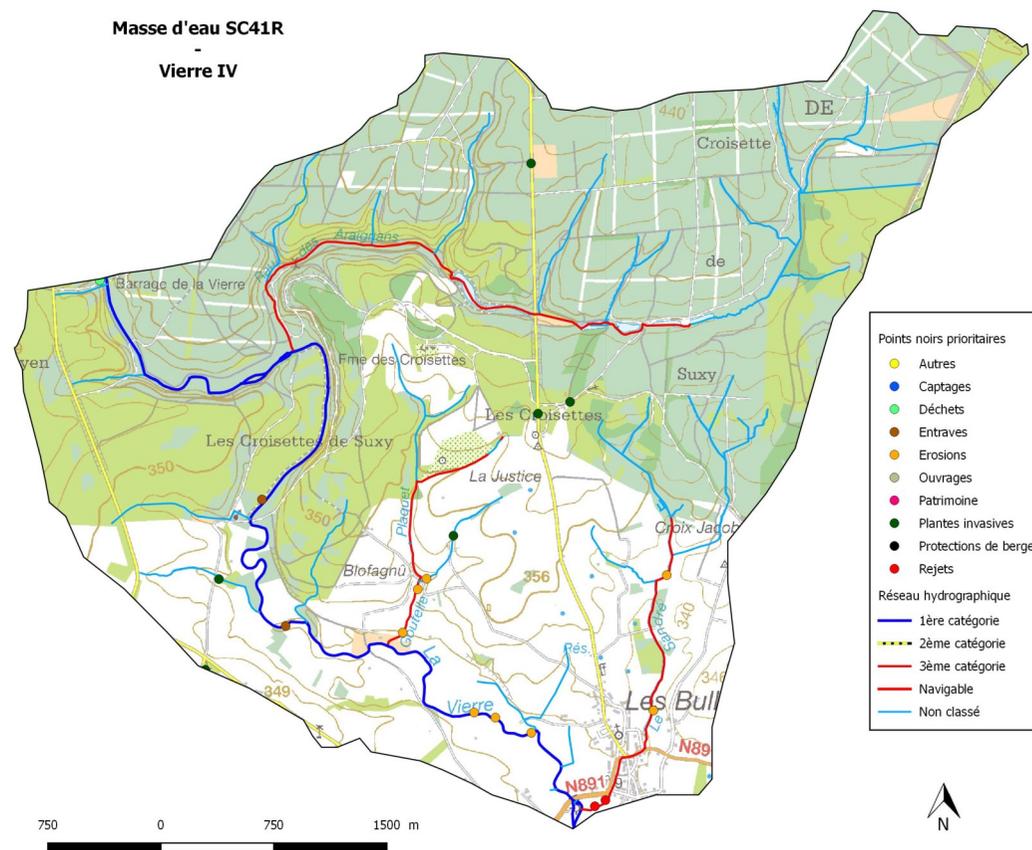
Masse d'eau naturelle de 20,08 km² située juste à l'aval du barrage de la Vierre (commune de Chiny). Un seul village : Les Bulles, avec 591 habitants, soit 29 hab./km². Elle compte 65 % de surfaces boisées pour 30 % de territoires agricoles (situés à l'aval de la masse d'eau).

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « rivières lorraines à pente moyenne ».

OCCUPATION DU SOL (CNOSW/2011)



- Territoires agricoles (30,17 %)
- Forêts et milieux semi-naturels (64,72 %)
- Territoires artificialisés (3,37 %)
- Surfaces en eau et zones humides (1,74 %)



- Points noirs prioritaires
- Autres
 - Captages
 - Déchets
 - Entraves
 - Erosions
 - Ouvrages
 - Patrimoine
 - Plantes invasives
 - Protections de berges
 - Rejets
- Réseau hydrographique
- 1ère catégorie
 - 2ème catégorie
 - 3ème catégorie
 - Navigable
 - Non classé



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en juillet 2017 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	29	6	3	0	1	0	0	6	0
1	8	2	2	0	0	0	0	6	0

BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

- Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 mars 2009 relatif à la circulation sur et dans les cours d'eau
- Article 32 du Livre II du Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007 et l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière et à leur financement.
- Code de l'Eau
- Directive 91/271/CEE relative aux eaux urbaines résiduaires
- Directive 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux
- Directive 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et flore sauvage
- Directive Cadre Eau 2000/60/CE relative à la mise en œuvre d'un Plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique.
- Directive Eaux de baignade 2006/7/CE relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade
- Directive Inondations 2007/60/EC relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations
- Directive IPPC 2008/1/CE relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC)
- Directive Nitrate 91/676/CEE relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- Directive SEVESO II 96/82/CE
- District hydrographique international de la Meuse - Projet de plan de gestion en Wallonie - Bilans et perspectives
- Mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) : Projet de plan de gestion en Wallonie - District Hydrographique International de la Meuse (2013).
- Plan de Gestion Piscicole du Bassin de la Semois-Collaboration ULg-DSGE/MRW-DGRNE-DNF-SP (2005)
- Protocole d'accords 2017-2019 du Contrat de Rivière Semois-Chiers
- Plan de Gestion des Risques d'Inondations en Wallonie 2015-2021
- Projet de deuxième Plan de Gestion par District Hydrographique 2016-2021

LIENS UTILES





La Semois à Dohan (Bouillon)

LIENS UTILES

- ADN : www.adnasbl.net
- Alterias : www.alterias.be
- AMPACET : www.ampacet.com
- AQUAWAL : www.aquawal.be
- Association mieux-vivre : www.mieuxvivre54.org
- AVES asbl : www.aves.be
- BEP : www.bep.be
- Burgo Ardennes SA : www.burgo.com
- Centre d'Interprétation du Paysage : www.cip-lorraine-gaumaise.com
- Centre touristique et culturel de Vresse : <http://tourisme.vresse-sur-semois.be>
- Cercle des naturalistes de Belgique : www.cercles-naturalistes.be
- Cercle d'Histoire du Pays de Messancy : <https://messancy-histoire.be>
- Circulation kayak en Wallonie: www.kayak.environnement.wallonie.be
- COBARIC : www.cobaric.qc.ca
- Commissariat Général au Tourisme : www.tourismewallonie.be
- Commune d'Arlon : www.arlon.be
- Commune d'Aubange : www.aubange.be
- Commune d'Etalle : www.etalle.be
- Commune d'Herbeumont : www.herbeumont.be
- Commune de Bertrix : www.bertrix.be
- Commune de Bièvre : www.bievre.be
- Commune de Bouillon : www.bouillon.be
- Commune de Chiny : www.chiny.be
- Commune de Florenville : www.florenville.be
- Commune de Habay : www.habay.be
- Commune de Léglise : www.leglise.be
- Commune de Libramont-Chevigny : www.libramont.be
- Commune de Meix-devant-Virton : www.meix-devant-virton.be
- Commune de Messancy : www.messancy.be
- Commune de Musson : www.musson.be
- Commune de Paliseul : www.paliseul.be
- Commune de Rouvroy : www.rouvroy.be
- Commune de Saint-Léger : www.saint-leger.be
- Commune de Tintigny : www.tintigny.be
- Commune de Virton : www.virton.be
- Commune de Vresse-sur-Semois : www.vresse-sur-semois.be
- Espèces invasives en Wallonie : www.biodiversite.wallonie.be
- EPAMA: www.epama.fr
- Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-bassin Semois-Chiers : <http://fhpsbsc.be>
- Fondation Rurale de Wallonie : www.frw.be
- GAL « Racines et Ressources » : www.racinesetressources.be
- Géoportail de la Wallonie : <https://geoportail.wallonie.be>
- GISER : www.giser.be
- IDELUX : www.idelux.be
- INASEP : www.inasep.be
- Infrabel : www.infrabel.be
- Le Gardon Stabulois : www.legardonstabulois.be
- Les Contrats de Rivière wallons : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/
- Mairie de Gorcy : www.mairie-gorcy.fr
- Maison de la Pêche : www.mplux.be
- Maison du Tourisme de Gaume : www.soleildegaume.be
- Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise : www.ardenne-namuroise.be
- Maison du Tourisme de la forêt d'Anlier : www.foret-anlier-tourisme.be
- Maison du Tourisme du Pays d'Arlon : www.arlon-tourisme.be
- Maison du Tourisme du Pays de Bouillon : www.bouillon.tourisme.be
- Musée de Celtes : www.museedesceltes.be
- Musée archéologique d'Arlon : <https://museearcheoarlon.be>
- Natagora : www.natagora.be
- Nitrawal : www.nitrawal.be
- Parc Naturel de Gaume : <https://parc-naturel-gaume.be/>
- Royal Office du Tourisme d'Arlon : www.ot-arlon.be
- Royal Syndicat d'Initiative de Herbeumont : <http://www.herbeumont-tourisme.be>
- Pavillon bleu : www.pavillonbleu.be
- Protect'eau : <https://protecteau.be>

- Province de Namur : www.province.namur.be
- Province du Luxembourg : www.province.luxembourg.be
- Qualité Village Wallonie asbl : www.qualitevillagewallonie.be
- Qualité des eaux de baignade en Wallonie : <http://environnement.wallonie.be/baignade>
- SEVESO : www.seveso.be
- Société Royale Forestière de Belgique : www.srfb.be
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers (SIAC) : <http://syndicat-chiers.fr>
- Syndicat d'Initiative d'Aubange : www.aubange-tourisme.be
- Syndicat d'Initiative de Bertrix : www.bertrix-tourisme.be
- Syndicat d'Initiative de Chiny : <http://chiny-tourisme.be>
- Syndicat d'Initiative d'Etalle : www.sietalle.be
- Syndicat d'Initiative de Florenville : www.florenville.org
- Syndicat d'Initiative de Habay : www.habay-tourisme.be
- Syndicat d'Initiative de Lacuisine : www.lacuisine-si.be
- Syndicat d'Initiative de Marbehan : www.marbehan-tourisme.be
- Syndicat d'Initiative de Paliseul : www.si-paliseul.be
- Syndicat d'Initiative de Saint-Léger : www.saint-leger.be
- Syndicat d'Initiative de Tintigny : www.si-tintigny.be
- Syndicat d'Initiative de Torgny : <https://torgny.be>
- Transf'Eau : www.transfeau.eu
- ULg-DSGE-Campus d'Arlon : www.campusarlon.uliege.be



LISTE DES ABRÉVIATIONS



LISTE DES ABREVIATIONS

AD&N	Association pour la découverte de la Nature asbl
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
AIVE	Association Intercommunale pour la Valorisation et la Protection de l'Environnement
APERe	Association pour la Promotion des Energies Renouvelables
BEP_Na	Bureau Economique de la Province de Namur
CE	Cours d'eau
CNB	Cercle des Naturalistes de Belgique
COBARIC	Comité de Bassin de la rivière Chaudière
CR	Contrat de Rivière
CR_Lux	Contrats de Rivière de la province de Luxembourg
DCENN	Direction des Cours d'eau non navigables central (SPW-ARNE-DCENN)
DPC_SP	Direction de la chasse et de la pêche - service pêche (SPW-ARNE-DNF-Service de la Pêche)
DESU	Direction des Eaux de surface (SPW-ARNE-DESU)
DHI	District Hydrographique International
DNB-Camp de Lagland	Défense Nationale Belge-Camp de Lagland
DNF	Département de la Nature et des forêts (SPW-ARNE-DNF)
DPC	Département de la Police et des Contrôles (SPW-ARNE-DPC)
DST_PLX	Direction du Service technique de la Province de Luxembourg
DVHN	Département des voies hydrauliques de Namur (SPW-MI)
EPAMA	Etablissement Public pour l'Aménagement de la Meuse et ses Affluents
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FSP_BSBL	Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin Semois-Chiers
FTLB	Fédération Touristique du Luxembourg Belge
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
INASEP	Intercommunale Namuroise de Services Publics

MAE	Mesure Agro-Environnementale
ME	Masse d'eau
MI	Mobilité et Infrastructures (du SPW)
MT	Maison du Tourisme
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
Plan PLUIES	Plan de Prévention et de LUTte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
PN	Points noirs
PNDG	Parc Naturel de Gaume
PNP	Points noirs prioritaires
QVW	Qualité Village Wallonie
SAS	Sites Archéologiques de la Semois
SI	Syndicat d'Initiative
SIAC	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	Service Public de Wallonie
MI	Mobilité et Infrastructures
SPW-ARNE	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW-TLPE	Service Public de Wallonie -Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
STEP	Station d'épuration
SWDE	Société wallonne des eaux
Transf'Eau	Réseau transfrontalier pour l'eau
ULg	Université de Liège



L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est soutenue par le SPW-Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, les communes d'Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont-Chevigny, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA, Ampacet SPRL et les Sablières Lannoy SPRL.



© Parc Naturel de Gaume

Cellule de Coordination

Rue Camille Joset, 1

6730 Rossignol

Tél.: 063/388.944

Site Internet: www.semois-chiers.be

Contacts

ycollignon@semois-chiers.be

scugnon@semois-chiers.be

vlequeux@semois-chiers.be

czintz@semois-chiers.be